



Rapport

Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN, édition 2023)

Partenaires techniques et financiers



© CNSA, décembre 2023

Tables des matières

Liste des figures.....	2
Liste des Tableaux	4
Liste des acronymes.....	5
Remerciements	6
Résumé Exécutif	7
1- Introduction.....	10
1.1- Objectifs de l'enquête.....	11
2- Méthodologie.....	13
2.2- Échantillonnage.....	13
2.2.1- Échantillonnage des zones rurales.....	13
2.2.2- Échantillonnage des zones urbaines.....	15
2.3- Limite de la méthodologie.....	15
3- Présentation des principaux résultats de l'enquête	16
3.1 Profils socio-démographiques des ménages	16
3.1.1- Taille moyenne des ménages et sexe du chef de ménage.....	16
3.1.3- Statut matrimonial des chefs de ménage.....	22
3.1.4- Âge moyen des chefs de ménage.....	23
3.1.5-Niveau d'éducation du chef de ménage.....	24
3.1.6-Déplacement des ménages.....	26
3.2 Profil consommation alimentaire des ménages.....	28
3.2.1- Nombre de jour de consommation des différents groupes d'aliments.....	28
3.2.2- Score de consommation alimentaire.....	30
3.2.3 Sore de diversité alimentaire.....	32
3.2.3.1 Score de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer.....	35
3.2. 4- Stratégie alimentaire et non alimentaires.....	36
3.2.3.1 Indice de stratégie de survie.....	36
3.2.3.2 Indice de stratégie d'adaptation.....	38
3.3 - Source de revenus des ménages.....	40
3.3-1-Principales sources de revenu par strate.....	40
3.3.2- La principale source de revenu selon le sexe du chef de ménage.....	42

3.4	- Source de nourriture et dépenses des ménages.....	43
3.4.2-	dépenses des ménages.....	44
3.5	- Indice de prise de décision des ménages et sécurité alimentaire	47
3.5.1-	Indice de prise de décisions des ménages avec les principales sources de revenus.....	47
3.5.2-	Analyse croisée de l'indice de prise de décision et indicateurs clés de la sécurité alimentaire.....	48
3.6	- chocs, besoins prioritaires et perspectives des ménages pour les 6 prochains mois	52
3.6.1.2-	Pourcentage de ménage endetté pour faire face aux chocs.....	54
3.6.3.1-	Préférence des ménages pour une assistance alimentaire.....	59
3.7	- Eau et assainissement.....	61
3.7-1-	L'accès à l'eau potable.....	61
3.7.2-	Assainissement.....	62
3.8	- Agriculture et élevage	64
3.8.3.1-	ménages pratiquant l'agriculture.....	67
3.8.3.2-	Principales raisons des ménages qui n'ont pas pratiqué l'agriculture.....	68
3.8.3.3-	Contraintes et facteurs limitant.....	70
4-	Conclusions et recommandations.....	74
5-	Références bibliographiques.....	77
Les annexes	78

Liste des figures

Figure 1: Tendance du taux de change et de la valeur du panier	10
Figure 2: Carte de différence de végétation.....	11
Figure 3: Taille Moyenne de ménages par département.....	16
Figure 4: Typologie de ménage	17
Figure 5: Pourcentage des types de ménages par département.....	17
Figure 6: Pourcentage de ménage suivant le sexe du chef de ménage par département	18
Figure 7: Pourcentage de ménage ayant la présence d'une personne vivant avec un handicap selon le sexe du chef de ménage.....	18
Figure 8: Pourcentage de ménage ayant des personnes vivant avec un handicap par département.....	19
Figure 9: Pourcentage de ménage avec le chef de ménage vivant avec un handicap par département.....	19
Figure 10 : Pourcentage de ménage ayant la présence d'une personne handicapée selon le type d'handicap par département	20
Figure 11: Chef de ménage vivant avec un handicap	22
Figure 12 : Statut matrimonial des chefs de ménage par département.....	23
Figure 13 : Âge moyen des chefs de ménages selon sexe du chef de ménage	23
Figure 14 : Age moyen du chef de ménage par département	24

Figure 15 : Pourcentage de chef de ménage dépourvus de niveau d'éducation par sexe du chef de ménage par département	26
Figure 16 : Raison de déplacement par milieu de résidence	28
Figure 17 : Nombre de jours de consommation des groupes d'aliments par zone de moyen d'existence.....	29
Figure 18 : Nombre de jours de consommation des groupes d'aliments selon la zone de résidence.	30
Figure 19: Score de consommation alimentaire et sexe du chef de ménage.....	32
Figure 20 : Pourcentage de ménage selon le sexe du chef de ménage par le score de diversité alimentaire.....	33
Figure 21 : Score de diversité alimentaire par zone de moyen d'existence	34
Figure 22: Pourcentage des ménages par département qui font une priorisation des personnes quand il n'y a pas assez de nourriture.....	37
Figure 23: Pourcentage de ménages par sexe de leur chef et par indice de stratégies de survie (CSI)	37
Figure 24: Pourcentage de ménages par indice de stratégie de survie par taille de ménage	38
Figure 25: Indice de stratégie de survie alimentaire par zone de moyen d'existence	39
Figure 26: Taille des ménages par indice de stratégie.....	40
Figure 27: Principale source de revenu par zone de moyen d'existence	41
Figure 28: Principale source de revenu selon le sexe du chef de ménage	43
Figure 29: Proportion des principales sources de nourriture par zone de résidence.....	44
Figure 30: Part des dépenses alimentaires selon les zones des moyens d'existences	45
Figure 31: Dépenses alimentaires Moyenne par zone de moyen d'existence	46
Figure 32: Analyse croisée de l'indice de prise de décision et SCA.....	49
Figure 33: Analyse croisée de l'indice de prise de décision et EFM.....	49
Figure 34: Analyse croisée de l'indice de prise de décision et EFM.....	50
Figure 35: Analyse croisée de l'indice de prise de décision et IS	51
Figure 36: Chocs subis par les ménages urbains durant les 12 derniers mois.....	53
Figure 37: Principaux chocs subis par les ménages ruraux	54
Figure 38: Pourcentage des ménages contraints de s'endetter pour faire face aux chocs en milieu urbain.....	55
Figure 39: Proportion de ménage se déclarant endettés pour faire aux chocs subit dans les zones rurales	56
Figure 40: Besoins prioritaires des ménages urbains	57
Figure 41: Besoins prioritaires des ménages ruraux pour les 6 prochains mois.....	57
Figure 42: Perspectives sécurité alimentaires des ménages urbains pour les 6 prochains mois	58
Figure 43: Perspectives de la sécurité alimentaire des ménages ruraux pour les 6 prochains mois	59
Figure 44: Préférence à la réception de l'aide humanitaire en milieu urbain	60
Figure 45: Préférence à la réception de l'aide alimentaire en milieu rural	60
Figure 46: Approvisionnement du milieu urbain en eau de boisson	61
Figure 47: Approvisionnement en eau de boisson en milieu rural.....	62
Figure 48: Principaux lieux d'aisance en milieu urbain.....	63
Figure 49: Principaux lieux d'aisance en milieu rural.....	64
Figure 50: Pourcentage de ménages par département ayant accès à la terre pour cultiver	65
Figure 51: Répartition en % de la possession de la terre travaillée par département	66
Figure 52: Pourcentage ménages pratiquant généralement l'agriculture par département	67
Figure 53: Pourcentage de ménages ayant pratiqué l'agriculture cette année (printemps 2023) par ZME	68
Figure 54 : Pourcentage de ménage par ZME ayant déclaré avoir été affecté par la sécheresse du mois d'avril à juin 2023.....	69
Figure 55 : Pourcentage de ménages par département selon leur appréciation de la performance de la campagne de printemps 2023	72
Figure 56: Pourcentage des ménages ayant des animaux par milieu de résidence	73
Figure 57: Nombre total moyen de bétail et volailles possédés.....	73

Liste des Tableaux

Tableau 1. Échantillonnage des zones rurales	14
Tableau 2. Échantillonnage des zones urbaines	15
Tableau 3. Les types d'handicap selon les zones de moyen d'existence.....	21
Tableau 4. Pourcentage par niveau d'éducation des chefs de ménage selon les départements	25
Tableau 5. Principales raisons du déplacement au sein des ménages par département.....	27
Tableau 6. Les seuils du score de consommation alimentaire.....	30
Tableau 7. Pourcentage du score de consommation alimentaire par milieu de résidence et par département	31
Tableau 8 : Pourcentage du score de diversité alimentaire par milieu de résidence et par département	33
Tableau 9 : Score de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer par zone de résidence et par département	35
Tableau 10 : Principales raisons par % ménages qui n'ont pas pratiqué l'agriculture cette année par département	69
Tableau 11: Trois principales contraintes par département à l'agriculture cette année selon les déclarations des agriculteurs	71

Liste des acronymes

BRH : Banque de la République d'Haïti

CARI : Consolidated Approach for Reporting indicators/Approche consolidée pour le compte- rendu des indicateurs de la sécurité alimentaire

CNSA : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire

EFSA : Emergency Food Security Assessment / Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence

EMMUS : Enquête Mortalité, Mortalité et Utilisation des services

ENUSAN : Enquête Nationale d'Urgence de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

ENSSAN : Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

ESASU : Enquête Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence

FAO : Organisation des nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GIS : Geographic Information System/Système d'information géographique

GNAFS: Global Network Against Food Crises

IEF : Indice d'Échelle de la Faim

IHSI : Institut Haïtien de la Statistique et d'Informatique :

IPC : Cadre Intégré de la classification des phases de la sécurité alimentaire

MAG : Malnutrition aigüe globale

MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

MAM : Malnutrition aigüe modérée

MAS : Malnutrition aigüe sévère

MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

MUAC: Mid-Upper Arm Circumference

PAM : Programme alimentaire Mondial

PB : Périmètre Brachial

SCA : Score de consommation alimentaire

SDE : Section d'énumération

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

ZME : Zone de moyen d'existence

Remerciements

La Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) relevant du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) reste fidèle à l'accomplissement de l'une des composantes de sa mission qui consiste à informer les décideurs en temps de crise et en temps normal de l'évolution des conditions de sécurité alimentaire en Haïti. Dans cette optique, la CNSA a réalisé au cours des mois de juillet et d'août 2023 l'Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN, édition 2023) avec les supports technique et financier de plusieurs partenaires du domaine de la sécurité alimentaire.

En effet, la CNSA voudrait adresser ses sincères remerciements à la FAO, au PAM, à ONU Femmes, à CARE, à Save the Children, au Plan international et au PMSAN/UE qui ont contribué au financement de cette enquête. Elle tient également à remercier tous les acteurs qui ont soutenu techniquement le processus à savoir le PAM, Concern, le Food Security Secteur – Haiti, la FAO, ONU Femmes et ActionAid.

Un remerciement spécial est adressé à Jean Ulysse Hilaire qui a dirigé l'équipe de la rédaction. Aussi, de chaleureux remerciements sont adressés à l'endroit de Jude Dimanche, Jean Carrel Norcéide, Ferdinand Bealem, Pierre Nelby Mathieu et Diane Magnikeu Ngamo Félicité étant membres de l'équipe de rédaction. Des remerciements s'étendent aussi à l'endroit des autorités administratives au niveau déconcentré et décentralisé (Directions départementales, Mairies et CASEC) et aux responsables départementaux des observatoires de sécurité alimentaire qui n'ont ménagé aucun effort pour faciliter la planification et le bon déroulement des enquêtes ménagé au niveau de leurs zones administratives respectives.

La CNSA s'en voudrait de ne pas remercier, d'une façon spéciale, le Consultant Pierre Anthony Garraud, Statisticien principal pour son précieux appui technique et méthodologique ainsi que les membres de l'équipe technique de la CNSA qui ont travaillé sous la direction de Jean Ulysse Hilaire comme Jude Dimanche, André Loudor, Cassandre Destin, Laude Carmène Philotèque, Jean Dud-Casson et Jolaine Bolivar pour leur esprit de sacrifice et leur attachement au travail. Une pensée spéciale va à l'endroit du personnel de collecte pour leur dévouement et leur combativité.

Les remerciements s'étendent à Kepline Placius qui dirige les services de comptabilités, de logistique et des ressources humaines de la CNSA ainsi qu'à tous ceux et toutes celles qui, directement et indirectement, ont contribué à la réalisation de cette enquête.

La CNSA espère que ce rapport sert de référence pour éclairer la prise de décision visant à mettre en place des actions de riposte à la situation actuelle et jeter les bases pour des actions structurantes concourant à l'amélioration des conditions de sécurité alimentaire et à la restauration des sources de revenus de la population et globalement leurs moyens de d'existence.

Harmel CAZEAU
Coordonnateur de la CNSA

Résumé Exécutif

En 2022, l'économie haïtienne a connu une détérioration généralisée, avec une hausse de plus de 47 % des prix des denrées de première nécessité et une inflation générale de 48,3 %. Les déficits pluviométriques ont également impacté la production agricole, provoquant d'importantes pertes de revenus pour les ménages dépendant de l'agriculture et de l'élevage. La violence perpétrée par des gangs armés a entravé l'approvisionnement en carburant, provoquant une rareté et des hausses de prix sur le marché. Ces facteurs ont fortement nui aux moyens de subsistance et au pouvoir d'achat des ménages haïtiens, accentuant les risques de détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans le but d'informer davantage la prise de décision, la CNSA, en collaboration avec ses partenaires, a mené l'édition 2023 de l'Enquête Nationale de Suivi sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en août et septembre 2023, couvrant les différentes zones de moyens d'existence rurales, la zone métropolitaine de Port-au-Prince, ainsi que les villes des Cayes et de Jérémie. Cette nouvelle enquête nationale avait pour objectif de mettre à jour les données sur la sécurité alimentaire et la nutrition mais aussi d'évaluer les marchés et la performance de la campagne agricole de printemps 2023. En raison des difficultés de financement et des conditions sécuritaires précaires, l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire de cette année s'est limitée seulement au volet ménage portant sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et l'élevage avec une approche basée sur le genre.

Les résultats sont issus des données qui ont été collectées auprès d'un échantillon représentatif de la population haïtienne constituée de 6 720 ménages dont 4 830 ménages dans les zones rurales d'Haïti et 1 890 dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et dans les villes des Cayes et Jérémie. Ces zones rurales sont constituées de 23 zones d'analyse, basées sur les zones de moyens d'existence de 2015, à l'intérieur de chaque département. Quant à la zone urbaine, elle a couvert les 7 communes de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, à savoir : Port au Prince, Carrefour, Pétiion-Ville, Delmas, Cité-Soleil, Tabarre et Croix-des-Bouquets. Le découpage en zones d'analyse de ces communes urbaines s'est basé sur une analyse précédente des différents types d'habitat et de richesse relative qui composent les communes, répartie dans trois catégories : quartiers très pauvres, quartiers pauvres et, quartiers moyens et mieux lotis. Au total, la zone urbaine a été découpée en 15 zones d'analyse.

L'analyse des données attestent les faits suivants :

1. Les données révèlent qu'à l'échelle nationale, la composition moyenne des ménages est de 5 membres et que les ménages sont dirigés majoritairement par les hommes (52%). 14% des ménages possèdent au moins une personne vivant avec un handicap, parmi lesquels ceux dirigés par des femmes (14,3%) sont majoritaires. L'analyse des données indique que dans l'ensemble du pays, 5% des chefs de ménages vivent avec un handicap. Les types d'handicap les plus répandus sont le handicap physique (48%), le handicap sensoriel (28%) et le handicap psychique (9%). Les handicaps physiques et psychiques prédominent chez les ménages dirigés par des hommes, tandis que les autres types de handicaps sont plus fréquents chez les ménages dont le chef est une femme.
2. L'âge moyen des chefs de ménage est similaire, que le chef soit une femme ou un homme et à l'échelle nationale, 57 % sont biparentaux, c'est-à-dire que les deux parents sont présents. La majorité des foyers monoparentaux sont

- dirigés par des femmes (16%). A l'échelle du pays, le mariage et le concubinage se distinguent nettement comme les statuts matrimoniaux qui prévalent. L'âge moyen du chef de ménage le plus bas est observé dans les départements de l'Ouest (46,2 %) et de l'Artibonite (49,3 %).
3. A l'échelle nationale, 27 % des chefs de ménage ne présentent aucun niveau d'éducation, tandis que 36 % ont atteint le niveau primaire, 30 % ont franchi le cap du secondaire, et seulement 6,8 % ont atteint le niveau universitaire. 57 % des ménages ayant une femme comme chef ne disposent d'aucun niveau d'éducation.
 4. 22 % des ménages ont des membres qui se sont déplacés en raison de l'insécurité, une préoccupation majeure qui impacte directement la sécurité alimentaire. La prévalence de la consommation alimentaire inadéquate à l'échelle nationale est de 56,2%. La consommation alimentaire la plus précaire est observée en milieu rural, avec 23,2 % des ménages présentant un score de consommation alimentaire pauvre, comparativement à 15,6 % dans la zone urbaine des Cayes et de Jérémie, et 22,1 % dans la zone métropolitaine. La Grand'Anse enregistre le pourcentage le plus élevé de ménages présentant une consommation alimentaire pauvre (43,9 %). L'analyse par milieu de résidence révèle, à l'image de la consommation alimentaire, que la diversité alimentaire est moins bonne dans les zones rurales que dans les zones urbaines.
 5. La consommation alimentaire inadéquate est une caractéristique prédominante des ménages dirigés par des femmes. 50,4 % des ménages dirigés par des femmes ont une alimentation de faible qualité, tandis que 56,2 % des ménages dirigés par des hommes présentent une alimentation acceptable. De même, on observe que les ménages dirigés par des femmes ont une diversité alimentaire relativement faible, tandis que ceux dirigés par des hommes présentent une diversité alimentaire plus élevée.
 6. A l'échelle du pays, la grande majorité des femmes en âge de procréer est confrontée à une insuffisance de diversité alimentaire, compromettant ainsi un apport nutritionnel adéquat. En effet, seulement 25 % de ces femmes parviennent à procurer une alimentation suffisamment diversifiée, permettant de maintenir une bonne santé et de donner naissance à des nouveau-nés en bonne santé.
 7. A l'échelle nationale 64% des ménages ont recours à des stratégies crise et d'urgence. Le recours aux stratégies de crise et d'urgence est très fréquent à travers presque toutes les zones de moyens d'existence. Artibonite HT01 (36,5%), Artibonite HT03 (50,3%), Bas Plateau (33,8%), Cité Soleil P et TP (37,8%), Delmas P et TP (37,8%) sont parmi les zones ayant présenté plus de ménages adoptant des stratégies d'urgence.
 8. En ce qui concerne les sources de revenus, à l'échelle nationale, les principales sources de revenu sont l'agriculture (mentionnée par 33% des ménages) et le commerce (28%). Ensuite viennent largement dernière le travail journalier non qualifié (7,8%), le travail indépendant (7,5%) et les transfert 7%).

9. En moyenne, près de 70 % du budget total est consacré aux dépenses alimentaires, avec les dépenses liées aux céréales (riz, maïs, sorgho...) représentant plus d'un tiers du total des dépenses des ménages haïtiens. La dépense mensuelle moyenne par ménage est d'environ 20 000 HTG, tandis que la valeur du panier alimentaire est d'environ 28 000 HTG, entraînant un déficit moyen d'environ 8 000 HTG.
10. En ce qui concerne l'évolution prévue de la sécurité alimentaire des ménages au cours des six prochains mois dans les zones urbaines, les données obtenues indiquent que plus de 33% des personnes interrogées anticipent une détérioration de la situation. Environ 19 % estiment que la situation restera inchangée, tandis que 15% des répondants s'attendent à une amélioration.
11. L'accès à la nourriture (84 %) demeure toujours le premier besoin prioritaire identifié par les ménages tant en milieu rural qu'en milieu urbain, en deuxième position vient l'accès aux intrants agricoles (48%) en milieu rural, suivi de l'appui au AGR (38%). Enfin, concernant l'assistance alimentaire, si les ménages enquêtés étaient ciblés par la suite, ils préféreraient majoritairement recevoir une assistance mixte, composée d'une distribution monétaire en cash (82 %), et d'une distribution alimentaire représentant 13 % des ménages tant en milieu urbain qu'en milieu rural.
12. Au niveau global, l'indice moyen de prise de décision des ménages est de 0,71. Le département avec le plus faible indice de prise de décision est celui des Nippes qui est de 0,63. Les départements ayant des zones en IPC 4 (Grand' Anse et de l'Ouest) ont respectivement des indices de 0,66 et de 0,75. L'analyse des données démontrent que les ménages caractérisés par des IEF de phases 1, 2 et 3 présentent des indices de prise de décision de 0,7 ou plus.
13. Les ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable affichent un indice de prise de décision supérieur à 0,74, tandis que ceux dont la consommation alimentaire est de moindre qualité présentent un indice de prise de décision de 0,69. Il apparaît que l'indice de prise de décision diminue à mesure que la sévérité des stratégies d'urgence adoptées augmente.

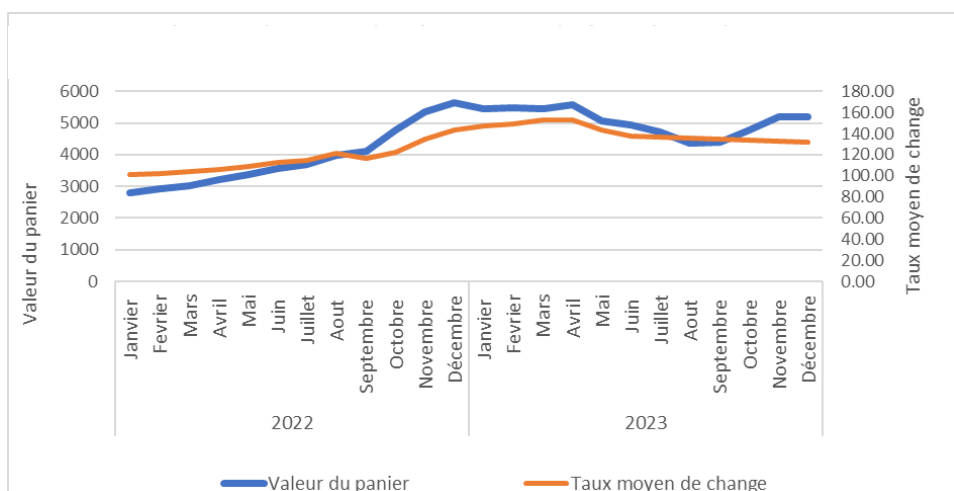
1- Introduction

Durant l'année 2022 l'économie du pays a connu une détérioration généralisée, exerçant une influence prépondérante sur le pouvoir d'achat déjà fragile des ménages haïtiens, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables. Au cours de cette période, Haïti a enregistré une augmentation de plus de 47 % des prix des denrées de première nécessité par rapport à l'année 2021, et une inflation générale de 48.3 % en glissement annuel (IHSI, décembre 2022). Parallèlement, des déficits pluviométriques ont été constatés dans de nombreux départements du pays, entraînant des répercussions significatives sur la production agricole, en particulier des cultures majeures telles que le maïs, le sorgho et les haricots.

Cette conjoncture a induit d'importantes pertes de revenus pour les ménages dépendant directement ou indirectement de l'agriculture et de l'élevage. De surcroît, cette situation s'est trouvée exacerbée par l'expansion et l'intensification de la violence perpétrée par des gangs armés, impactant sévèrement l'approvisionnement régulier en carburant à l'échelle nationale. La diminution des subventions sur les produits pétroliers a également engendré une augmentation significative de leurs prix sur le marché intérieur, conjuguée aux affrontements armés qui ont compliqué l'accès aux principales zones de stockage de carburant du pays, notamment à Carrefour et à Cité Soleil. Cette situation a entraîné une rareté de carburant dans les stations-service, forçant les automobilistes à se tourner vers le marché noir, où le prix d'un gallon de gazoline et de diesel s'élève à plus de 1500 gourdes, bien au-delà des tarifs officiels de 250 et 350 gourdes respectivement (Perspectives sur la sécurité alimentaire, Fewsnets, juin 2022).

Par ailleurs, les conclusions de l'analyse de sécurité alimentaire (IPC) de septembre 2022 ont révélé que 4,7 millions de personnes étaient confrontées à une grave insécurité alimentaire. La mise à jour des projections pour les mois de mars à juin 2023 indique une augmentation de ce chiffre à 4,9 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire. Cette actualisation a également signalé des améliorations dans la situation de sécurité alimentaire dans certaines zones du pays par rapport à la période de septembre 2022, tandis que dans d'autres régions, la situation s'est détériorée.

Figure 1: Tendence du taux de change et de la valeur du panier



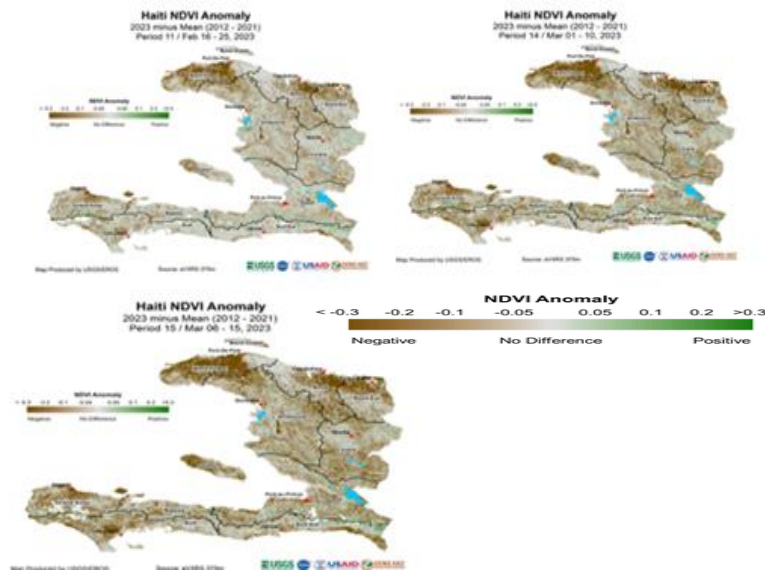
L'accélération de la dévaluation de la monnaie locale (Gourdes) est manifeste, passant de 101,20 Gourdes pour 1 US \$ en janvier 2022 à 149,29 Gourdes pour 1 US \$ en février 2023, représentant ainsi une dépréciation substantielle de 48%.

En parallèle, le prix du panier alimentaire, englobant les six produits alimentaires les plus essentiels, a enregistré une augmentation significative de 88% sur une base annuelle. De manière concomitante, la valeur en dollars américains du salaire minimum a diminué d'environ 30%,

accentuant davantage les pressions financières sur la population. Ces éléments combinés soulignent une détérioration significative du pouvoir d'achat et des conditions économiques pour les ménages.

L'aggravation de la situation perdure dans plusieurs départements, notamment le Nord-Est, l'Ouest et la Grand'Anse, qui ont continué à subir un déficit pluviométrique. Cela a fortement impacté les récoltes de la campagne d'hiver, représentant 20% de la production nationale, tandis que les prévisions pour la campagne de printemps, représentant 50% de la production nationale, sont particulièrement pessimistes en raison de ce déficit pluviométrique persistant. Les activités liées à l'élevage ont également été affectées, aggravant la situation dans les zones pastorales du pays, atteignant un niveau critique.

Figure 2: Carte de différence de végétation



L'ensemble de ces facteurs continue d'exercer des impacts négatifs sur les moyens de subsistance et le pouvoir d'achat des ménages haïtiens, laissant présager une nouvelle détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier pour ceux déjà en situation de vulnérabilité.

Face à cette réalité de plus en plus alarmante, il est impératif de mettre à jour la situation de la sécurité alimentaire à l'échelle nationale. C'est dans ce contexte que la CNSA, en collaboration

avec ses partenaires du secteur de la sécurité alimentaire, a conduit une enquête nationale sur la sécurité alimentaire au niveau des ménages allant de la fin du mois d'août jusqu'à la première semaine du mois de septembre 2023. Cette enquête a pris une nouvelle fois en compte la zone métropolitaine de Port-au-Prince ainsi que les villes des Cayes et de Jérémie.

1.1- Objectifs de l'enquête

L'Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire vise à actualiser les données sur la sécurité alimentaire à travers les sites sentinelles, en mettant particulièrement l'accent sur le suivi des poches d'insécurité alimentaire par le biais de l'analyse IPC basée sur le genre.

De manière spécifique, cette enquête a pour objectifs de :

- Mettre à jour les indicateurs de sécurité alimentaire ;
- Décrire les principaux chocs et les stratégies d'adaptation des ménages ;
- Évaluer le Score de Diversité Alimentaire des Femmes ;
- Évaluer l'Indice de Prise de Décision des Ménages ;

- Mettre en évidence l'impact des derniers chocs sur les moyens d'existence des ménages (inflation, détérioration de la situation sécuritaire, etc.) ;
- Faire une évaluation prévisionnelle de la performance de la situation de la campagne agricole de printemps 2022 ;
- Mettre à jour le montant des dépenses des ménages en vue d'une estimation de la valeur des transferts monétaires ;
- Évaluer la situation de l'offre et de la demande sur les marchés ;
- Évaluer l'état nutritionnel (Poids pour la Taille) des enfants de 6 à 59 mois ainsi que les aspects liés à l'eau et à l'assainissement.

L'actualisation des indicateurs a été intégrée à l'analyse de l'IPC, permettant ainsi la mise à jour de la cartographie de la population en insécurité alimentaire. Cette démarche a été particulièrement orientée vers une approche genre dans les analyses.

2- Méthodologie

Contrairement aux années précédentes, en raison d'un manque de financement et des conditions sécuritaires précaires, l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire de cette année s'est limitée au volet des ménages.

2.1- Contenu du questionnaire de l'enquête

Les modules suivants ont constitué le questionnaire de l'enquête ménage :

- ✓ Module sur le profil sociodémographique du ménage ;
- ✓ Biens du ménage pour une analyse des groupes de richesse basé sur l'indice de richesse en biens durables ;
- ✓ Caractéristiques du logement ;
- ✓ Consommation du ménage permettant de calculer le score de consommation alimentaire (FCS) et le score de diversité du ménage (HDDS) ;
- ✓ Les stocks alimentaires au niveau des ménages ;
- ✓ Les principales sources de revenu du ménage ;
- ✓ Dépenses alimentaires et non alimentaires ;
- ✓ Crédit et épargne ;
- ✓ Les stratégies de survie liées aux moyens d'existence et les stratégies alimentaires ;
- ✓ L'échelle de la faim ;
- ✓ Score de Diversité Alimentaire des Femmes, l'Indice de Prise de Décision des Ménages ;
- ✓ Les transferts ;
- ✓ Les perspectives pour les 6 prochains mois ;
- ✓ Nutrition (Périmètre Brachial) et Eau et assainissement.

2.2- Échantillonnage

La taille de l'échantillon globale pour l'enquête est de 6 720 ménages dont 4 830 dans les zones rurales et 1 890 en milieu urbain.

2.2.1- Échantillonnage des zones rurales

Comme pour les précédentes enquêtes, la délimitation des strates repose sur la carte des moyens d'existence de 2015 (voir annexe 1), superposée à la carte des départements afin d'assurer une représentativité des zones de moyens d'existence à l'intérieur des départements. Ces strates correspondent aux zones d'analyse IPC.

Au premier niveau, 575 SDE (Sites de Dénombrement Éléments) ont été sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à la taille (nombre de ménages) de leur unité de base. Pour le tirage au deuxième niveau, une carte a été générée pour délimiter chaque grappe à visiter par l'équipe d'enquêteurs. Cette carte comportait toutes les indications nécessaires à l'équipe pour se repérer, y compris les structures sélectionnées de manière aléatoire par le Système d'Information Géographique (en supposant que chaque bâtiment correspond à un ménage).

Pour améliorer la représentativité de l'enquête, deux nouvelles strates ont été créées :

- Le Centre, considéré initialement comme une seule zone d'analyse, est subdivisé en deux sous-strates, à savoir le Haut Plateau et le Bas Plateau.
- Le Nord, dont les deux zones de moyens d'existence ont été fusionnées, est subdivisé en deux strates distinctes : Nord HT02 et Nord HT03.

Dans l'ensemble, l'échantillon comprend 23 strates, 575 grappes, et 4 830 ménages, incluant un taux de non-réponse d'environ 5% (voir tableau ci-dessous). L'échantillon a été constitué de manière à prendre en compte les critères minimaux préconisés par le protocole IPC V3.1. Pour respecter les critères d'exigence de l'approche IPC, un minimum de 200 ménages a été tiré au niveau de chacune des strates considérées, soit 25 clusters par zone avec 8 ménages par cluster.

Tableau 1. Échantillonnage des zones rurales

		Nombre de cluster (SDE)	Nombre de ménage
1	Artibonite HT01	25	210
2	Artibonite HT03	25	210
3	Artibonite HT04	25	210
4	Haut Plateau	25	210
5	Bas Plateau	25	210
6	Grand' Anse HT07	25	210
7	Grand' Anse HT08	25	210
8	Nippes HT07/HT08	25	210
9	Nippes HT01	25	210
10	Nord-Est HT02/HT03	25	210
11	Nord HT02	25	210
12	Nord HT03	25	210
13	Nord-Ouest HT01	25	210
14	Nord-Ouest HT02	25	210
15	Ouest HT01	25	210
16	Ouest HT05	25	210
17	Ouest HT06	25	210
18	Ouest HT07/HT03	25	210
19	Sud HT07	25	210
20	Sud HT08	25	210
21	Sud' Est HT01	25	210
22	Sud' Est HT07	25	210
23	Sud HT01	25	210
	Grand Total	575	4,830

2.2.2- Échantillonnage des zones urbaines

L'échantillon urbain a couvert les 6 communes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, la partie urbaine de Croix des Bouquets, la ville de Jérémie, ainsi que la ville des Cayes. Les strates des catégories de revenus "pauvres" et "très pauvres" ont été fusionnées, et les strates plus aisées n'étaient pas prises en compte. Au total, 7 strates ont été retenues pour la zone métropolitaine de Port-au-Prince et 2 autres ; notamment la Ville de Jérémie et celle des Cayes. Ainsi, pour les zones urbaines 1 890 ménages ont été enquêtés.

Tableau 2. Échantillonnage des zones urbaines

Strate urbain	Nombre de cluster (SDE)	Nombre de ménage
Carrefour 01	25	210
Carrefour 02		
Carrefour 03	0	0
Cite Soleil 01	25	210
Cite Soleil 02		
Croix des Bouquets 01	25	210
Croix des Bouquets 02		
Croix des Bouquets 03	0	0
Delmas 01	25	210
Delmas 02		
Delmas 03	0	0
Ville des Cayes	25	210
Villes de Jérémie	25	210
Petion-Ville 01	25	210
Petion-Ville 02		
Petion-Ville 03	0	0
Port au Prince 01	25	210
Port au Prince 02		
Port au Prince 03	0	0
Tabarre 01	25	210
Tabarre 02		
Tabarre 03	0	0
Total	225	1,890

2.3- Limite de la méthodologie

Les limites de la méthodologie sont présentées ci-après :

- La couche de bâtis utilisée pour la sélection aléatoire des ménages n'est pas actualisée, elle date de 2010. Cela explique que certaines grappes (SDE) sélectionnées ne sont plus habitées. On a dû utiliser des grappes de remplacement préalablement identifiées ;
- Suite au tirage aléatoire, 6 grappes ont été sélectionnées sur l'île de la Tortue, l'île à Vache et Grand-Boucan. En raison de contraintes logistiques et financières, ces SDE ont été substituées par d'autres SDE se trouvant dans les mêmes unités d'analyse.

- Un seul indicateur nutritionnel (PB) a été pris en compte limitant les portés des résultats nutritionnels.

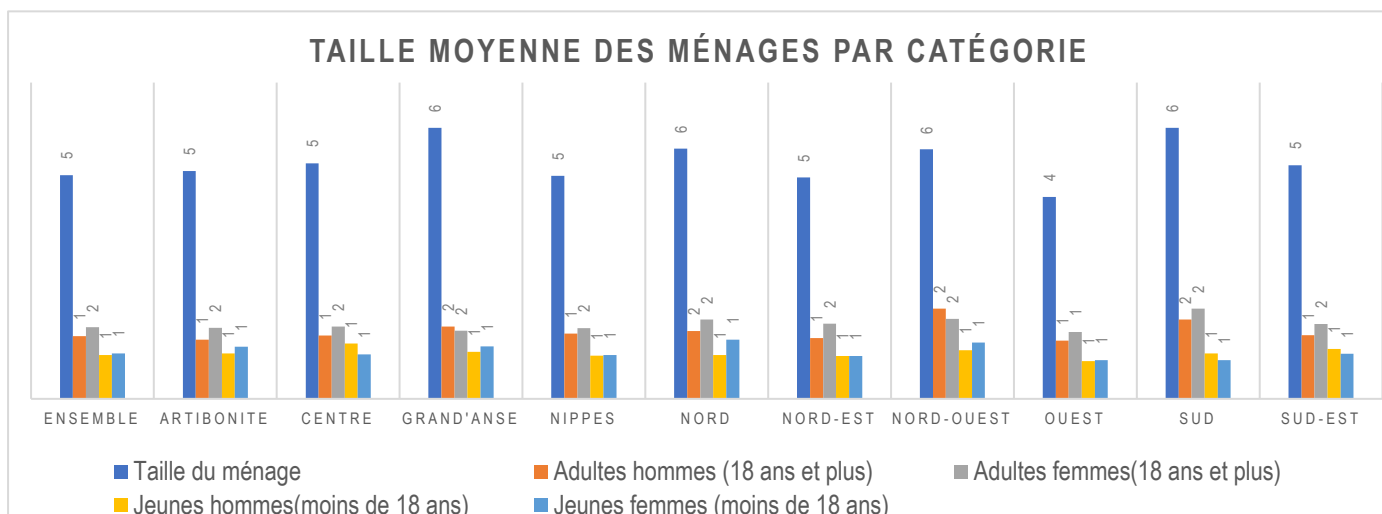
3- Présentation des principaux résultats de l'enquête

3.1 Profils socio-démographiques des ménages

3.1.1- Taille moyenne des ménages et sexe du chef de ménage

De manière similaire aux enquêtes menées au cours des dix dernières années par la CNSA, les résultats de l'Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire en 2023 (ENSSAN 2023) indiquent que la taille moyenne des ménages à l'échelle nationale demeure constante. L'analyse des données de cette enquête révèle que, en moyenne, un ménage est composé de 5 membres, incluant un homme adulte, deux femmes adultes et deux enfants. Les départements de la Grand 'Anse, du Nord, du Nord-Ouest et du Sud enregistrent le nombre moyen le plus élevé de membres de ménage, avec une moyenne de 6 membres, tandis que l'Ouest présente la taille moyenne de ménage la plus basse, soit 4 membres.

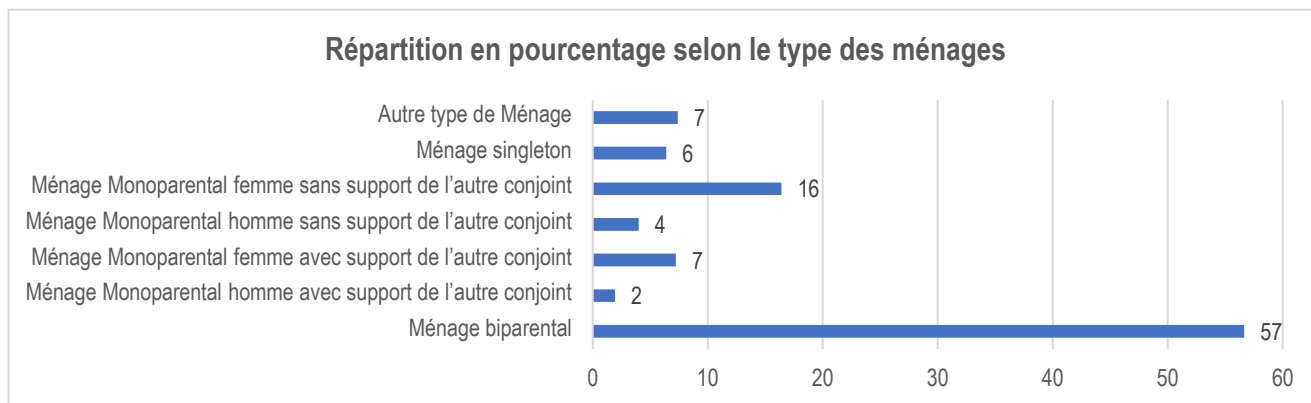
Figure 3: Taille Moyenne de ménages par département



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Dans l'ensemble, 57 % des foyers sont composés de deux parents (ménages biparentaux), c'est-à-dire que les deux parents sont présents. La majorité des foyers monoparentaux sont dirigés par des femmes, dont 16 % des foyers monoparentaux sont gérés par des femmes sans le soutien de l'autre conjoint, tandis que seulement 4 % des foyers monoparentaux sont dirigés par des hommes sans le soutien de l'autre conjoint.

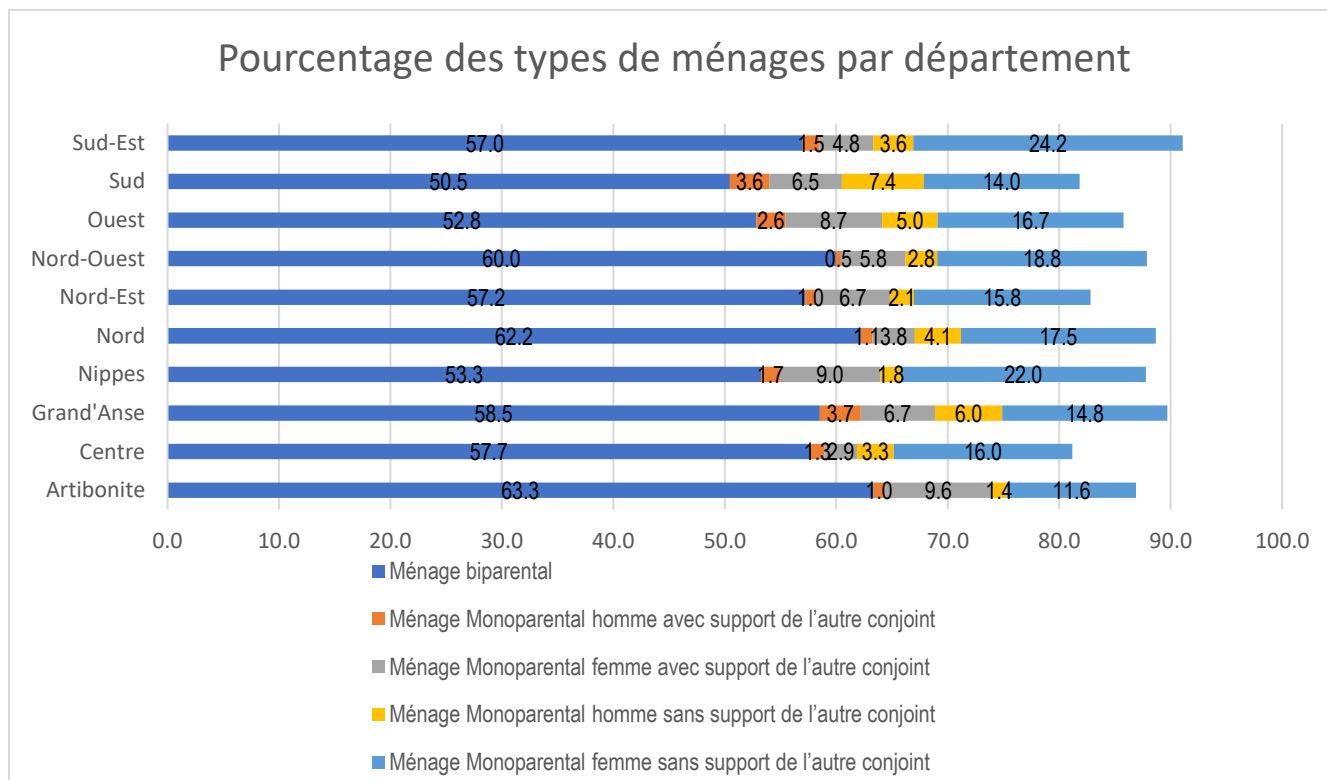
Figure 4: Typologie de ménage



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Dans tous les départements, les ménages dirigés par les deux parents sont majoritaires. Les départements de l'Artibonite (63,3 %), du Nord (62,2 %) et du Nord-Ouest (60 %) affichent les taux les plus élevés de ménages biparentaux. Quant aux ménages monoparentaux dirigés par des femmes sans le soutien de l'autre conjoint, ils sont plus répandus dans le Sud-Est (24,2 %) et dans les Nippes (22 %).

Figure 5: Pourcentage des types de ménages par département



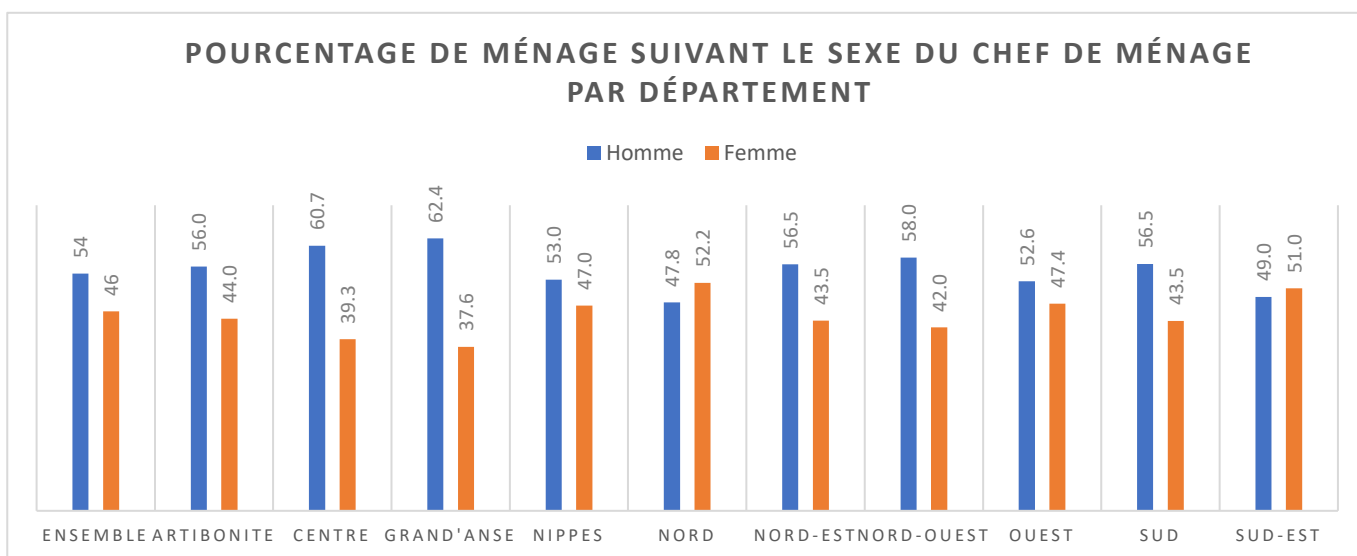
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Les résultats de l'ENSSAN 2023, à l'instar des enquêtes antérieures, indiquent une prédominance des hommes en tant que chefs de ménage à l'échelle nationale. En effet, selon le graphique présenté, 54% des ménages sont dirigés par des hommes, tandis que 46% ont des femmes comme chefs de ménage. Une analyse plus approfondie révèle des disparités régionales

significatives, notamment dans les départements de la Grand'Anse (62,4%) et du Centre (60,7%), où une majorité écrasante de ménages sont dirigés par des hommes.

En revanche, les départements du Nord (52,2%) et du Sud-est (51%) présentent une majorité de ménages dirigés par des femmes. Cette répartition des chefs de ménage peut être interprétée à la lumière des dynamiques socioculturelles spécifiques à chaque région. Des facteurs tels que les rôles traditionnels assignés aux hommes et aux femmes, les opportunités économiques régionales, ainsi que les normes et les attentes sociales, peuvent influencer ces variations. L'analyse contextuelle doit également prendre en compte les implications possibles sur la prise de décision au sein des ménages, l'accès aux ressources et les dynamiques familiales, toutes susceptibles d'être influencées par la répartition du genre au niveau des chefs de ménage.

Figure 6: Pourcentage de ménage suivant le sexe du chef de ménage par département

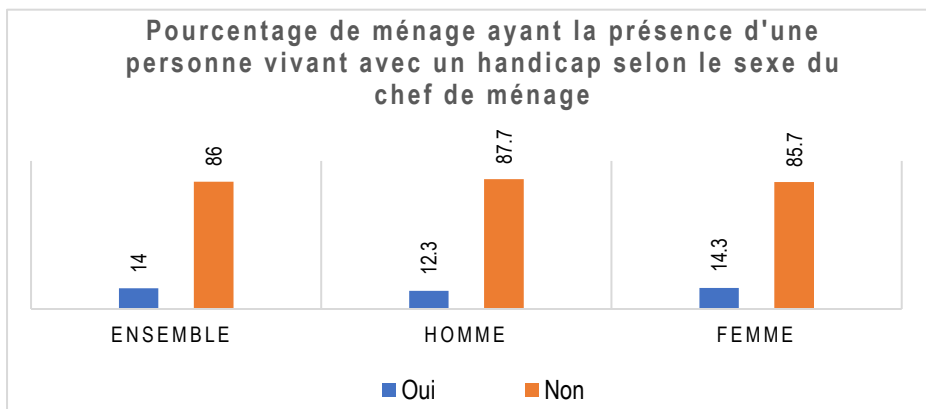


Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.1.2-Ménages ayant des personnes en situation d'handicap

Figure 7: Pourcentage de ménage ayant la présence d'une personne vivant avec un handicap selon le sexe du chef de ménage

Les résultats de l'enquête ENSSAN 2023 révèlent qu'à l'échelle nationale, 14% des ménages comptent au moins une personne vivant avec un handicap. Une analyse plus approfondie met en évidence une prévalence plus importante au sein des ménages dirigés par des femmes. En effet, le graphique ci-contre indique que 14,3% des

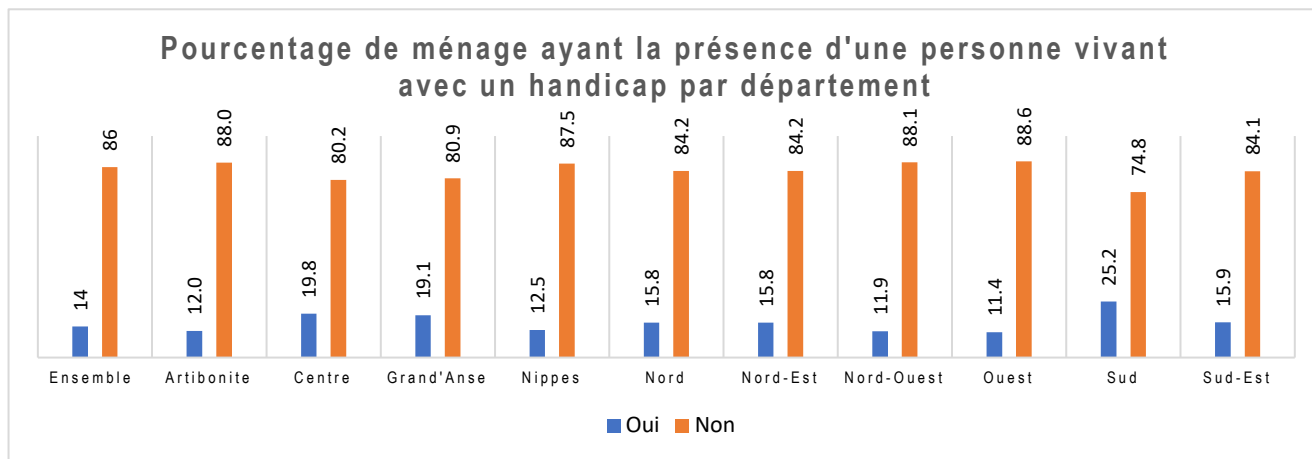


Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

ménages dirigés par des femmes ont une personne vivant avec un handicap, tandis que ce chiffre est de 12,3% pour les ménages dirigés par des hommes.

Au niveau départemental, les variations sont notables. Les départements du Sud (25,2%), du Centre (19,8%) et de la Grand'Anse (19,1%) affichent les pourcentages les plus élevés de ménages avec une personne vivant avec un handicap, comme illustré dans le graphique. Si les pourcentages élevés dans les départements du Sud et de la Grand'Anse peuvent être intuitivement liés aux séquelles du violent séisme du 14 août 2021, qui a causé d'importants dégâts dans ces régions, les causes explicatives du pourcentage élevé dans le département du Centre nécessitent une exploration plus approfondie.

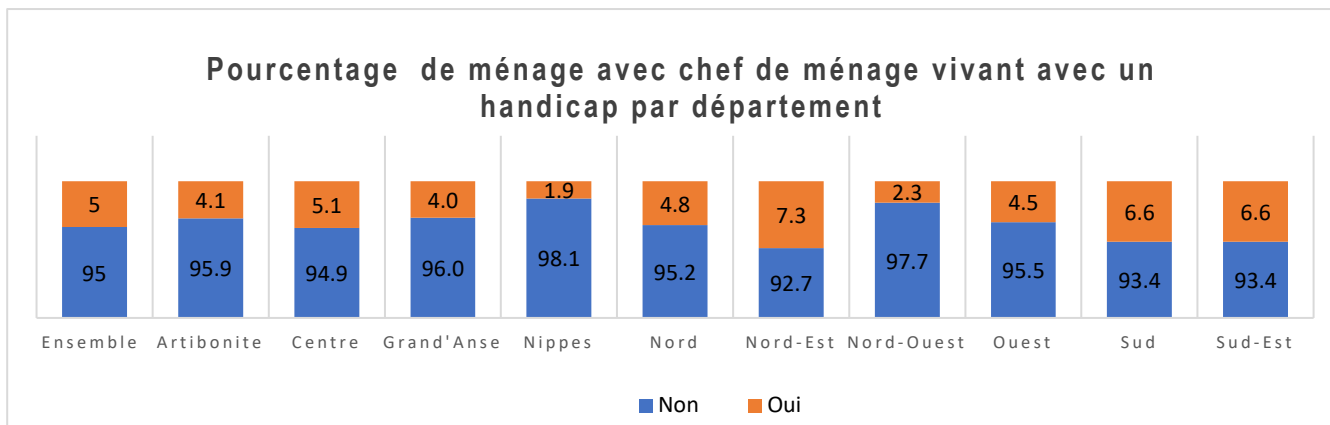
Figure 8: Pourcentage de ménage ayant des personnes vivant avec un handicap par département



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

L'analyse des données de l'enquête ENSSAN 2023 va au-delà de la simple présence d'une personne handicapée dans le ménage en examinant également le pourcentage des ménages dirigés par des personnes handicapées. À l'échelle nationale, les résultats indiquent que 5% des chefs de ménage vivent avec un handicap. Les départements du Nord-Est (7,3%), du Sud (6,6%) et du Sud' Est (6,6%) présentent les pourcentages les plus élevés de chefs de ménage vivant avec un handicap. En revanche, le département des Nippes affiche le pourcentage le plus bas de chefs de ménage vivant avec un handicap, soit 1,9%.

Figure 9: Pourcentage de ménage avec le chef de ménage vivant avec un handicap par département



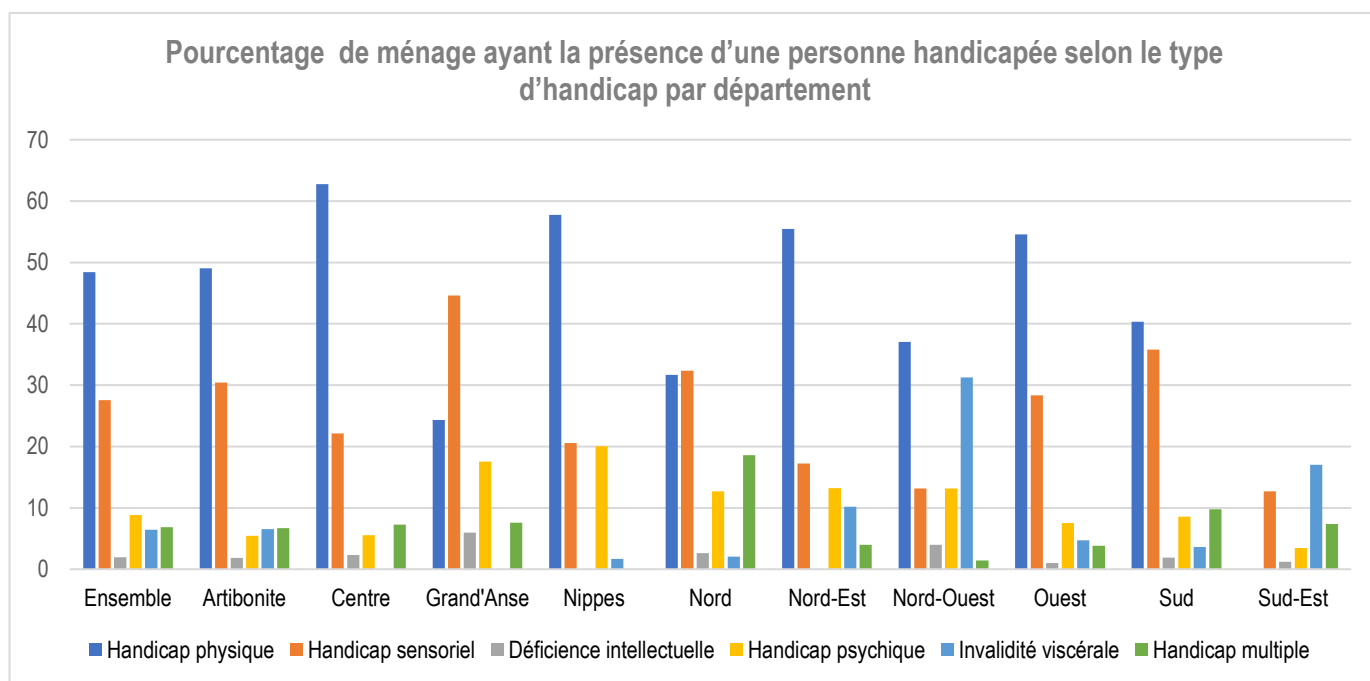
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Ces résultats soulignent l'importance de prendre en compte la dimension du handicap dans les politiques et les interventions, en particulier dans les régions les plus touchées. Les défis spécifiques auxquels sont confrontés les ménages dirigés par des personnes handicapées nécessitent une approche inclusive et adaptée pour garantir l'équité et la pleine participation de tous les membres de la société, indépendamment de leurs capacités.

L'analyse discriminée par type de handicap révèle que, à l'échelle nationale, les handicaps physiques sont les plus fréquents, représentant 48% des cas, suivis des handicaps sensoriels à 28%, et des handicaps psychiques à 9%. Cette tendance est observée de manière uniforme dans tous les départements, à l'exception de la Grand' Anse, où les handicaps sensoriels prédominent (45%) par rapport aux handicaps physiques (24%).

Le département du Centre se distingue avec le pourcentage le plus élevé de ménages affectés par des handicaps physiques, atteignant 63%. Par ailleurs, les handicaps psychiques sont plus dominants dans le département des Nippes, où ils concernent 20% des ménages.

Figure 10 : Pourcentage de ménage ayant la présence d'une personne handicapée selon le type d'handicap par département



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Comme illustré dans le tableau ci-dessous, l'analyse en fonction des zones de moyens d'existence révèle des variations significatives dans la prévalence des différents types de handicaps. Les personnes avec un handicap physique sont majoritaires dans les zones de Nippes HT07 (77%), Ouest HT06 (69,1%), Ouest HT07 (68%) et Haut Plateau (67,5%). Les zones Ouest HT06 (55%) et Grand' Anse HT07 (50%) sont caractérisées par une prédominance du handicap sensoriel. La déficience intellectuelle prévaut dans la zone Grand' Anse HT08 (13,8%) et la zone Sud HT01 (17,7%). Le handicap multiple est majoritaire dans la zone Nord HT02 (42%) et la zone Sud' Est HT07 (35,4%).

Tableau 3. Les types d'handicap selon les zones de moyen d'existence

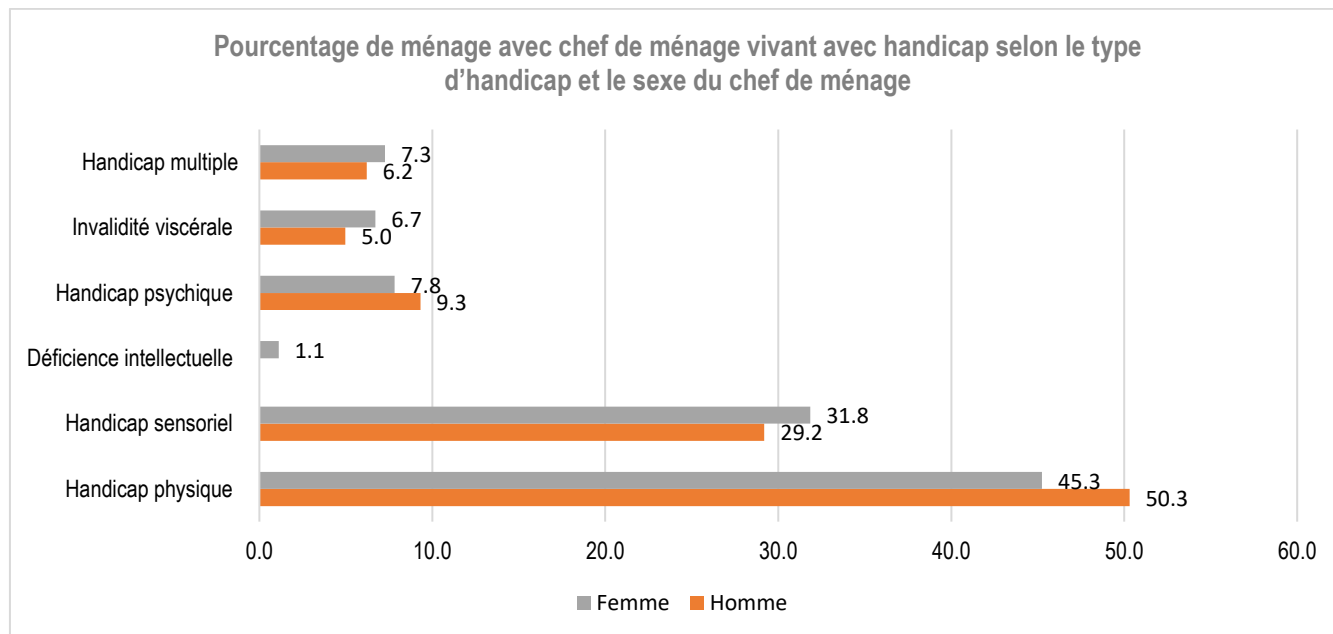
Zone de moyen d'existence	Type du handicap par zone de Moyen d'existence					
	Handicap physique	Handicap sensoriel	Déficience intellectuelle	Handicap psychique	Invalidité viscérale	Handicap multiple
Artibonite HT03	45.0	15.6	2.1	13.4		24.0
Artibonite HT04	44.1	47.2		8.7		
Bas plateau	58.3	26.9		7.1		7.7
Carrefour	34.5	39.7		7.5	18.3	
Cite Soleil	58.4	39.2				2.4
Croix des Bouquets	49.4	22.9	1.4	12.5		13.8
Delmas	31.7	16.3	4.0	33.4	14.7	
Grand'Anse HT07	14.3	50.0	0.9	25.1		9.7
Grand'Anse HT08	32.7	38.6	13.8	8.9		6.0
Haut plateau	67.5	17.0	4.9	3.9		6.8
Nippes HT01	38.1	28.5		30.0	3.4	
Nippes HT07	77.1	12.7		10.1		
Nord HT02	27.5	23.4			7.1	42.0
Nord HT03	33.4	36.1	3.7	17.9		8.9
Nord-Est HT02/HT03	55.4	17.2		13.2	10.2	4.0
Nord-Ouest HT01	33.0	9.1	4.2	14.6	37.4	1.7
Nord-Ouest HT02	57.5	33.9	2.9	5.7		
Ouest HT01	38.0	17.0		3.9	5.7	35.4
Ouest HT05	69.1	20.5		10.4		
Ouest HT06	40.4	55.5		4.1		
Ouest HT07/HT03	68.0	21.7		2.8	4.6	2.9
Petion Ville	63.5	17.3	7.3	6.5		5.5
Port-au-Prince	26.5	49.4		17.8		6.3
Sud HT01	44.4	24.2	17.7	8.8		4.9
Sud HT07	34.1	38.0		7.4	4.7	15.9
Sud HT08	48.4	37.1		10.8		3.8
Sud' Est HT01	59.2	23.1	2.4	1.9	2.4	11.1
Sud' Est HT07	57.3	2.0		5.1	32.0	3.6
Tabarre	79.7	2.1	2.6	10.5		5.1
Ville de Jérémie	52.5	38.2		9.3		
Ville des Cayes	38.7	26.0	9.4	5.8	15.9	4.2
Ensemble	48	28	2	9	6	7

Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Ces variations au niveau des zones de moyens d'existence mettent en lumière la diversité des profils de handicap dans différentes régions, soulignant la nécessité d'adopter des approches différenciées en matière d'intervention et de soutien, adaptées aux spécificités de chaque zone. Une compréhension approfondie de ces variations peut orienter de manière plus précise les politiques et les programmes visant à améliorer la qualité de vie et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'analyse des données relatives au genre des chefs de ménage vivant avec un handicap, comme illustré dans le graphique ci-dessous, révèle des tendances distinctes selon le type de handicap. Les handicaps physiques et ceux psychiques sont plus prédominants chez les chefs de ménage masculins, représentant respectivement 50,3% et 9,3%. En revanche, les handicaps sensoriels sont plus fréquents chez les femmes, avec une proportion de 31,8%.

Figure 11: Chef de ménage vivant avec un handicap



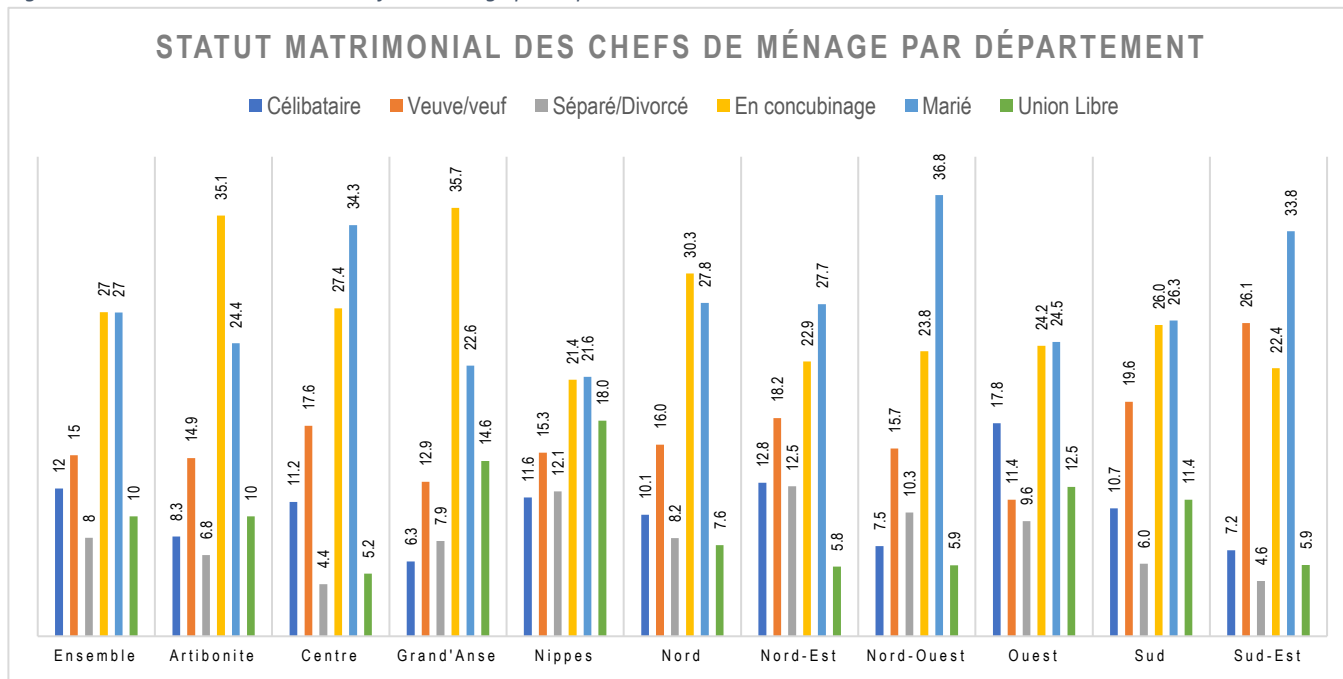
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Ces résultats mettent en lumière des disparités entre les genres en ce qui concerne la nature des handicaps, soulignant une répartition spécifique des types de handicaps en fonction du genre des chefs de ménage. Cette distinction peut avoir des implications importantes dans le cadre de la conception de programmes et de politiques visant à répondre aux besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap, en prenant en compte les particularités liées au genre.

3.1.3- Statut matrimonial des chefs de ménage

Lors de l'analyse du statut matrimonial des chefs de ménages, il ressort que le mariage et le concubinage se distinguent nettement comme les statuts matrimoniaux qui prévalent dans l'ensemble. En effet, 27 % des ménages sont unis par les liens du mariage, tandis que 27 % vivent en concubinage. Il est intéressant de noter que le mariage est particulièrement répandu dans les départements du Nord-Ouest (36,8 %), du Centre (34,3 %) et du Sud' Est (33,8 %). En revanche, le concubinage est plus fréquent dans l'Artibonite (35,1 %), la Grand' Anse (35,7 %) et le Nord (30,3 %). Dans le département du Sud, les proportions de ménages en concubinage et en mariage se révèlent équivalentes, s'élevant toutes deux à 26 %.

Figure 12 : Statut matrimonial des chefs de ménage par département

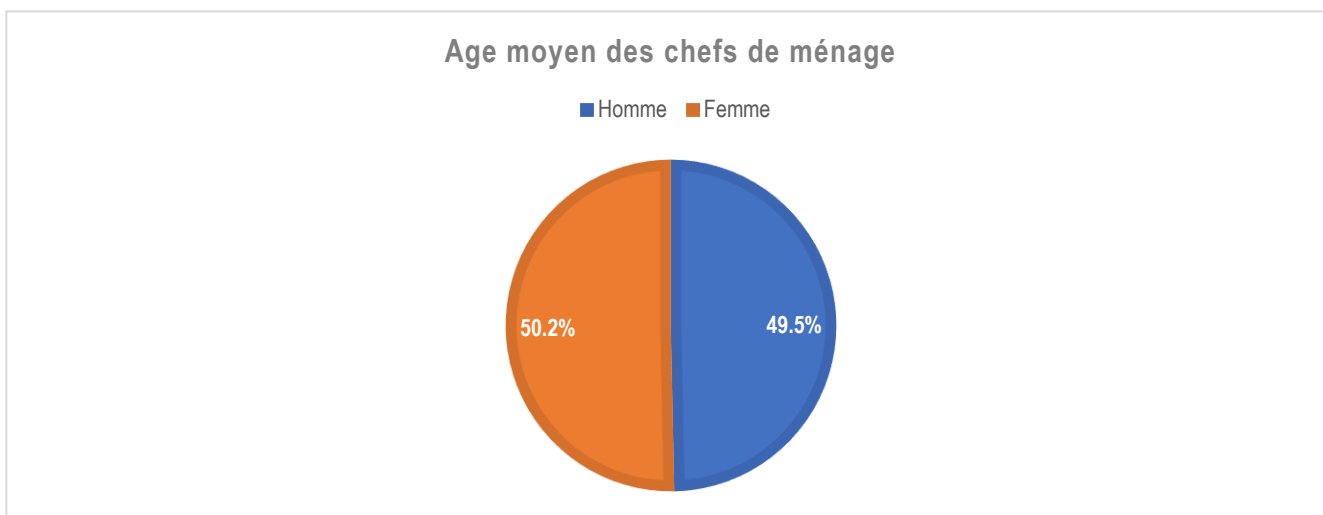


Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.1.4- Âge moyen des chefs de ménage

L'âge moyen des chefs de ménage tant pour les hommes que pour les femmes est quasi similaire. En effet, l'âge moyen des femmes chef de ménage est de 50,2 ans et celui des hommes est de 49,5 ans.

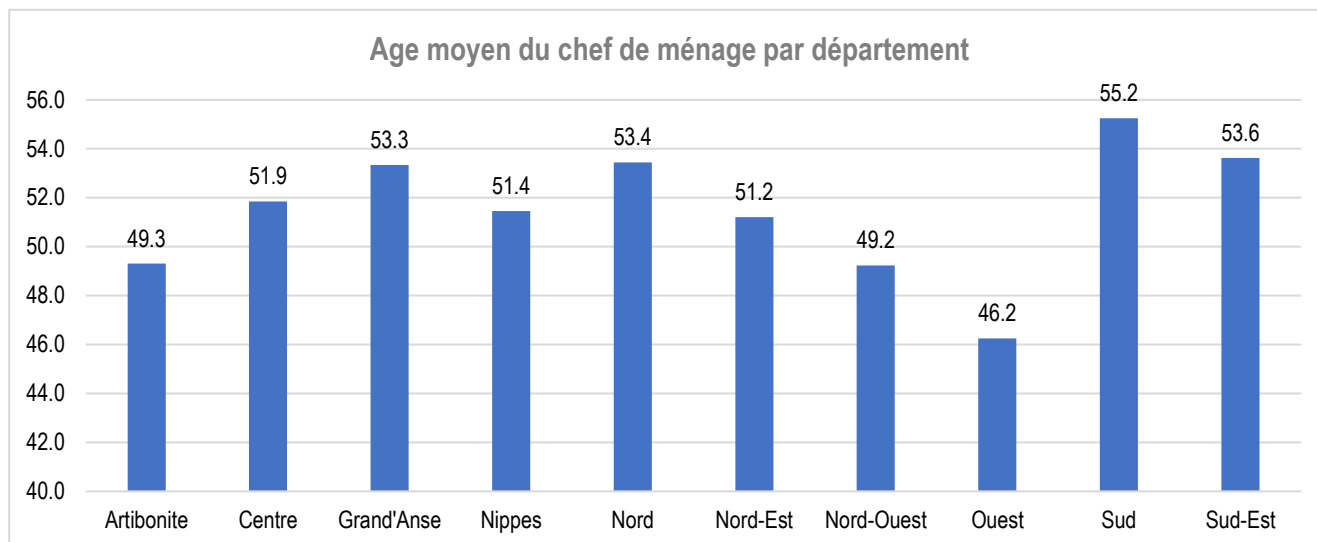
Figure 13 : Âge moyen des chefs de ménages selon sexe du chef de ménage



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Lorsqu'on examine les données par département, on constate que ce sont les départements du Sud (53,6 %), du Sud-Est (53,6 %), du Nord et de la Grand' Anse qui présentent les chefs de ménage ayant en moyenne un âge plus élevé. En revanche, l'âge moyen du chef de ménage le plus bas est observé dans les départements de l'Ouest (46,2 %) et de l'Artibonite (49,3 %).

Figure 14 : Age moyen du chef de ménage par département



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.1.5-Niveau d'éducation du chef de ménage

Le rôle déterminant du niveau d'éducation dans la promotion de la sécurité alimentaire, en exerçant une influence substantielle sur les connaissances et les compétences, est mis en évidence dans le cadre de cette étude, en analysant le profil éducatif des chefs de ménage. L'analyse des données révèle que, à l'échelle nationale, 27 % des chefs de ménage ne présentent aucun niveau d'éducation, tandis que 36 % ont atteint le niveau primaire, 30 % ont franchi le cap du secondaire, et seulement 6,8 % ont atteint le niveau universitaire.

Il est intéressant de noter, comme illustré dans le tableau ci-dessous, que parmi les chefs de ménage ayant achevé le niveau primaire, seuls 9 % ont effectivement complété ce niveau, tandis que 6 % ont réussi à compléter le niveau secondaire. En contraste avec les niveaux primaire et secondaire, le pourcentage des ménages ayant atteint le niveau universitaire complet (4 %) est supérieur à ceux qui l'ont accompli de manière incomplète (2,8 %). Cette répartition éducative souligne l'importance d'une analyse approfondie des différents niveaux d'éducation pour une compréhension complète de la dynamique entre le niveau éducatif des chefs de ménage et la sécurité alimentaire.

L'analyse par département révèle que les départements du Nord-Est (44,3 %) et du Sud (42,2 %) affichent les taux les plus élevés de chefs de ménage dépourvus de tout niveau éducatif. Les départements du Nord-Ouest (36,2 %) et de la Grand'Anse (36 %) se distinguent par les pourcentages les plus élevés de chefs de ménage n'ayant pas achevé le niveau d'éducation primaire, tandis que l'Ouest (34,7 %) et le Sud-Est (22,2 %) présentent les taux les plus élevés de chefs de ménage n'ayant pas complété le niveau secondaire.

En ce qui concerne les chefs de ménage ayant atteint le niveau universitaire ; les départements de l'Ouest (6,2 %), du Centre (4,9 %) et des Nippes (4,7 %) enregistrent les pourcentages les plus élevés de chefs de ménages ayant achevé le niveau universitaire.

Tableau 4. Pourcentage par niveau d'éducation des chefs de ménage selon les départements

Département	Aucun	Primaire incomplet	Primaire complet	Secondaire incomplet	Secondaire complet	Université incomplète	Université complète
Artibonite	30.4	30.7	10.9	20.4	3.4	1.9	2.4
Centre	36.8	27.8	9.7	15.2	3.5	2.0	4.9
Grand'Anse	29.3	36.0	9.6	17.7	4.2	0.6	2.5
Nippes	31.6	28.0	6.9	20.4	4.6	3.8	4.7
Nord	39.0	28.6	10.2	14.2	4.6	1.2	2.2
Nord-Est	44.3	26.6	2.9	18.1	3.5	0.7	3.9
Nord-Ouest	24.8	36.2	10.1	20.4	4.7	2.1	1.7
Ouest	13.8	21.7	9.3	34.7	10.4	4.0	6.2
Sud	42.2	23.5	7.0	17.4	4.4	2.2	3.3
Sud' Est	34.6	26.0	9.6	22.2	3.6	1	3
Moyenne nationale	27	27	9	24	6	2.8	4.0

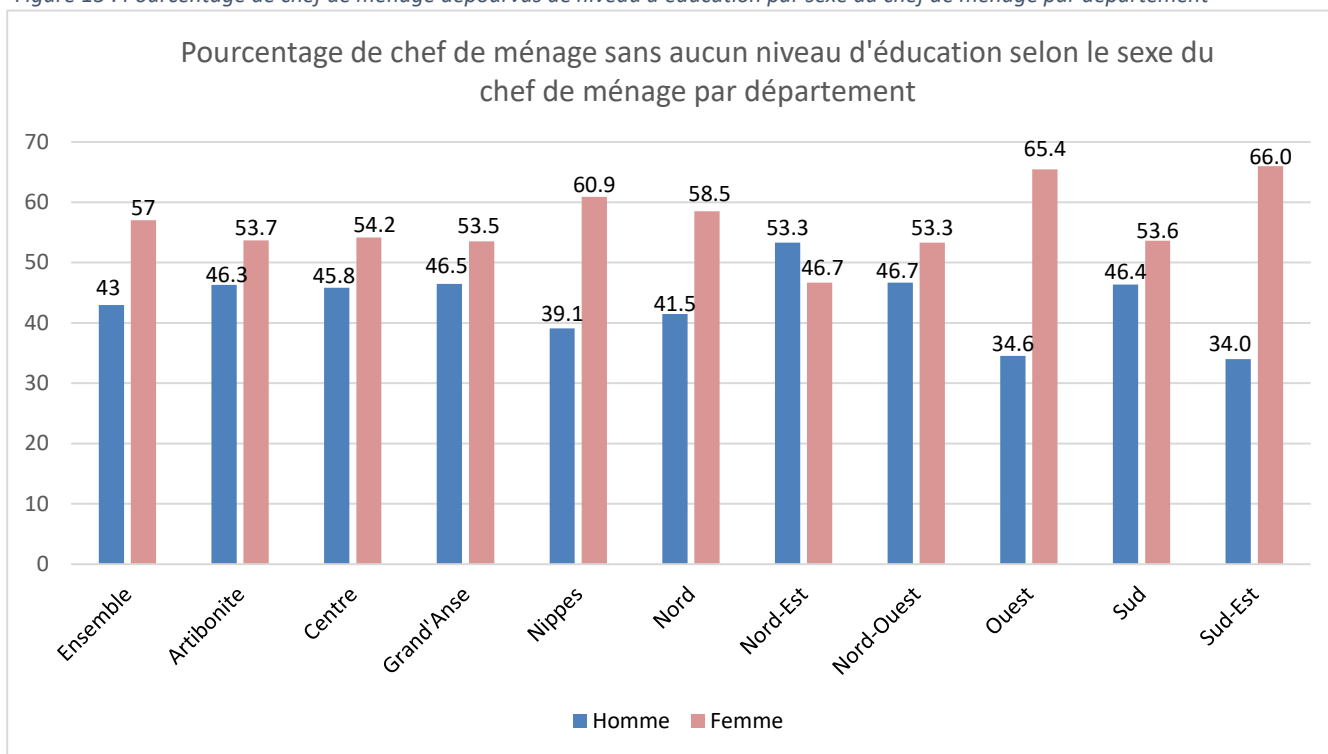
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Cette distribution départementale souligne la variabilité significative dans l'accès à l'éducation et la réalisation des niveaux éducatifs les plus élevés au sein des différentes régions, constituant ainsi un élément clé dans la compréhension des disparités éducatives à l'échelle nationale.

A l'échelle nationale, pour les chefs de ménage dépourvus de tout niveau d'éducation, une exploration spécifique selon le genre est faite. L'analyse différenciée par sexe révèle une prédominance des ménages dirigés par des femmes parmi ceux dépourvus de tout niveau éducatif. Plus précisément, il est à noter, comme démontré dans le tableau ci-dessous, que 57 % des ménages ayant une femme comme chef ne disposent d'aucun niveau d'éducation, comparativement à 43 % pour les ménages dirigés par des hommes.

De par l'analyse au niveau départemental, il est observé que, quel que soit le département considéré, les chefs de ménage sans niveau d'éducation demeurent principalement des femmes. Il convient toutefois de souligner une observation inverse dans le département du Nord-Est. En effet, 53,3 % des ménages dirigés par des hommes y sont dépourvus de tout niveau d'éducation, tandis que ce pourcentage s'élève à 46,7 % pour les femmes, représentant ainsi une exception notable par rapport à la tendance générale.

Figure 15 : Pourcentage de chef de ménage dépourvus de niveau d'éducation par sexe du chef de ménage par département



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.1.6-Déplacement des ménages

Il est communément admis que le déplacement des ménages influence les conditions de sécurité alimentaires des ménages. Les répercussions du déplacement vont au-delà de la simple disponibilité de la nourriture, suggérant des implications complexes pour la sécurité alimentaire des ménages. Dans le cadre de cette enquête, nous avons cherché à savoir les raisons qui motivent le déplacement des ménages durant les 12 derniers mois.

La principale motivation des déplacements, comme indiqué dans les données de l'enquête à l'échelle nationale, est principalement liée au travail, à l'insécurité ou au conflit, et à d'autres raisons. Cependant, il est crucial de noter que 22 % des ménages ont des membres qui se sont déplacés en raison de l'insécurité, une préoccupation majeure qui impacte directement la sécurité alimentaire.

En se penchant sur les données départementales, il ressort que les déplacements dus à l'insécurité sont particulièrement préoccupants dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Nord-Ouest. Ces régions enregistrent respectivement des pourcentages élevés de ménages ayant des membres déplacés en raison de l'insécurité, avec des taux particulièrement marqués dans l'Ouest (51,2 %), soulignant l'impact déstabilisant des activités des groupes armés dans cette région.

Tableau 5. Principales raisons du déplacement au sein des ménages par département

Département	Travail	Etude	Insécurité/conflit	Santé	Autres	Ne sait pas/NR
Artibonite	13.7	17.0	15.8	5.7	41.7	6.0
Centre	42.4	22.5	2.3	2.5	28.7	6.0
Grand'Anse	18.5	7.4	7.4	4.9	53.1	8.7
Nippes	10.3	17.2	4.1	9.6	58.8	0.0
Nord	59.1	23.5	1.6	3.0	5.3	7.5
Nord-Est	68.9	16.8		6.0	4.4	4.0
Nord-Ouest	27.6	8.7	15.3	9.1	30.2	9.1
Ouest	11.6	12.4	51.2	1.9	19.6	3.3
Sud	34.7	18.3	0.4	5.8	35.7	5.2
Sud-Est	27.5	12.2	0.0	4.2	42.2	14
Moyenne nationale	26	15	22	4	27	6.0

Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

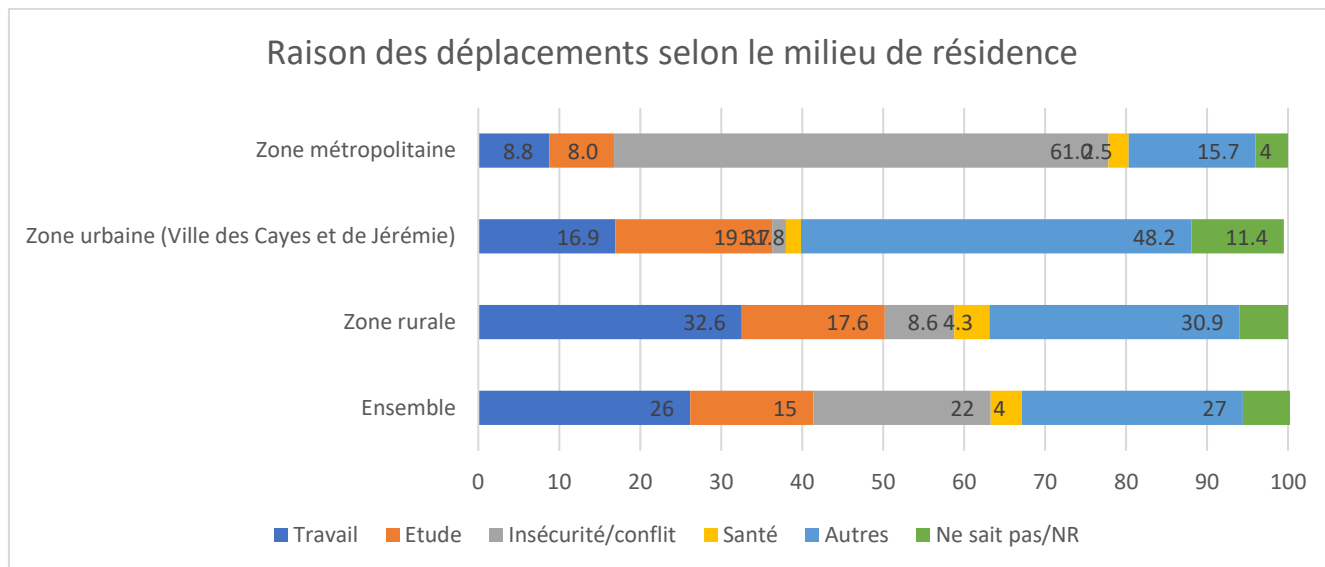
Cette analyse souligne l'interconnexion entre les mouvements de population, les conflits et l'insécurité alimentaire. Les déplacements, en particulier ceux motivés par des raisons de sécurité, peuvent entraîner des perturbations majeures dans l'accès aux ressources alimentaires, la perte de moyens de subsistance et la rupture des réseaux de soutien sociaux. En conséquence, des approches intégrées qui abordent simultanément les aspects économiques, sociaux et sécuritaires sont nécessaires pour atténuer les effets de l'insécurité alimentaire dans les contextes de déplacement.

L'analyse selon le milieu de résidence met en lumière des motifs de déplacement distincts et significatifs. Dans la zone métropolitaine, la prédominance des déplacements, soit plus de 60 %, est attribuée à l'insécurité ou au conflit. Cette observation souligne l'impact majeur des problèmes de sécurité sur la mobilité des ménages dans cette région spécifique.

En revanche, dans les villes de Cayes et de Jérémie, les déplacements majoritaires (19,3 %) ne sont pas spécifiquement liés à des raisons éducatives, mais plutôt à des motifs non précisés (32,6 %). Il est essentiel de souligner la diversité des raisons de déplacement dans ces zones urbaines, suggérant une complexité dans les dynamiques de mobilité.

Dans les milieux ruraux, les déplacements prédominants sont principalement motivés par des opportunités de travail. Cette tendance met en évidence l'importance des facteurs économiques dans les prises de décision des ménages en milieu rural, soulignant le lien entre la sécurité alimentaire et les déplacements liés à l'emploi.

Figure 16 : Raison de déplacement par milieu de résidence



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Cette analyse différenciée selon le milieu de résidence souligne la nécessité d'adopter des approches contextualisées pour comprendre les déterminants des déplacements. Les facteurs socio-économiques, sécuritaires et éducatifs interagissent de manière complexe, et une compréhension nuancée de ces dynamiques est essentielle pour formuler des stratégies efficaces d'amélioration de la sécurité alimentaire dans divers contextes géographiques.

3.2 Profil consommation alimentaire des ménages

Le profil de consommation alimentaire d'un ménage représente bien plus qu'une simple liste d'aliments consommés. Il dévoile les stratégies élaborées pour accéder à la nourriture, offrant ainsi un éclairage sur les défis économiques, les préoccupations environnementales et les choix alimentaires qui sculptent le quotidien des familles. Cette analyse nous invite à considérer la consommation alimentaire comme un reflet tangible des choix économiques, sociaux et écologiques qui définissent l'expérience quotidienne de la famille haïtienne.

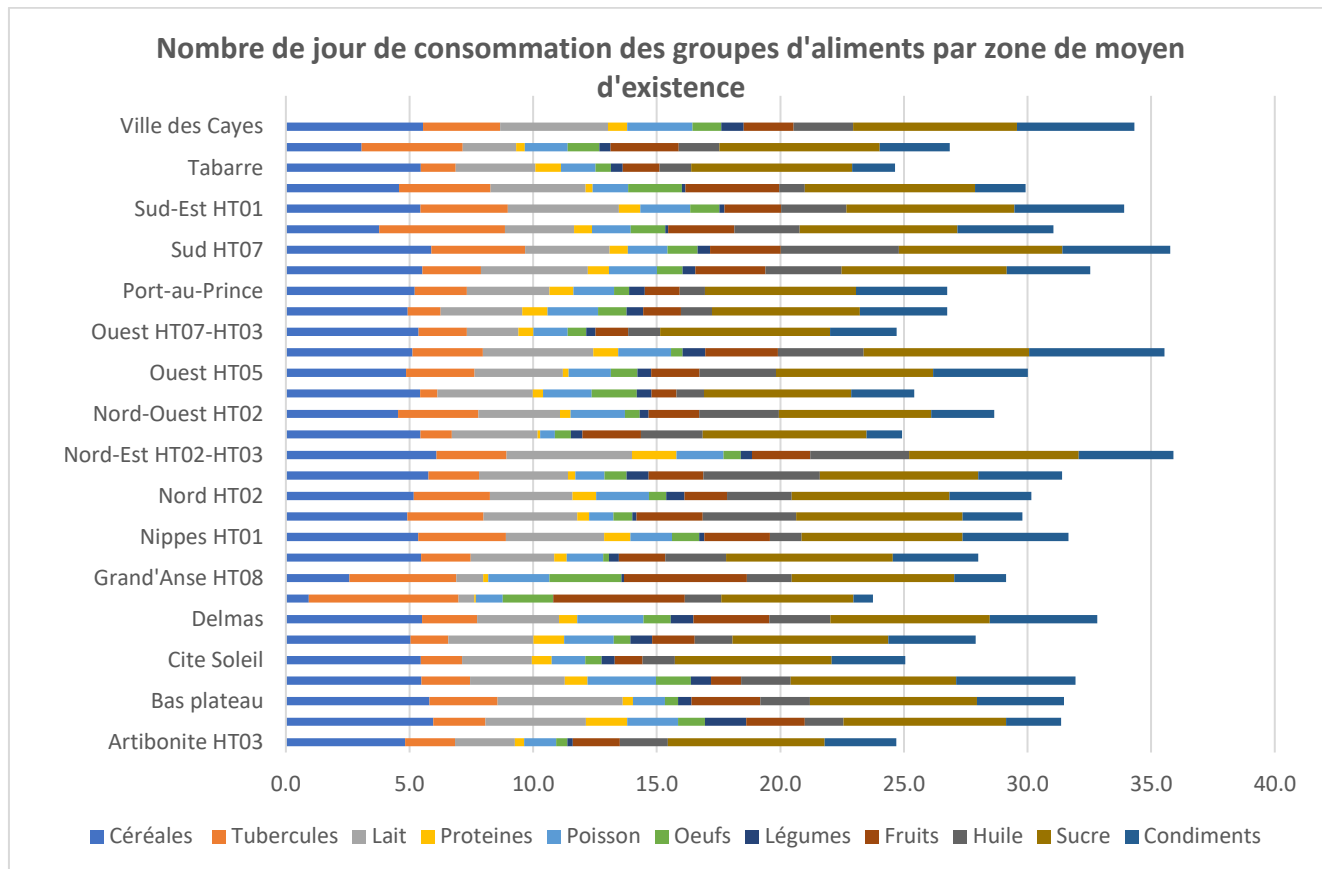
3.2.1- Nombre de jour de consommation des différents groupes d'aliments

L'étude du nombre de jours de consommation des groupes alimentaires est une approche intéressante pour comprendre les habitudes alimentaires d'une population donnée. Cette analyse permet de dresser un portrait détaillé des choix nutritionnels, des préférences alimentaires et des tendances de consommation de la population.

L'analyse des habitudes alimentaires dans l'ensemble des zones de moyens d'existence révèle des tendances significatives. Les ménages consomment de l'huile et des céréales quasiment tous les jours de la semaine, avec une fréquence de 6 jours sur 7 pour l'huile et de 5 jours sur 7 pour les céréales. Les légumineuses ne sont consommées que deux jours par semaine, tandis que le sucre ou les produits sucrés le sont au maximum 3 jours sur 7. La consommation de viande, de légumes et de fruits se situe à deux jours par semaine, tandis que le lait et les produits laitiers sont consommés une fois par semaine au plus.

Tel qu'indiqué sur le graphique ci-dessous, l'analyse par zones de moyens d'existence met en évidence que la zone de la Grand'Anse HT07 enregistre le nombre de jours de consommation le plus élevé de tubercules alors que celui des céréales est plus élevé dans le département de l'Artibonite, notamment dans la zone Artibonite HT04. Cela souligne l'influence prédominante de la production locale sur les choix alimentaires des ménages, démontrant ainsi la forte corrélation entre les habitudes alimentaires et la disponibilité des produits locaux.

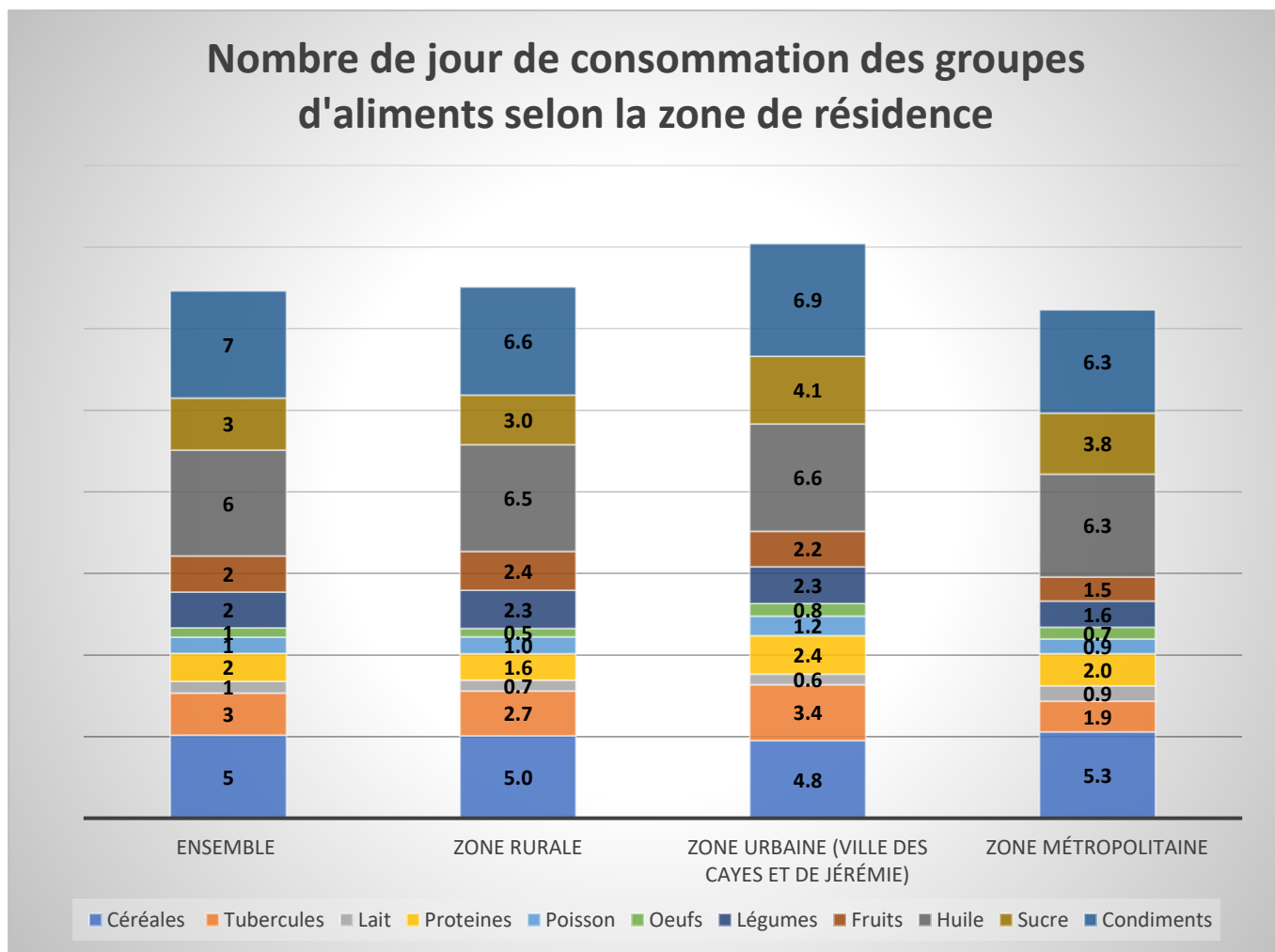
Figure 17 : Nombre de jours de consommation des groupes d'aliments par zone de moyen d'existence



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Comme on peut l'observer sur le graphique ci-dessous, une analyse du régime alimentaire des ménages par zone de résidence ne révèle pas de différences substantielles entre les ménages vivant en milieu rural et ceux résidant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, ainsi que dans les villes des Cayes et de Jérémie. Cependant, il est à noter que le nombre de jours de consommation des céréales est plus faible dans le département de la Grand'Anse (moins de 2 jours par semaine), tandis que celui des tubercules est le plus élevé (plus de 5 jours par semaine) au sein de ce même département.

Figure 18 : Nombre de jours de consommation des groupes d'aliments selon la zone de résidence.



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.2.2- Score de consommation alimentaire

Le score de consommation alimentaire, en tant qu'indicateur proxy, offre une évaluation synthétique reflétant à la fois la quantité (en kcal) et la qualité nutritionnelle des aliments consommés sur une période de 7 jours. Ce score repose sur un rappel détaillé des types d'aliments et de leur fréquence de consommation. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a établi des seuils standardisés pour classer les ménages en trois groupes de consommation alimentaire : pauvre, limite (borderline) et acceptable. Le tableau ci-dessous fait la présentation des seuils.

Tableau 6. Les seuils du score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire (Seuils)	Interprétation
Pauvre : < 28	Quantité et Qualité inadéquate
Limite : 28,5 à 42	Qualité inadéquate
Acceptable : > 42	Alimentation adéquate

À l'échelle nationale, plus de 55 % des ménages présentent une consommation alimentaire jugée inadéquate. Les données du tableau ci-dessous révèlent que 23,2 % des ménages affichent un score de consommation alimentaire pauvre, 33 % une

consommation alimentaire limite, et seulement 43,3 % bénéficient d'une consommation alimentaire jugée acceptable. La consommation alimentaire la plus précaire est observée en milieu rural, avec 23,2 % des ménages présentant un score de consommation alimentaire pauvre, comparativement à 15,6 % dans les zones urbaines des Cayes et de Jérémie, et 22,1 % dans la zone métropolitaine.

L'analyse par département révèle que le Nord-Est affiche le pourcentage le plus élevé de ménages avec une consommation alimentaire jugée acceptable (71,4%), tandis que la Grand' Anse enregistre le pourcentage le plus élevé de ménages présentant une consommation alimentaire pauvre (43,9%). Ces disparités interdépartementales soulignent l'importance de considérer les spécificités régionales dans l'évaluation de la sécurité alimentaire, ainsi que la nécessité de mettre en œuvre des interventions ciblées pour améliorer les conditions nutritionnelles des ménages les plus vulnérables.

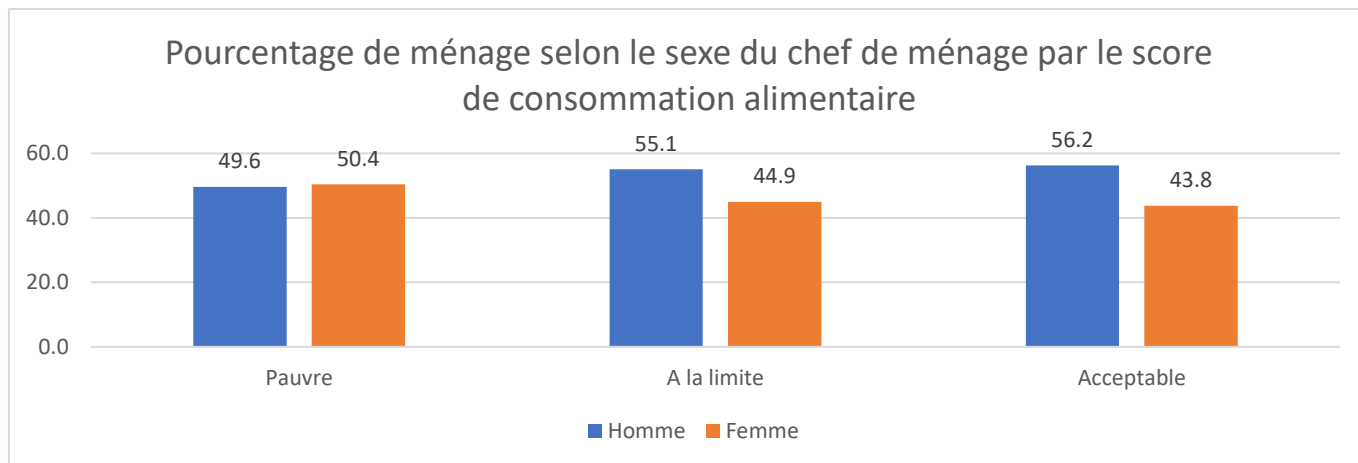
Tableau 7. Pourcentage du score de consommation alimentaire par milieu de résidence et par département

	Pauvre	A la limite	Acceptable
Zone rurale	23.2	33.0	43.8
Zone urbaine (Ville des Cayes et de Jérémie)	15.6	35.4	49.0
Zone métropolitaine	22.1	31.9	46.0
Ensemble	23	33	44
Artibonite	23.5	33.2	43.3
Centre	14.3	36.1	49.6
Grand'Anse	43.9	32.1	24.0
Nippes	17.3	36.5	46.3
Nord	20.3	33.4	46.2
Nord-Est	7.5	21.1	71.4
Nord-Ouest	25.1	39.9	35.0
Ouest	27.7	29.9	42.4
Sud	14.2	38.2	47.7
Sud' Est	12.4	35.4	52.2

Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

La consommation alimentaire inadéquate est une tendance prédominante chez les ménages dirigés par des femmes. L'examen du graphique ci-dessous révèle que 50,4 % des ménages dirigés par des femmes ont une alimentation « pauvre », tandis que 56,2 % des ménages dirigés par des hommes présentent une alimentation « acceptable ».

Figure 19: Score de consommation alimentaire et sexe du chef de ménage



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.2.3 Score de diversité alimentaire

Le score de diversité alimentaire des ménages, évalué par le nombre de groupes d'aliments consommés sur une période de 24 heures, constitue une mesure complémentaire de l'appréciation de la consommation alimentaire. Un régime alimentaire plus diversifié (niveaux adéquats en calories et en protéines) est étroitement lié à des facteurs socio-économiques dont le revenu du ménage. Des recherches antérieures ont démontré que l'augmentation de la diversité alimentaire est corrélée à un meilleur statut socioéconomique et à un niveau accru de sécurité alimentaire du ménage (Hoddinot et Yohannes, 2002 ; Hatloy et al., 2000).

L'analyse des données de l'enquête ENSSAN 2023 révèle qu'au niveau national, 3 % des ménages consomment seulement 2 groupes d'aliments ou moins, représentant une légère augmentation par rapport à l'ENSSAN 2022. Une hausse d'un point de pourcentage est observée, avec 17 % des ménages consommant entre 3 et 4 groupes d'aliments. Et, 80 % consomment 5 groupes d'aliments ou plus, soit une diminution d'un point de pourcentage par rapport à 2022. Le tableau ci-dessous illustre que la plus forte proportion de ménages ne consommant que 2 groupes d'aliments ou moins est observée dans les départements de l'Artibonite (6,2 %), de la Grand'Anse (4 %) et du Nord (3,4 %).

L'analyse par milieu de résidence révèle, à l'image de la consommation alimentaire, que la diversité alimentaire est moins bonne dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Notons que la diversité alimentaire est plus élevée dans le département du Nord-Est (93,6 %).

Ces résultats soulignent l'importance de considérer la diversité alimentaire comme un indicateur essentiel pour évaluer le bien-être nutritionnel des ménages et orienter les interventions visant à améliorer la sécurité alimentaire.

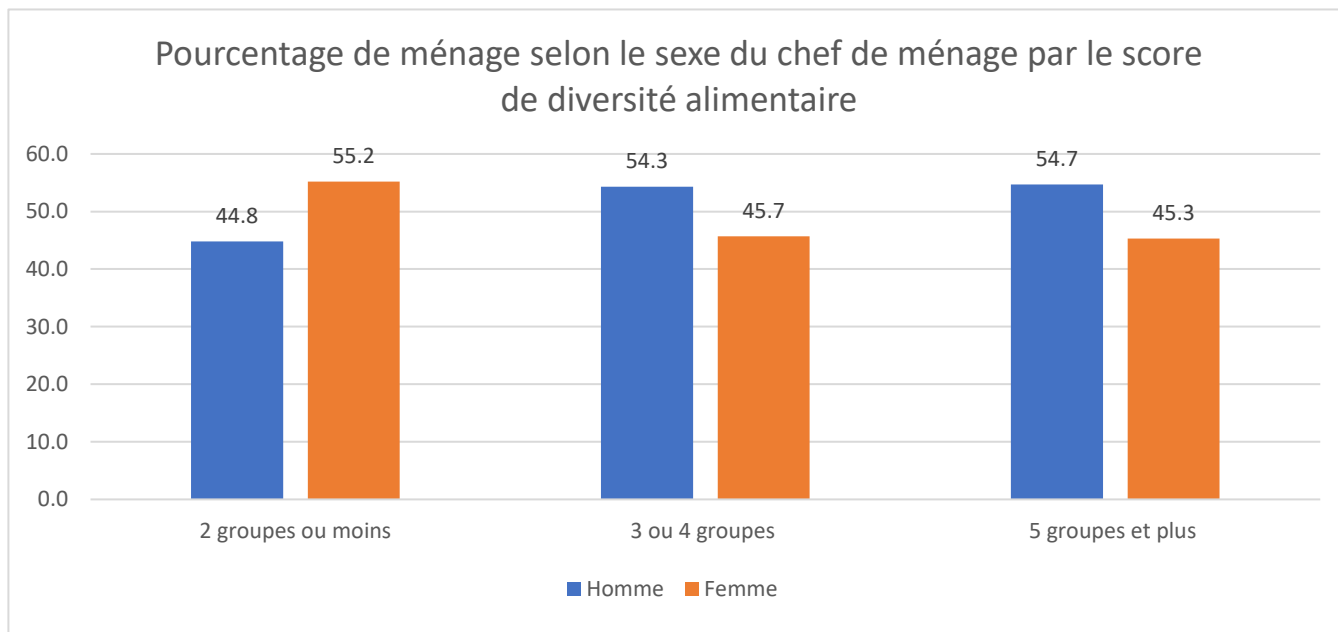
Tableau 8 : Pourcentage du score de diversité alimentaire par milieu de résidence et par département

	2 groupes ou moins	3 ou 4 groupes	5 groupes et
Zone rurale	3.2	18.1	78.7
Zone urbaine (Ville des Cayes et de Jérémie)	1.6	11.8	86.6
Zone métropolitaine	3.1	14.1	82.8
Ensemble	3	17	80
Artibonite	6.2	16.7	77.1
Centre	2.5	12.7	84.8
Grand'Anse	4.0	44.8	51.1
Nippes	2.7	17.3	80.0
Nord	3.4	18.2	78.3
Nord-Est	0.5	5.8	93.6
Nord-Ouest	3.0	18.2	78.8
Ouest	2.7	17.9	79.3
Sud	2.1	11.2	86.7
Sud-Est	1.3	11.1	87.6

Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

A l'instar du score de consommation alimentaire, on observe que les ménages dirigés par des femmes ont une diversité alimentaire relativement faible, tandis que ceux dirigés par des hommes présentent une diversité alimentaire plus élevée. En effet, l'analyse du graphique ci-dessous révèle que 55,2 % des ménages dirigés par des femmes consomment deux groupes d'aliments ou moins, tandis que 54,7 % des ménages dont le chef et un homme consomment au moins cinq groupes d'aliments.

Figure 20 : Pourcentage de ménage selon le sexe du chef de ménage par le score de diversité alimentaire

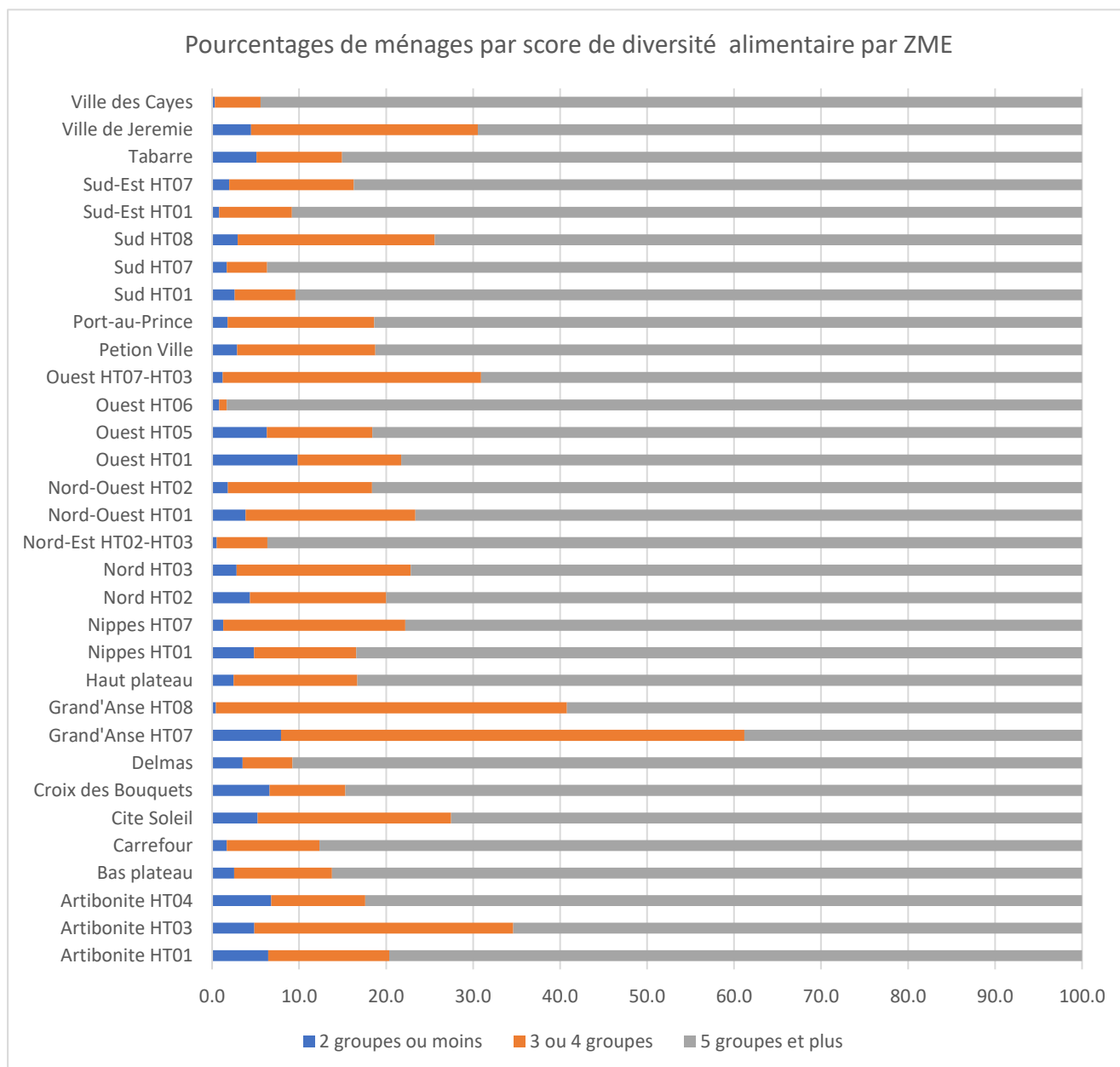


Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

L'analyse par zones de moyens d'existence, comme illustré dans la figure ci-dessous, met en évidence des variations significatives en termes de diversité alimentaire. La zone Ouest HT06, la Ville des Cayes, la zone Sud HT07, le département du Nord-Est, les quartiers TP&P de Delmas et la zone Sud HT01 présentent les pourcentages de ménages les plus élevés ayant une bonne diversité alimentaire, avec au moins 90 % des ménages concernés.

En revanche, les zones Ouest HT01 (9,8 %), Grand' Anse HT07 (7,9 %), Artibonite HT04 (6,8 %), Artibonite HT01 (6,5 %), et Ouest HT05 (6,3 %) enregistrent les pourcentages les plus élevés de ménages présentant une faible diversité alimentaire. Ces disparités mettent en évidence l'importance de considérer les spécificités régionales dans les interventions visant à améliorer la diversité alimentaire des ménages.

Figure 21 : Score de diversité alimentaire par zone de moyen d'existence



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.2.3.1 Score de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer

L'association entre diversité alimentaire et femmes en âge de procréer revêt une importance particulière en raison de ses implications directes sur la santé maternelle, la santé des nouveau-nés et le bien-être global de la famille. La diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer est cruciale pour garantir un apport nutritionnel adéquat, répondre aux besoins accrus pendant la grossesse et assurer une alimentation équilibrée pour le développement sain du fœtus.

L'analyse du score de diversité alimentaire, telle qu'exposée dans le tableau ci-dessous, dévoile qu'au niveau national, la grande majorité des femmes en âge de procréer est confrontée à une insuffisance de diversité alimentaire, compromettant ainsi un apport nutritionnel adéquat. En effet, seulement 25 % de ces femmes parviennent à se procurer d'une alimentation suffisamment diversifiée.

Les conditions des femmes en âge de procréer confrontées principalement au problème de la diversité alimentaire se concentrent dans les départements des Nippes (88,4 %), de la Grand' Anse (83,6 %) et de l'Ouest (80,1 %). En revanche, les départements de l'Artibonite (41,2 %) et du Nord-Est (36,9 %) présentent les pourcentages les plus élevés de femmes en âge de procréer ayant accès à une alimentation suffisamment diversifiée. Une analyse par milieu de résidence révèle que ce problème est plus accentué dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (77,8 %) et en milieu rural (74,3 %) par rapport aux villes des Cayes et de Jérémie (55,1 %).

Tableau 9 : Score de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer par zone de résidence et par département

	Diversité suffisante	Diversité insuffisante
Zone rurale	25.7	74.3
Villes des Cayes et de Jérémie	44.9	55.1
Aire métropolitaine de Port-au-Prince	22.2	77.8
Ensemble	25	75
Artibonite	41.2	58.8
Centre	27.7	72.3
Grand'Anse	16.4	83.6
Nippes	11.6	88.4
Nord	22.7	77.3
Nord-Est	36.9	63.1
Nord-Ouest	22.1	77.9
Ouest	19.9	80.1
Sud	25.5	74.5
Sud-Est	26.6	73.4

Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.2. 4- Stratégie alimentaire et non alimentaires

La « résilience » est considérée comme la capacité de résister à un choc or la « stratégie » dans les approches sur la sécurité alimentaire désigne un ensemble d'actions menées par un individu ou un groupe pour parvenir à un objectif fixé (Franqueville, 1987). Face aux crises alimentaires, des ménages ou un groupe d'individus concernés peuvent développer des actions pour y faire face et résister. Lorsqu'elles visent à satisfaire les besoins alimentaires et sont de courts termes, elles sont qualifiées « stratégies de survie ».

Pour évaluer la fréquence et la gravité des comportements adoptés comme stratégie de survie alimentaire, l'indice des stratégies d'adaptation réduite ou l'indice de stratégie de survie a été développé. Il permet d'apprécier les comportements (fréquences, gravité) dans lesquels les gens s'engagent quand ils n'ont pas assez de nourriture ou pas assez d'argent pour acheter de la nourriture (Maxwell et Caldwell 2008).

Les stratégies de courts termes qui sont utilisées et adaptées selon le contexte du terrain sont :

- Réduire le nombre de repas ;
- Réduire les quantités de nourriture aux repas ;
- Emprunter de la nourriture ou compter sur l'aide de parents et/ou amis extérieurs au ménage ;
- Consommer les aliments les moins coûteux ou les moins préférés ;
- Réduire la consommation des adultes en faveur des enfants.

3.2.3.1 Indice de stratégie de survie

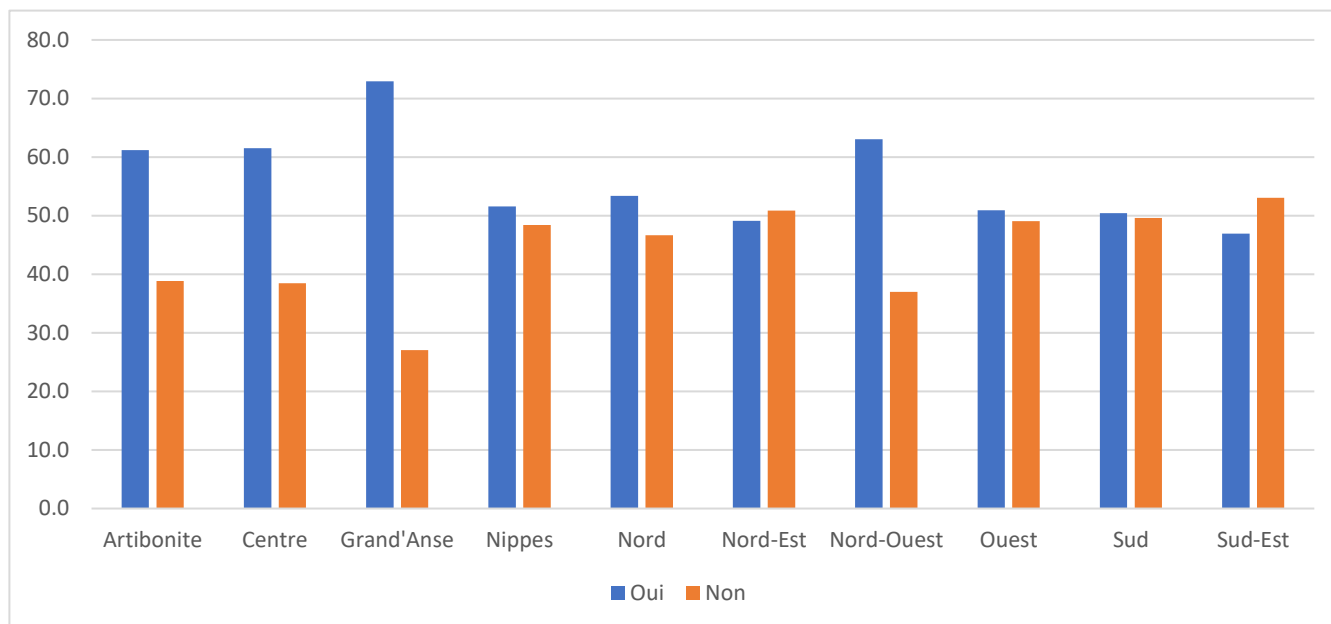
L'analyse des données sur les stratégies alimentaires adoptées par les ménages révèle un pourcentage élevé de ceux qui ont recours à des pratiques restrictives en matière d'alimentation. À l'échelle nationale, une préoccupation majeure émerge, avec un tiers des ménages présentant un indice de stratégies de survie (CSI) réduit élevé contre un cinquième qui n'adopte aucune stratégie. La présence de groupes armés accentue cette problématique en limitant les opportunités de revenus résultant de la perturbation des Activités Génératrices de Revenus (AGR). De plus, la tendance inflationniste (taux d'inflation annuel de 39% en juillet 2023 selon l'IHSI en septembre 2023) contribue à une détérioration significative du pouvoir d'achat des ménages expliquant le recours à l'utilisation des stratégies alimentaires néfastes. Cette situation semble être plus prononcée dans les villes des Cayes et Jérémie, où 51,9% des répondants affichent un CSI réduit élevé.

À l'échelle nationale, les résultats de l'ENSSAN 2023 indiquent que 55% des ménages font une priorisation des personnes lorsque les ressources alimentaires ne sont pas suffisantes. Cette pratique est particulièrement répandue, puisque dans 8 des 10 départements étudiés, plus de la moitié des ménages ont déclaré avoir adopté cette approche face à des contraintes d'accès à l'alimentation.

La région de la Grand' Anse se distingue par une proportion notable de ménages, soit 72,9%, ayant confirmé avoir priorisé des personnes en situation de pénurie alimentaire aiguë. Une tendance similaire est observée dans les départements de l'Artibonite (61,2%), du Centre (61,5%) et du Nord-Ouest (63%).

Ces constats mettent en lumière la résilience et l'adaptabilité des ménages face à des défis alimentaires, tout en soulignant la nécessité d'interventions spécifiques dans ces zones où la priorisation des personnes devient une stratégie importante pour faire face à l'insécurité alimentaire croissante.

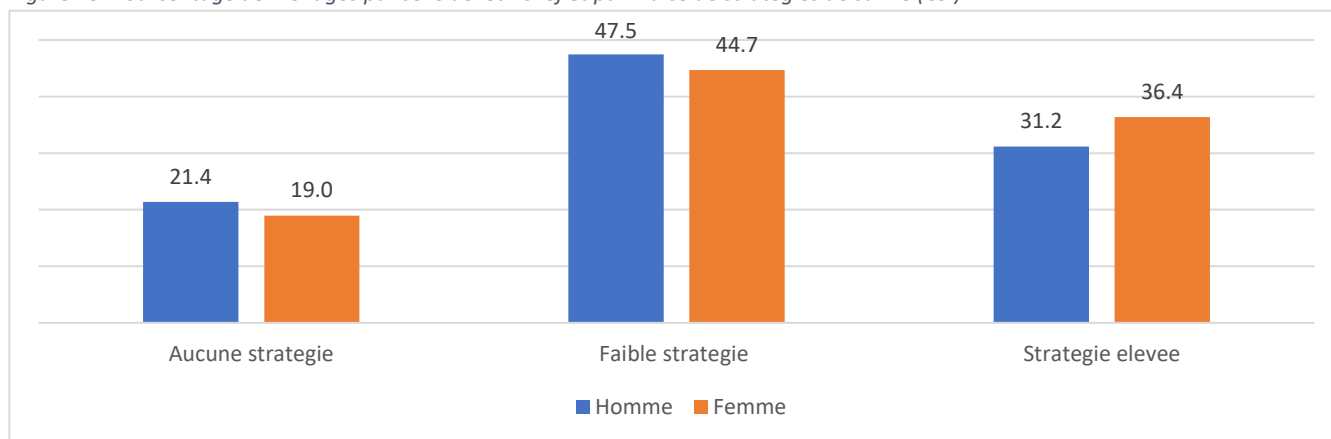
Figure 22: Pourcentage des ménages par département qui font une priorisation des personnes quand il n'y a pas assez de nourriture



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

L'ampleur de l'insécurité alimentaire affecte indistinctement les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes. Selon les résultats de l'ENSSAN 2023, 31.2% des ménages dirigés par un homme ont un indice de stratégies de survie (CSI) réduit élevé contre 36.4% de ménages dont leur chef est une femme. Ces chiffres révèlent une réalité inquiétante, indiquant que la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire est présente de manière significative dans les deux types de ménages.

Figure 23: Pourcentage de ménages par sexe de leur chef et par indice de stratégies de survie (CSI)



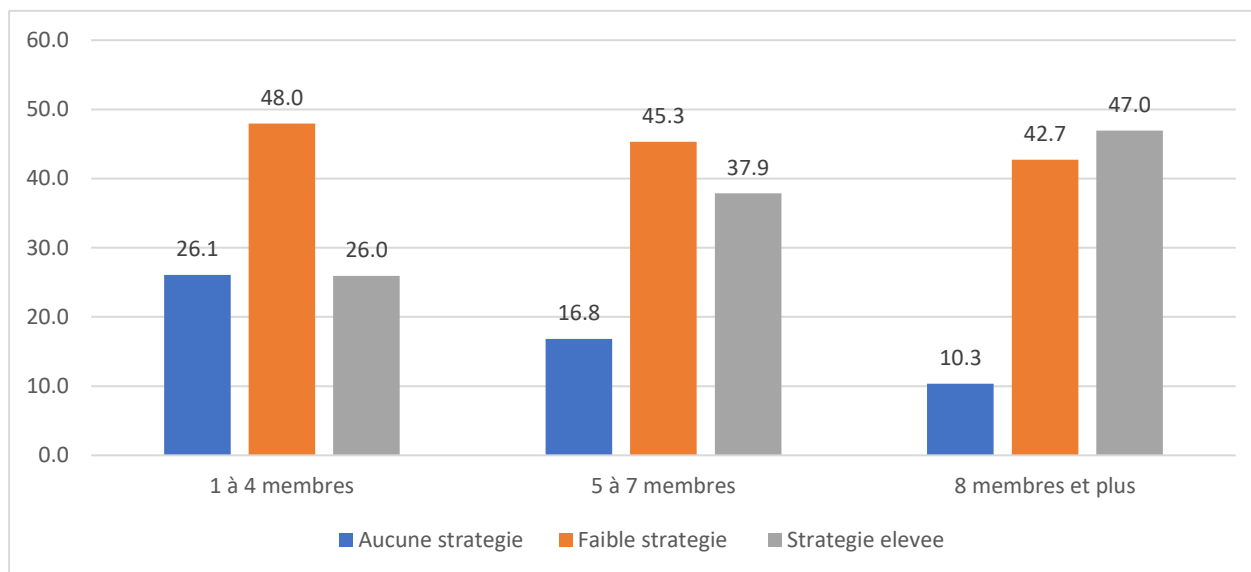
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

L'analyse comparative entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes met en lumière des nuances importantes dans les défis spécifiques auxquels sont confrontées ces deux catégories de ménages. Cette compréhension

différenciée peut orienter les interventions et les politiques visant à atténuer l'impact de l'insécurité alimentaire, en prenant en compte les facteurs spécifiques liés au genre dans la formulation de solutions adaptées.

L'analyse par taille du ménage, comme illustré dans le tableau ci-dessous, indique que plus la taille du ménage est élevée plus l'indice de stratégies de survie (CSI) réduit est élevé. Toutefois, au moins 2/5 des ménages ont un indice de stratégies de survie (CSI) réduit qui est faible. Quant au niveau élevé, il concerne 26% des ménages ayant 1 à 4 membres, 37.9% pour ceux ayant 5 à 7 membres et 47% des ménages regroupant 8 membres et plus.

Figure 24: Pourcentage de ménages par indice de stratégie de survie par taille de ménage



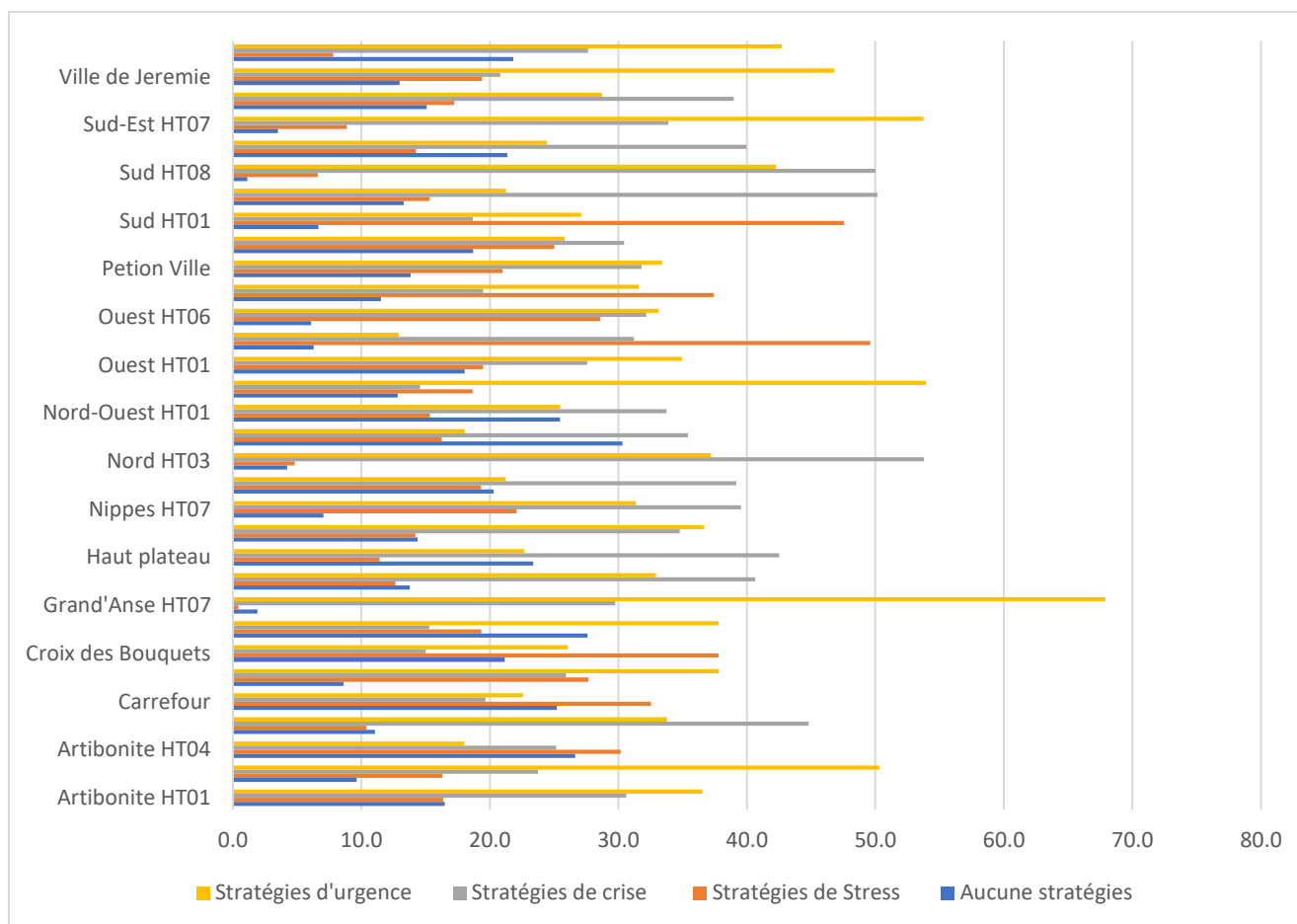
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.2.3.2 Indice de stratégie d'adaptation

Les nombreux chocs naturels et économiques ayant affecté, entre autres, un secteur pourvoyeur d'emploi telle l'agriculture entraînent une érosion des capacités des familles vulnérables et très vulnérables. Subissant un certain manque à gagner découlant traditionnellement des recettes des ventes de produits agricoles, de nombreuses familles expérimentent une certaine privation à des biens et services essentiels.

Pour limiter leurs privations, des familles sont contraintes d'employer des mécanismes d'adaptation néfastes. La situation est d'autant sévère qu'à l'échelle nationale, 64% des ménages ont recours des stratégies d'adaptation de crises ou d'urgence. Le pourcentage de ménages adoptant des stratégies d'adaptation d'urgence dans les zones de moyens d'existence sont les suivantes : Artibonite HT01 (36.5%), Artibonite HT03 (50.3%), Bas Plateau (33.8%), Cité Soleil P et TP (37.8%), Delmas P et TP (37.8%), Grand' Anse HT07 (67.9%), Nippes HT01 (36.7%), Nord HT03 (37.2%), Nord-Ouest HT02 (54%), Ouest HT01 (34.9%), Ouest HT07 (33.1%), Port au Prince P et TP (33.4%), Sud HT08 (42.3%), Sud' Est HT07 (53.7%), Ville de Jérémie (46.8%) et Ville des Cayes (42.7%).

Figure 25: Indice de stratégie de survie alimentaire par zone de moyen d'existence



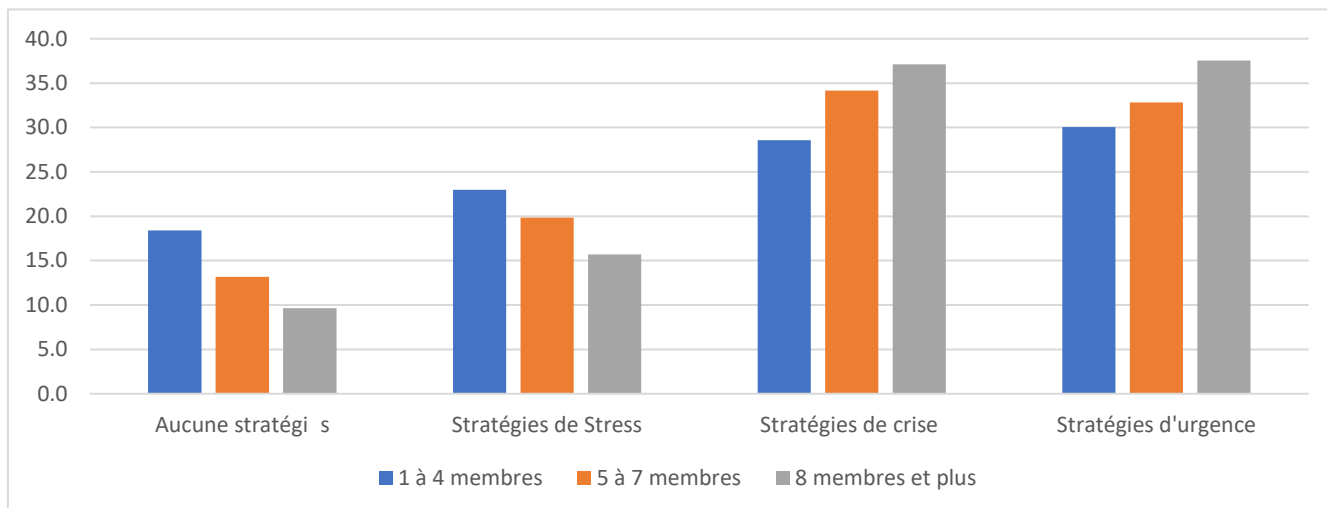
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Les résultats de l'ENSSAN 2023 révèlent une corrélation intéressante entre la taille des ménages et le recours aux stratégies d'adaptation de crise ou d'urgence. En effet, il semble que les ménages comprenant 5 à 7 membres ou plus de 8 membres présentent un pourcentage plus élevé d'adoption de telles stratégies par rapport aux ménages composés de 1 à 4 membres.

Le constat selon lequel 32.8% des ménages de 5 à 7 membres et 37.6% des ménages de 8 membres ou plus ont recours à des stratégies d'urgence révèle que la gestion des crises ou des situations d'urgence peut être plus complexe pour les familles nombreuses. Cela pourrait être attribuable à divers facteurs tels que la nécessité de subvenir aux besoins de base d'un plus grand nombre de personnes, une pression économique accrue, ou des défis logistiques liés à la coordination des ressources familiales.

Cette observation souligne l'importance de comprendre les dynamiques familiales dans le contexte de la gestion des crises. Les politiques et les programmes d'intervention en cas d'urgence devraient prendre en compte ces différences de taille des ménages pour mieux répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier celles avec un nombre élevé de membres. Ces résultats peuvent également orienter les efforts visant à renforcer la résilience des ménages, en mettant l'accent sur les familles de grande taille qui pourraient être plus vulnérables face aux situations d'urgence.

Figure 26: Taille des ménages par indice de stratégie



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

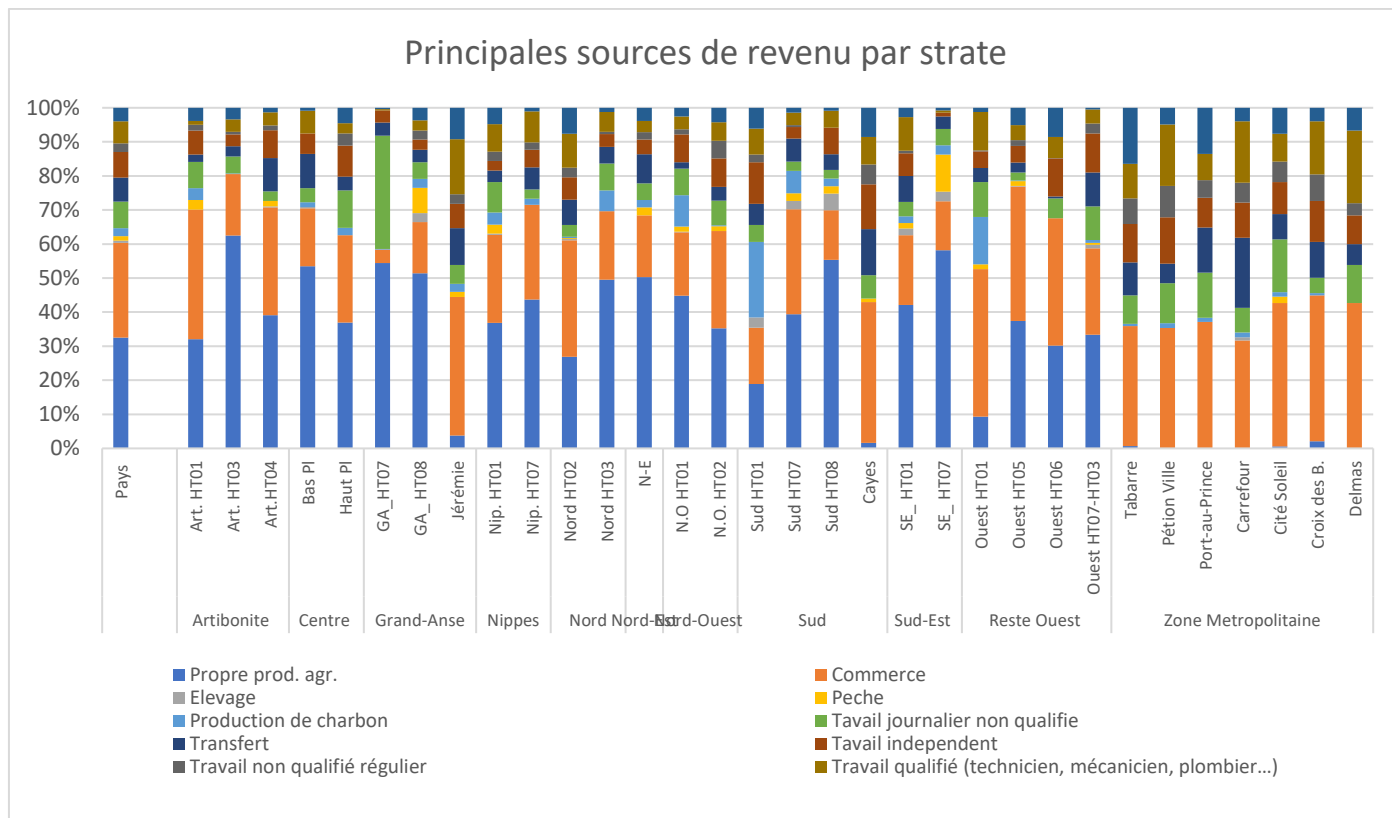
3.3 - Source de revenus des ménages

L'analyse des sources de revenus se révèle être un indicateur crucial, offrant un aperçu pertinent du niveau de résilience d'un ménage ainsi que de sa capacité à accéder aux denrées alimentaires. Cette évaluation revêt d'une importance particulière dans le contexte haïtien, où plus de 90% des ménages identifient le marché comme leur source principale d'approvisionnement en alimentation. Pour appréhender ces aspects, un module dédié aux sources de revenu des ménages a été intégré dans le cadre de cette enquête. Les résultats clés de cette analyse sont présentés dans les lignes qui suivent.

3.3-1-Principales sources de revenu par strate

L'analyse des sources de revenu à l'échelle nationale met en évidence une prédominance de l'agriculture, mentionnée par 33% des ménages, et du commerce, représentant 28% des principales sources de revenu. Cependant, comme illustré dans le graphique ci-dessous, une exploration plus approfondie des zones de moyens d'existence révèle des sources différentes par région.

Figure 27: Principale source de revenu par zone de moyen d'existence



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

- Dans la zone Ouest HT01 (La Gonâve), fortement impactée par le déficit pluviométrique, l'agriculture n'occupe que la 4^{ème} position parmi les activités de moyens d'existence. Le commerce arrive en tête avec 40%, suivi du charbon à 14% et du travail qualifié à 11%. Cette situation souligne une diversification des sources de revenu, probablement en réponse aux défis spécifiques liés à l'agriculture dans cette région.
- Dans l'Artibonite HT01, bien que le commerce demeure significatif à 38%, l'agriculture occupe une position notable à 32%. Cette région semble maintenir une forte dépendance à l'agriculture malgré la présence d'autres activités économiques. Dans le Nord HT02, le commerce (34%) prévaut également, suivi de près par l'agriculture à 27%. La diversification des sources de revenu est perceptible, témoignant des adaptations nécessaires dans un contexte où l'agriculture pourrait être affectée par des contraintes climatiques.
- Dans le Sud HT01, la production de charbon prend la première position avec 32%, suivie de l'agriculture à 27%. Cette région semble s'orienter vers des activités alternatives, probablement influencée par les défis spécifiques liés à l'agriculture. Dans les zones Ouest HT05 et Ouest HT06, le commerce prédomine, représentant respectivement 39% et 37%, tandis que l'agriculture demeure une force économique significative à 37% et 30%. Ces résultats indiquent une coexistence de plusieurs activités économiques, soulignant une diversification stratégique des moyens d'existence dans ces régions.

En somme, cette analyse met en lumière la variabilité des sources de revenu en fonction des réalités spécifiques de chaque région, soulignant l'importance d'adopter des approches différenciées dans la formulation de politiques et de programmes pour renforcer la résilience économique des ménages, en particulier dans les zones vulnérables aux aléas climatiques.

De même, une analyse par milieu de résidence montre l'importance du petit commerce dans les sources de revenus tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette activité économique occupe une position prépondérante, se hissant à la première place comme source de revenu pour les ménages urbains et à la deuxième place pour ceux évoluant en milieu rural.

- En milieu urbain, le petit commerce émerge comme la principale source de revenu pour les ménages, témoignant de son rôle central dans la dynamique économique des zones urbaines. La diversité des activités commerciales urbaines, allant du commerce de détail aux petits commerces indépendants, contribue de manière significative aux moyens d'existence des ménages.
- En milieu rural, bien que le petit commerce occupe la deuxième place en termes de sources de revenus, son importance souligne une transition économique où les ménages ruraux diversifient leurs activités au-delà de l'agriculture. Cette diversification peut être liée à des stratégies visant à renforcer la résilience économique face aux défis agricoles tels que les aléas climatiques.

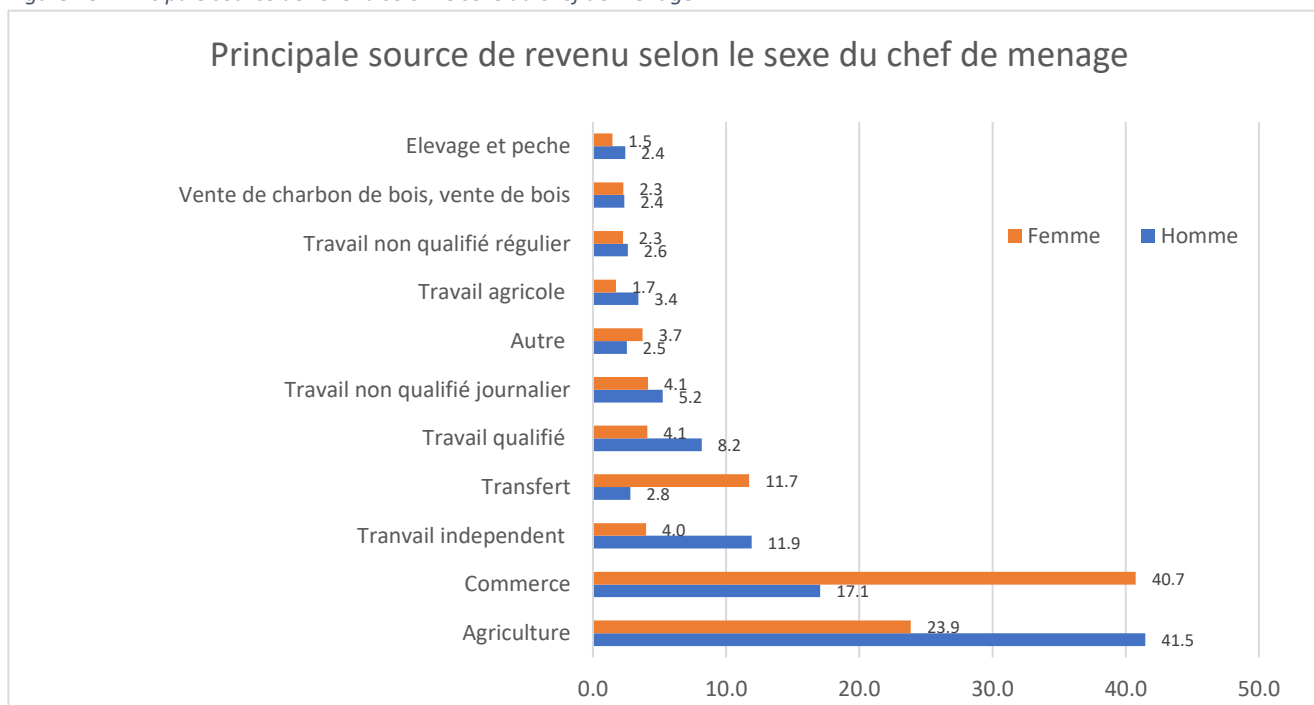
Cette tendance générale souligne l'importance transversale du petit commerce dans la subsistance des ménages, quel que soit leur contexte géographique. L'analyse approfondie de cette variable permettrait de mieux comprendre les besoins spécifiques des ménages ruraux ainsi qu'urbains et d'orienter les interventions et les politiques visant à soutenir et renforcer cette composante cruciale de l'économie familiale.

3.3.2- La principale source de revenu selon le sexe du chef de ménage

L'analyse des sources de revenus en fonction du genre du chef de ménage met en lumière des tendances significatives. Les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes montrent des profils distincts en termes de dépendance aux différentes sources de revenus comme illustré dans le graphique ci-dessous. Pour les ménages dirigés par des hommes, la dépendance prédominante repose sur l'agriculture, le commerce, et le travail indépendant. Ces activités reflètent souvent une implication directe dans des secteurs économiques productifs, soulignant une participation active dans la production et la vente de biens et de services.

En revanche, les ménages dirigés par des femmes dépendent davantage du commerce de détail, de l'agriculture, et des transferts en provenance de l'étranger et d'Haïti. Cette répartition des sources de revenus révèle une diversification des activités économiques, mettant en évidence la participation des femmes dans le secteur du commerce de détail, ainsi que la réception de transferts comme une source de soutien financier significative.

Figure 28: Principale source de revenu selon le sexe du chef de ménage



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Ces différences soulignent les rôles sociaux et économiques souvent associés à chaque genre mais également la nécessité de reconnaître et de valoriser la diversité des contributions économiques des ménages, quel que soit le genre du chef de famille. La bonne appropriation des principales sources de revenus selon le sexe du chef de ménage peut orienter des politiques et des programmes visant à renforcer l'autonomie économique des ménages en tenant compte des spécificités liées au genre.

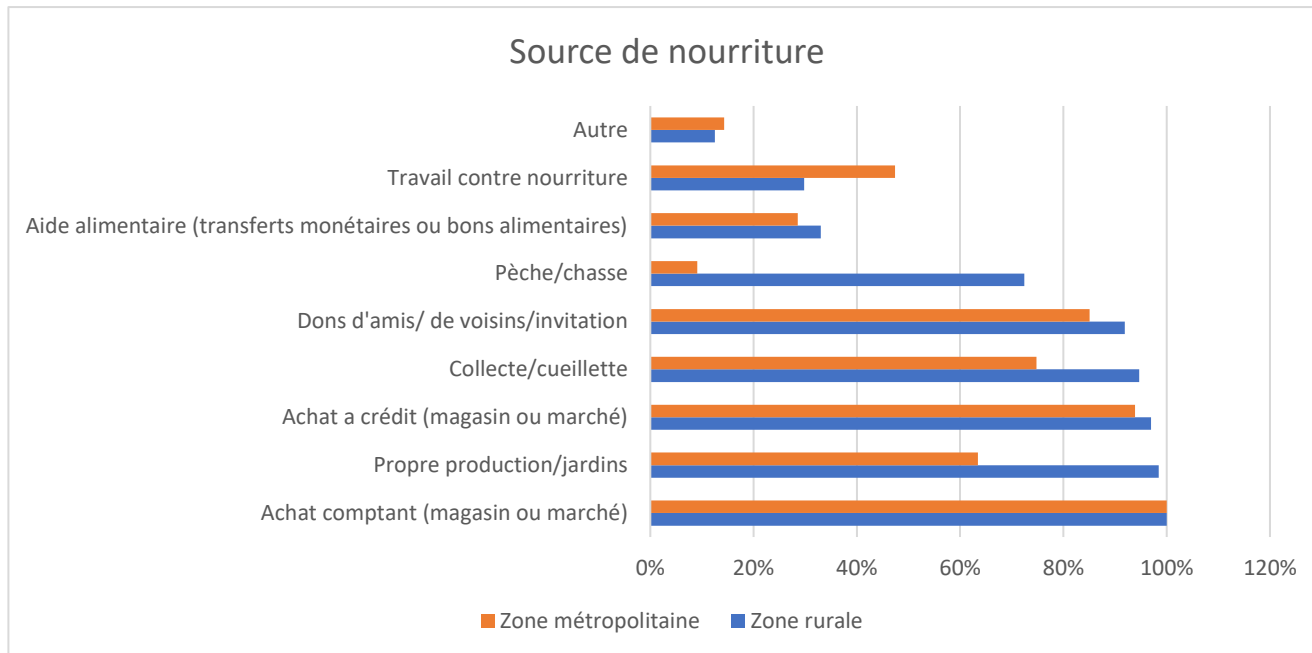
3.4 - Source de nourriture et dépenses des ménages

L'exploration des sources de nourriture et des dépenses des ménages constitue une démarche essentielle dans l'analyse de la sécurité alimentaire. Ces aspects interconnectés offrent un regard approfondi sur les fondements de la subsistance alimentaire des ménages, en révélant les mécanismes d'approvisionnement alimentaire et les choix budgétaires qui influent directement sur leur bien-être nutritionnel. Dans ce contexte, l'analyse des sources de nourriture met en lumière la diversité des canaux par lesquels les ménages s'approvisionnent, tandis que l'analyse des dépenses permet de comprendre les priorités budgétaires qui façonnent leur accès à une alimentation adéquate. Cette étude vise ainsi à décrypter les dynamiques complexes qui sous-tendent la sécurité alimentaire, en tenant compte des enjeux économiques, sociopolitiques et environnementaux qui impactent les choix alimentaires des ménages. En considérant conjointement les sources de nourriture et les dépenses des ménages, cette analyse aspire à éclairer les stratégies d'intervention visant à renforcer la résilience alimentaire des communautés dans un contexte global de sécurité alimentaire

3.4.1-source de nourriture des ménages

Les résultats de l'analyse des sources de nourriture au niveau national révèlent une dépendance significative des ménages aux mécanismes du marché. Comme on peut l'observer via le graphique suivant, les deux principales sources de nourriture sont l'achat au comptant, mentionné par la totalité des ménages, et l'achat à crédit, cité par 95% d'entre eux.

Figure 29: Proportion des principales sources de nourriture par zone de résidence



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Cette constatation souligne que l'intégralité des ménages sondés dépend directement du marché pour s'approvisionner en nourriture, les rendant ainsi très vulnérables aux fluctuations de l'inflation, à la volatilité de la gourde par rapport au dollar américain, et aux perturbations sociopolitiques qui peuvent entraver l'accès physique des ménages aux marchés.

Par ailleurs, il est pertinent de souligner le rôle significatif de la solidarité communautaire dans l'approvisionnement alimentaire. La solidarité entre amis et voisins émerge comme une source importante de nourriture. En effet, elle est mentionnée par 85% des ménages dans la zone métropolitaine et par 92% des ménages en milieu rural. Cette observation met en lumière la contribution essentielle de la dynamique sociale dans le maintien de la sécurité alimentaire, en particulier dans des contextes marqués par des contraintes économiques et sociopolitiques.

3.4.2- dépenses des ménages

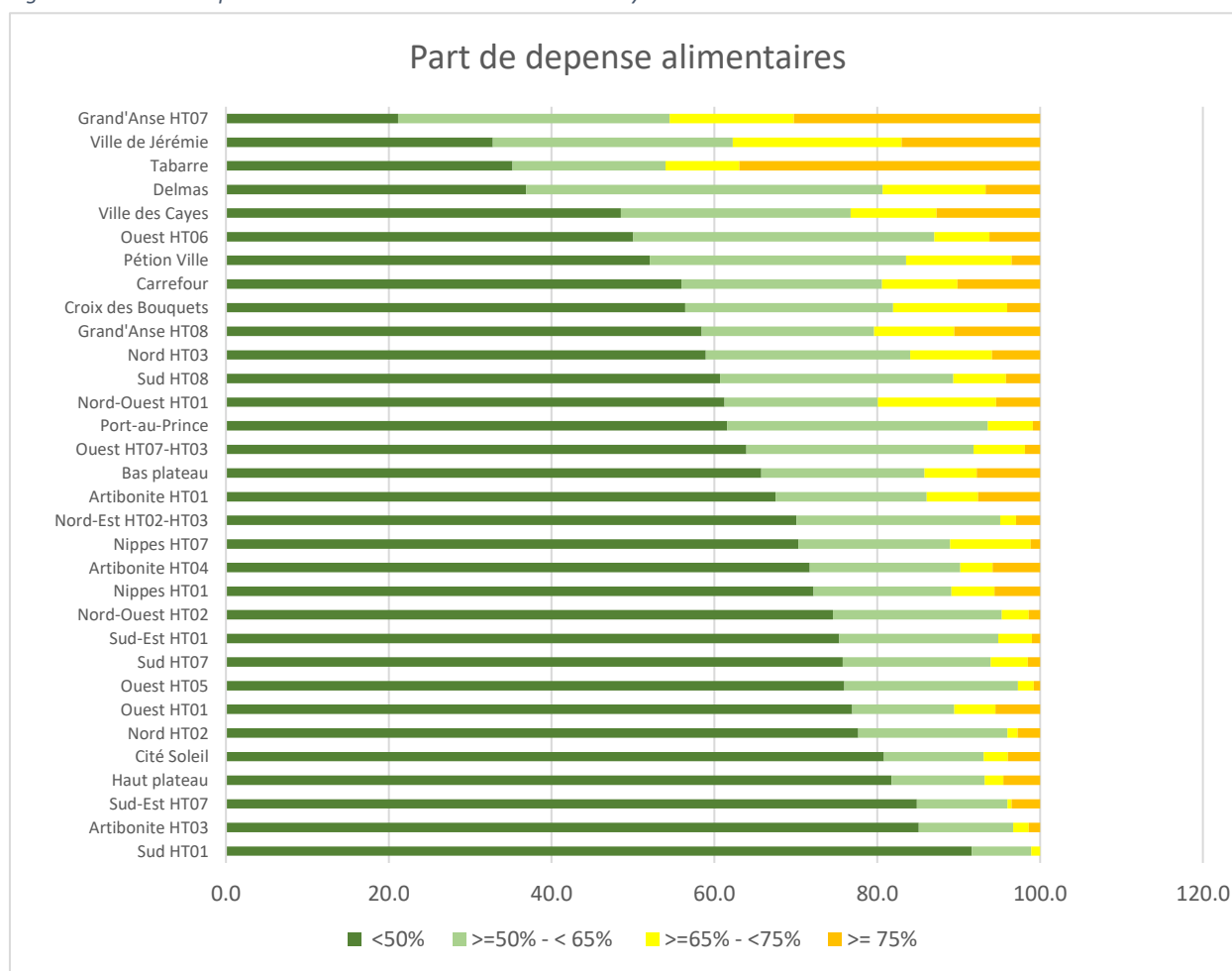
L'analyse des dépenses des ménages constitue une composante cruciale de l'évaluation de la sécurité alimentaire. Pour approfondir cette compréhension, deux indicateurs clés ont été pris en compte : la part des dépenses alimentaires dans le budget global et le montant moyen des dépenses alimentaires par ménage.

- **Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales**

L'analyse de la part des dépenses alimentaires constitue un pilier fondamental dans l'évaluation de la vulnérabilité économique des ménages, une notion étayée par des références significatives (Smith et al., 2018 ; Jones, 2019). Ce concept repose sur l'hypothèse largement reconnue que l'élévation de l'importance relative accordée à l'alimentation dans le budget global d'un ménage est indissociable d'une vulnérabilité économique accrue (Brown & Miller, 2020).

Au niveau des zones d'analyse, comme illustrés sur la figure ci-dessous, les résultats corroborent les conclusions de recherches antérieures (Doe & Roe, 2017 ; White et al., 2021). Notamment, des pourcentages significatifs de cette part des dépenses alimentaires (plus de 50% des dépenses) ont été observés dans des régions spécifiques, telles que la zone métropolitaine de Port-au-Prince, à l'exception de Cité Soleil. Il est à noter que cette exception pour Cité Soleil pourrait être influencée par le niveau d'assistance reçu par les ménages au cours des derniers mois.

Figure 30: Part des dépenses alimentaires selon les zones des moyens d'existences



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

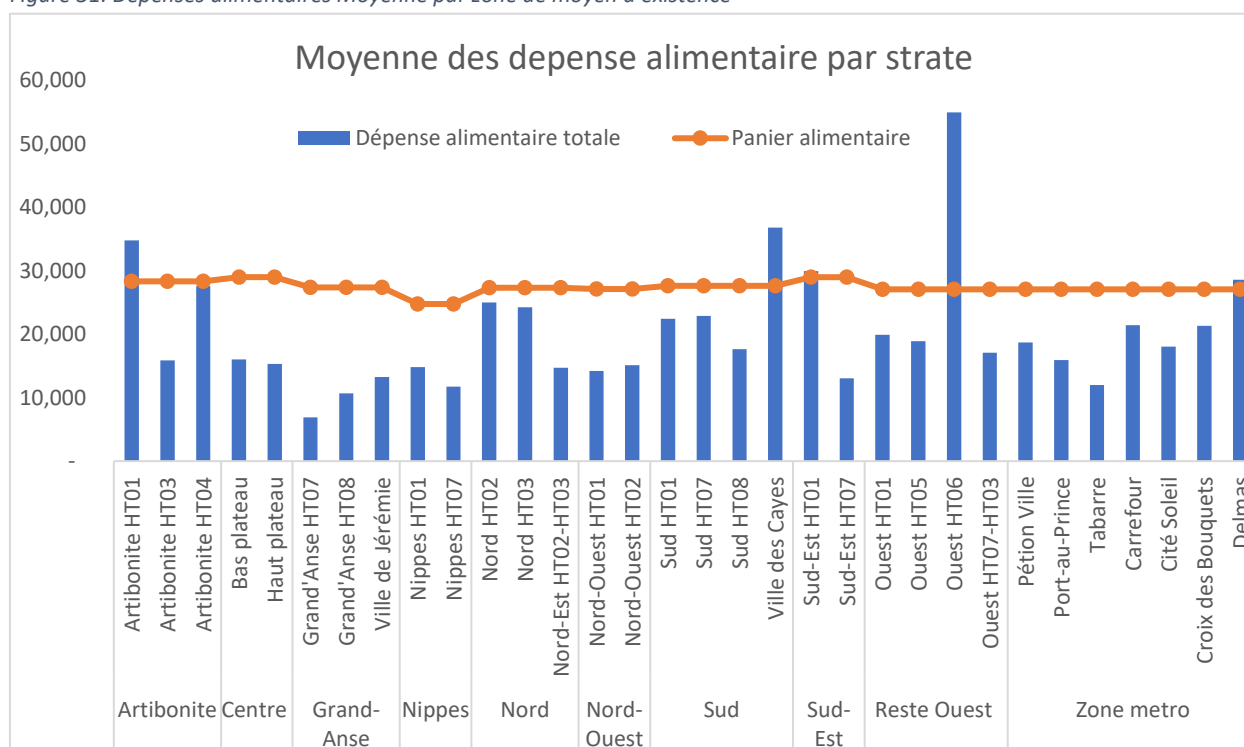
Les régions identifiées dans cette analyse, telles que la Grand'Anse, le Sud HT08, le Nord HT03, et l'Ouest HT07, présentent une convergence remarquable avec les zones de préoccupations de la dernière analyse IPC (Integrated Food Security Phase Classification). Cette corrélation renforce la validité de l'indicateur, soulignant une relation substantielle entre une part élevée

des dépenses allouée à l'alimentation et les défis inhérents à la sécurité alimentaire dans ces contextes particuliers (Black et al., 2019 ; Grey & White, 2021). Ces résultats offrent des repères critiques pour orienter des interventions stratégiques visant à fortifier la résilience économique et alimentaire, alignés avec les recommandations émanant de la littérature académique spécialisée (Davis & Smith, 2020 ; Green, 2021).

- **Montant des dépenses alimentaires**

La moyenne des dépenses alimentaires, considérée comme un indicateur de la capacité économique des ménages, permet d'évaluer dans quelle mesure ces foyers peuvent répondre à leurs besoins alimentaires de base. L'analyse des dépenses alimentaires et du déficit de couverture par rapport au panier alimentaire repose sur des concepts économiques pertinents, étayés par des références académiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'économie domestique. La moyenne des dépenses alimentaires, envisagée comme un indicateur de la capacité économique des ménages, trouve son ancrage dans les travaux de Smith et al. (2018) et les modèles de dépenses des ménages (Jones, 2019). Le panier alimentaire, quant à lui, est conceptualisé comme un ensemble de biens alimentaires essentiels en accord avec les normes définies par des organismes tels que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2020).

Figure 31: Dépenses alimentaires Moyenne par zone de moyen d'existence



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Comme on peut l'observer via le graphique ci-dessus, en excluant les données potentiellement aberrantes des zones Ouest HT06 et Grand' Anse HT07, l'analyse révèle que dans très peu de zones, les capacités des ménages parviennent à couvrir le coût du panier alimentaire. Les dépenses alimentaires mensuelles moyennes dépassent le coût moyen du panier alimentaire minimum dans seulement cinq strates, à savoir Ouest HT06, Ville des Cayes, Artibonite HT01, Delmas, et Sud-Est HT01.

En revanche, les plus grands écarts sont observés dans plusieurs zones, signalant une disparité significative entre les dépenses alimentaires moyennes et le coût du panier alimentaire minimum. Ces disparités sont particulièrement prononcées dans le département de la Grand' Anse, la zone métropolitaine incluant Tabarre, Port-au-Prince, et Cité Soleil, le Plateau Central, le Nord-Ouest, le Nord-Est et la côte Sud.

La dépense moyenne mensuelle par ménage, évaluée à environ 20,000 HTG, se situe en deçà du coût moyen du panier alimentaire, évalué à environ 28,000 HTG, engendrant ainsi un déficit moyen d'environ 8,000 HTG. Cette disparité souligne une insuffisance financière des ménages pour subvenir à leurs besoins alimentaires de base, et cette moyenne masque des différences importantes en termes de milieu, de zone géographique et de caractéristiques propres à chaque ménage.

Cette analyse met en évidence l'urgence d'interventions ciblées, notamment à travers l'assistance humanitaire, pour combler le déficit entre les dépenses alimentaires des ménages et le coût du panier alimentaire minimum dans les zones identifiées comme particulièrement vulnérables. Elle souligne également la nécessité de prendre en compte les disparités socio-économiques et géographiques dans la formulation de politiques et de programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire en Haïti.

3.5 - Indice de prise de décision des ménages et sécurité alimentaire

Dans le cadre de cette enquête nationale sur la sécurité alimentaire (ENSSAN), l'objectif était aussi d'approfondir la compréhension des questions liées à l'égalité des genres et à la sécurité alimentaire. Afin d'atteindre cet objectif, les données de l'ENSSAN ont été ventilées en fonction du genre des chefs de ménage et du type de ménage. Deux modules spécifiques ont également été intégrés à l'enquête : le score de diversité alimentaire pour les femmes en âge de procréer et l'indice de prise de décision des ménages. Il faut souligner que tout au long de l'enquête, la perspective de genre a été prise en compte de manière transversale : formation des enquêteurs, utilisation des modules spécifiques genre comme des éléments de preuve pour l'analyse, etc. La présente section de l'analyse porte spécifiquement sur l'indice de prise des décisions des ménages et sécurité alimentaire. L'indice de la prise de décision au niveau des ménages¹ mesure le niveau d'implication des femmes dans la prise de décision au sein du ménage en ce qui concerne la consommation et les dépenses, les choix reproductifs et d'autres décisions. L'indice est calculé auprès des femmes qui vivent avec leur mari/partenaire.

Pour interpréter cet indice, « **une valeur proche de 1 indique une forte implication des femmes dans la prise de décision, tandis qu'une valeur proche de 0 indique une faible implication** ». Il est essentiel de souligner que cet indice évalue le niveau d'implication des femmes, mais ne mesure pas l'égalité du pouvoir de décision entre les sexes, ne permettant pas de déterminer si les femmes ont un pouvoir de décision supérieur à celui des hommes, par exemple.

3.5.1- Indice de prise de décisions des ménages avec les principales sources de revenus

Le pouvoir de décision des femmes est l'un des aspects clés de l'égalité des sexes mais reste difficile à mesurer². Cela peut varier en fonction de nombreux facteurs, tels que la culture, les normes familiales, le niveau d'éducation, les rôles de genre et

¹ <https://www.indikit.net/indicator/326-household-decision-making-index#>

² [https://wedge.umd.edu/sites/default/files/Decision-making%20Brief-2%20\(1\).pdf](https://wedge.umd.edu/sites/default/files/Decision-making%20Brief-2%20(1).pdf)

d'autres considérations. Plusieurs études et recherches suggèrent que des niveaux plus élevés d'autonomie et de participation dans la prise de décision au niveau des ménages peuvent avoir un impact positif sur la qualité de la consommation alimentaire. Les résultats de la présente enquête montrent qu'à l'échelle nationale, l'indice moyen de prise de décision des ménages est de 0,71. Le département avec le plus faible indice de prise de décision est celui des Nippes qui est de 0,63. Les départements ayant des zones en IPC 4 (Grand' Anse et Ouest) ont respectivement des indices de 0,66 et de 0,75.

En croisant les principales sources de revenus et l'indice de prise de décision des ménages, on constate que les ménages ayant un indice inférieur à 0,5 présentent les caractéristiques suivantes :

- Ceux qui dépendent du programme d'assistance « Food/Cash for work » avec un indice de 0,17 ;
- Ceux qui tirent leurs revenus de la « Vente de produits d'artisanat (production/vente) » avec un indice de 0,27

Il ressort clairement qu'au sein des ménages avec des moyens de subsistance peu résilients, on observe une faible implication des femmes dans la prise de décision. Les ménages avec un indice moyen plus élevé sont les ménages dépendant de la Vente de charbon de bois, vente de bois : 0,79 ; les ménages de fonctionnaire (gouvernement) : 0,79 et les ménages dépendant de la vente des produits de la pêche : 0,78.

Il est important de relever à ce niveau que seulement 17% des ménages ont déclaré que les terres cultivées appartiennent aux femmes. Pour 43% des ménages, ces terres appartiennent uniquement aux hommes, pour 19% elles appartiennent aux deux (homme et femme) et pour 20% à la catégorie « Autres ». En effet, que des progrès aient été réalisés en ce qui concerne l'accès aux outils agricoles et aux biens, les femmes continuent de rencontrer des obstacles en ce qui concerne leur capacité à posséder des titres fonciers et à en hériter, en raison de facteurs socioculturels. Cela se traduit par des implications directes sur l'accès des femmes aux terres fertiles, qui sont souvent disponibles en quantités moindres et/ou de moindre qualité, ainsi que sur leur accès au crédit, qui est souvent conditionné par la garantie des hommes³.

3.5.2-Analyse croisée de l'indice de prise de décision et indicateurs clés de la sécurité alimentaire

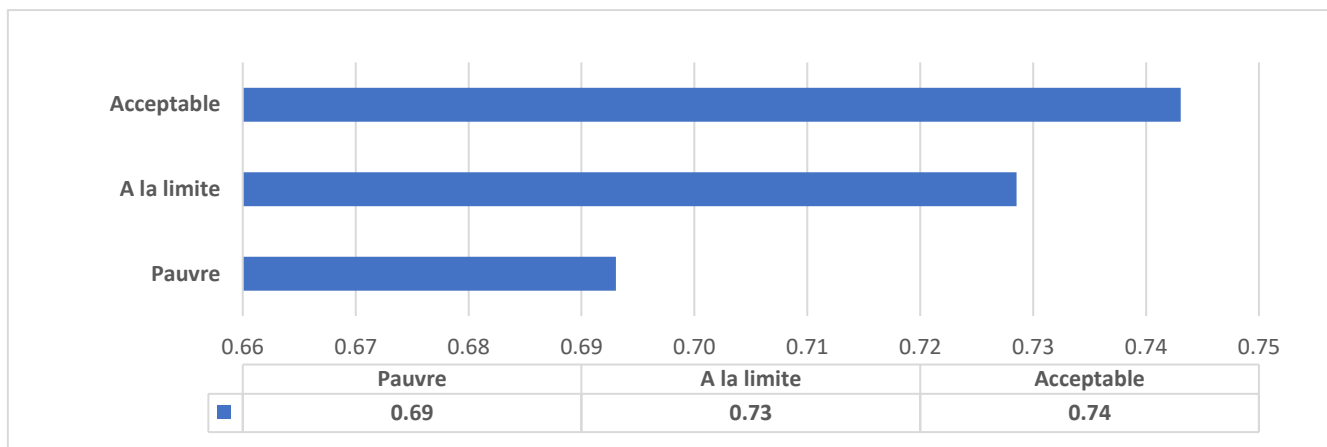
Il est question dans cette partie de faire des analyses croisées de l'indice de prise de décision avec le score de consommation alimentaire, l'échelle de la faim, l'indice de stratégie et le score de diversité alimentaire des ménages.

3.5.2.1- Indice de prise de décision et score de consommation alimentaire (SCA)

De par les résultats de l'enquête, plus les femmes sont impliquées dans la prise de décision au niveau du ménage, plus le score de consommation alimentaire tend à être satisfaisant. La figure ci-dessous montre que les ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable affichent un indice de prise de décision supérieur à 0,74 tandis que ceux dont la consommation alimentaire est limite ou pire présentent un indice de prise de décision de 0,69.

³https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/rapport_genre_et_marche_vf_07.08.2020_1.pdf

Figure 32: Analyse croisée de l'indice de prise de décision et SCA



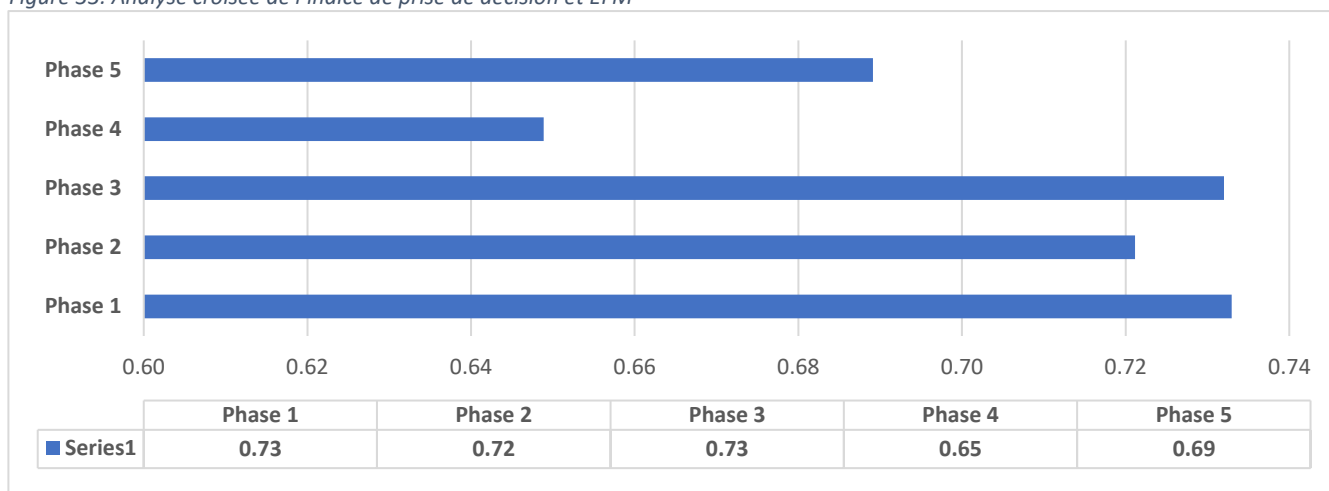
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

L'engagement actif des femmes dans la prise de décision au niveau ménage faciliterait donc de meilleures décisions alimentaires par les ménages. Ces données mettent en lumière l'importance de l'autonomie et de la participation des femmes dans la prise de décision pour améliorer la qualité de la consommation alimentaire au sein des ménages.

3.5.2.2- Indice de prise de décision et échelle de la faim des ménages (EFM)

L'Indice d'Échelle de la Faim (IEF) est un outil permettant d'évaluer la gravité de la faim au sein d'une région ou d'un pays donné. Il repose sur des données relatives à la sous-alimentation, à la prévalence de la malnutrition, et d'autres indicateurs associés à la sécurité alimentaire. Un IEF élevé traduit une prévalence plus marquée de la faim et de la malnutrition. Comme illustré dans le graphique ci-dessous, l'analyse des données démontrent que les ménages caractérisés par des IEF de phases 1, 2 et 3 présentent des indices de prise de décision de 0,7 ou plus. Par conséquent, la participation active des femmes dans le processus de décision au sein des foyers semble exercer un impact favorable sur l'IEF. En sens inverse, les ménages jouissant de la sécurité alimentaire tendent à afficher de meilleurs indices de prise de décision.

Figure 33: Analyse croisée de l'indice de prise de décision et EFM



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Il est essentiel de noter que la relation entre l'IEF et l'indice de prise de décision des ménages n'est pas nécessairement linéaire, car d'autres facteurs peuvent également influencer la prise de décision au sein des ménages. Il s'agit entre autres du

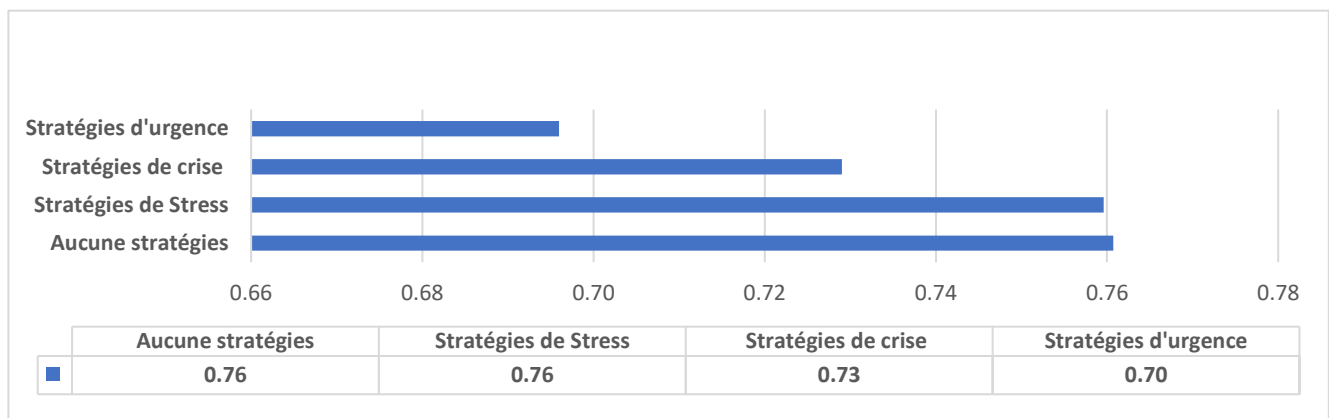
contexte culturel, économique et social. À titre d'exemple, une enquête menée par Quisumbing et Maluccio (2000) auprès de ménages en Éthiopie a révélé une corrélation positive entre la sécurité alimentaire et l'autonomie des femmes. De plus, certaines études ont mis en lumière que le stress résultant de l'insécurité alimentaire peut entraver les prises de décision au sein des ménages, comme illustré par l'étude de Martin et al. en 2011. En outre, les foyers présentant un IEF faible bénéficient souvent d'un meilleur accès à l'éducation, ce qui renforce la capacité de leurs membres à prendre des décisions éclairées.

3.5.2.3.- Indice de prise de décision et mécanismes d'adaptation néfastes

Les mécanismes d'adaptation néfastes croisés à l'indice de prise de décision des ménages sont reliés dans la manière dont les ménages gèrent leur sécurité alimentaire et prennent des décisions liées à leur alimentation.

Lorsqu'on examine la corrélation entre l'indice de prise de décision et les mécanismes d'adaptation néfastes, il apparaît qu'à mesure l'indice de prise de décision « **tend vers 0** » la sévérité des stratégies d'urgence adoptées augmente.

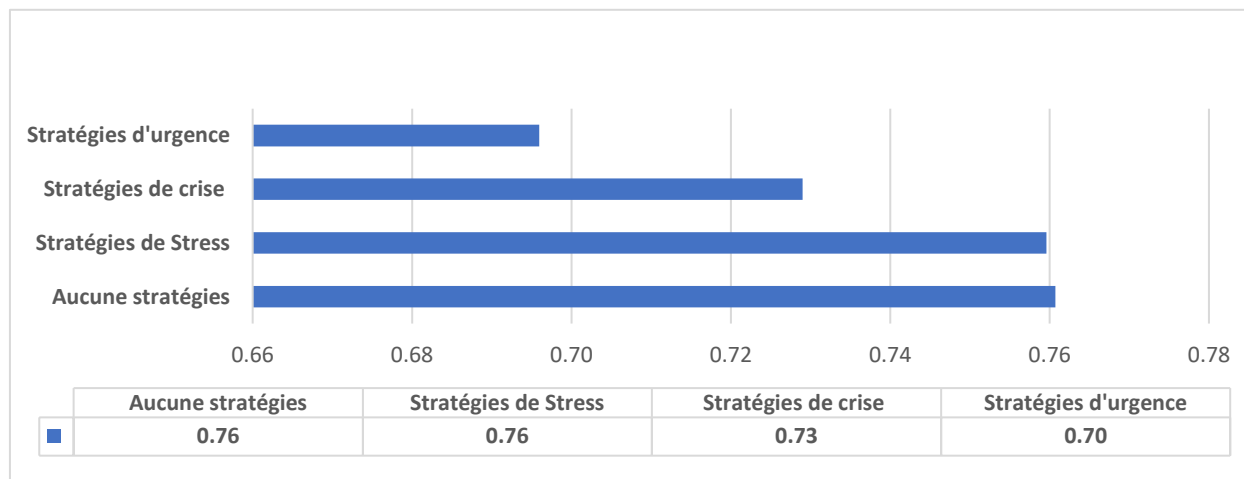
Figure 34: Analyse croisée de l'indice de prise de décision et EFM



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Comme indiqué dans le graphique ci-dessus, les résultats montrent que les ménages qui recourent à des stratégies d'urgence telles que l'envoi des membres ailleurs, la vente de biens immobiliers, ou l'envoi d'enfants en domesticité, ainsi que des stratégies de crise comme la vente de biens du ménage, la dépense de l'épargne, l'achat de nourriture à crédit, les emprunts, ou le choix d'écoles moins onéreuses pour leurs enfants, présentent un indice de prise de décision inférieur à celui des ménages qui n'ont recours qu'à des stratégies de stress ou aucune stratégie.

Figure 35: Analyse croisée de l'indice de prise de décision et IS



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

La présente analyse comparée montre des liens entre de l'indice de prise des décisions au niveau ménage et indicateurs clés de la sécurité alimentaire. Par exemple, des travaux de recherche tels que "Women's Empowerment in Agriculture and Dietary Quality Across the Life Course : Evidence from Rural China," publiés dans le Journal of Health Economics en 2019, ont démontré que, dans de nombreux ménages, les femmes sont souvent responsables des décisions liées à l'achat de nourriture et à la préparation des repas. Lorsque les femmes jouissent d'une plus grande autonomie et que leur rôle est plus équitable dans le processus de prise de décision, cela conduirait à une amélioration de la qualité de l'alimentation. Les résultats de cette enquête corroborent cette idée, en montrant que : les ménages à indice de prise de décision les plus élevés sont ceux avec un score de consommation alimentaire acceptable, sont dans les phases les plus faibles d'échelle de la faim et auraient moins recours à des stratégies d'urgence et de stress. **L'hypothèse, qu'une gestion participative au sein des ménages, avec un engagement actif des femmes dans la prise de décision contribuerait à une meilleure gestion des moyens d'existences tend à se confirmer.** Aussi, le faible niveau d'indice de prise de décision des ménages dépendant du « Food/Cash for work (travail contre argent/nourriture comme programme d'assistance) », etc. suscite des questionnements additionnels notamment sur comment cette modalité d'assistance est administrée. Toutefois, comme relevé tout au long de cette analyse les relations entre l'indice de prise de décision et indicateurs clés de la sécurité alimentaire ne sont pas forcément linéaires. Divers facteurs exercent une influence sur la prise de décision au niveau des ménages en lien avec la sécurité alimentaire. Il apparaît important de mener des études spécifiques dans le contexte haïtien afin de mieux comprendre cette relation, ce qui pourrait contribuer significativement à la réduction de l'insécurité alimentaire en Haïti.

Les autres principales recommandations adressées aux acteurs du secteur sécurité alimentaire de cette analyse se déclinent en dessous :

- La participation des femmes dans la prise de décision au niveau ménage doit être renforcée dans le cadre de la réponse humanitaire. Les programmes de sécurité alimentaire doivent développer/soutenir des approches visant le renforcement de la participation active des femmes dans la prise de décision au niveau ménage et même communautaire ; il faut pour cela entre autres un renforcement de capacité, des moyens d'existence résilients pour une autonomisation des femmes et filles.

- Des programmes de sensibilisation sur la gestion participative au sein des ménages, autonomisation des femmes et filles doivent continuer ciblant les hommes, garçons, filles et femmes.
- Les programmes « *Food/Cash for work* (travail contre argent/nourriture comme programme d'assistance) » doivent prendre en compte/renforcer les aspects de leadership féminin, la gestion participative des ressources, etc. Il est important de renforcer les actions des transferts monétaires orientées vers les activités communautaires pour la production des avoirs productifs communautaires.
- Des mesures doivent être prises pour favoriser l'accès des femmes à la terre afin de réduire les inégalités existantes dans le domaine.

3.6 - chocs, besoins prioritaires et perspectives des ménages pour les 6 prochains mois

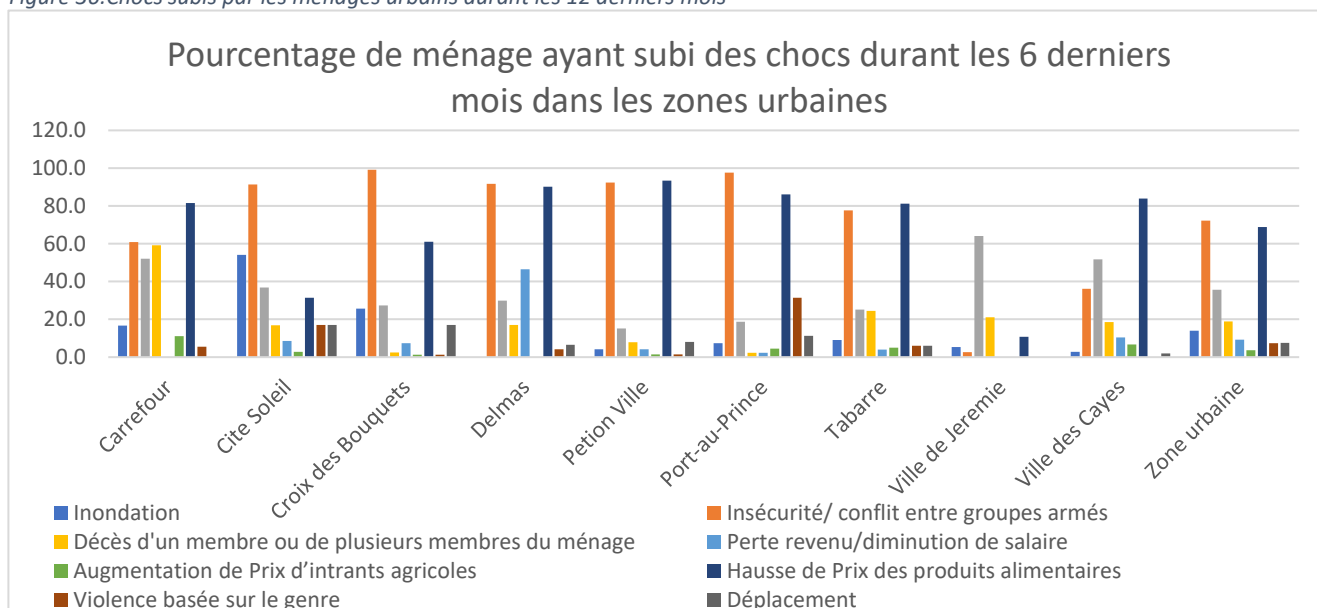
Cette section vise à offrir une vue d'ensemble détaillée des chocs, des besoins prioritaires, et des perspectives perçus par les ménages en ce qui concerne leur sécurité alimentaire. Les informations présentées reflètent les perspectives des ménages pour les six prochains mois à partir de la date de l'enquête ENSSAN, réalisée en septembre 2023. L'objectif est de fournir une analyse approfondie des situations mettant en lumière les défis auxquels sont confrontés les ménages et les priorités qu'ils identifient, contribuant ainsi à une compréhension plus complète des dynamiques de sécurité alimentaire dans la période à venir.

3.6.1- Principaux chocs subis par les ménages

Les principaux chocs identifiés par les ménages ne sont pas totalement uniformes entre les zones rurales et urbaines. Dans l'ensemble, la sécheresse ou le manque de pluie, la persistance de l'insécurité et des conflits impliquant des gangs armés, l'augmentation des prix des produits alimentaires, ainsi que la survenue de maladies chez un ou plusieurs membres du ménage, sont les principaux facteurs perturbateurs qui ont impacté les ménages.

L'analyse du graphique ci-dessous révèle que, dans les zones urbaines, plusieurs facteurs ont impacté les ménages au cours de la période examinée. Plus précisément, 72.2% des ménages ont été touchés par la situation sécuritaire et les conflits impliquant des gangs armés, 68.8% ont ressenti l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires, 35.7% ont été affectés par des maladies ou des accidents touchant un ou plusieurs membres du ménage, 18.9% ont été confrontés au décès d'un ou de plusieurs membres du ménage, et 13.9% ont été touchés par des inondations. D'autres chocs, tels que la perte de revenu, le déplacement, et la violence basée sur le genre, ont également eu des conséquences sur les ménages, avec des pourcentages respectifs de 9.2%, 7.5%, et 7.4%.

Figure 36: Chocs subis par les ménages urbains durant les 12 derniers mois



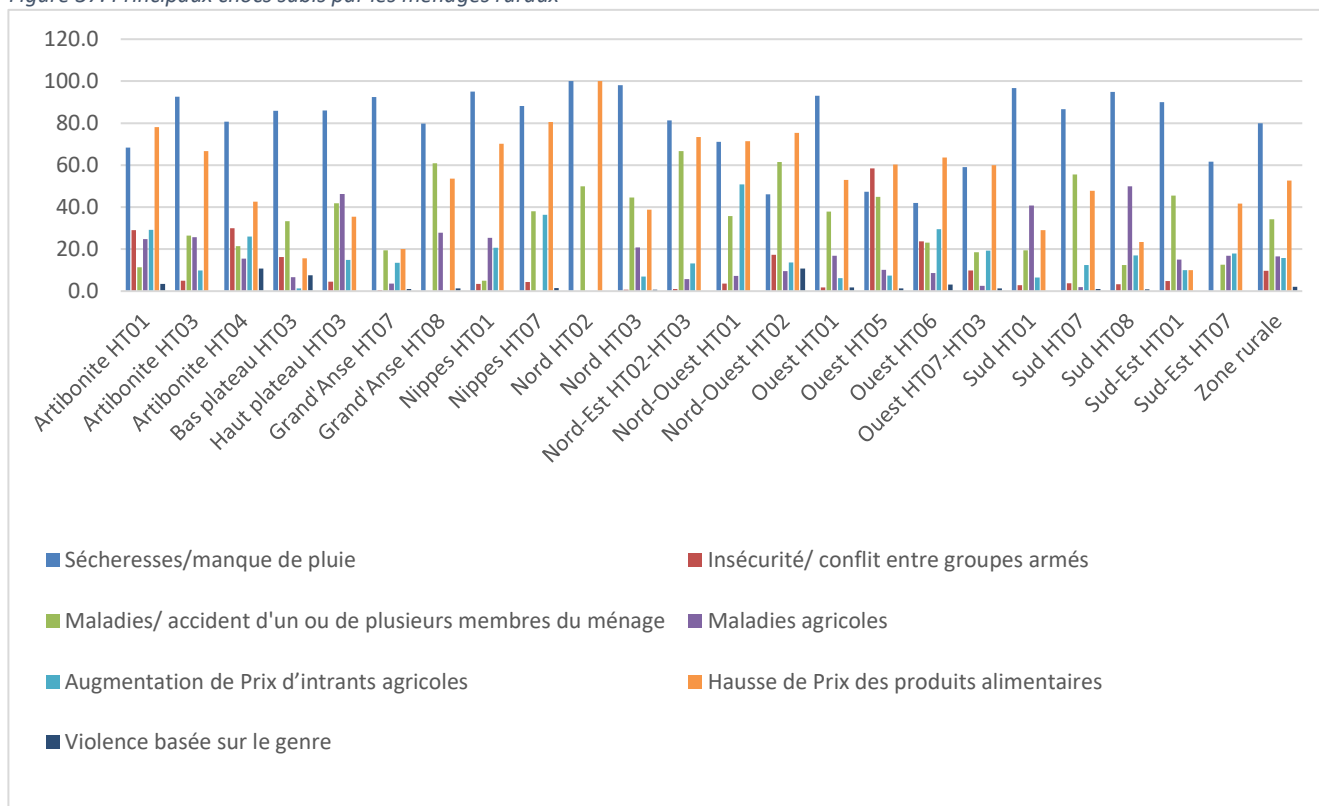
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

L'analyse des données révèle des tendances significatives quant à l'impact différencié des chocs sur les principales zones urbaines. En ce qui concerne la situation sécuritaire et les conflits impliquant des gangs armés, Croix des Bouquets émerge comme la zone la plus gravement touchée, avec un taux d'impact extrêmement élevé de 99.1%. Elle est suivie de près par Port-au-Prince, Pétion-Ville, et Cité Soleil, où les pourcentages respectifs d'impact s'élèvent à 97.6%, 92.4%, et 91.3%. Ces résultats mettent en évidence une concentration significative des défis sécuritaires dans ces zones spécifiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires, Pétion-Ville se distingue comme la zone la plus fortement touchée, enregistrant un taux d'impact notable de 93.3%. Port-au-Prince et les villes des Cayes suivent avec des pourcentages respectifs de 86.1% et 83.9%. Ces données soulignent l'importance d'adopter une approche ciblée pour atténuer les effets de la hausse des prix dans ces zones spécifiques, en tenant compte de leurs caractéristiques socio-économiques distinctes.

L'analyse des données dans les zones rurales révèle une série de chocs ayant des impacts significatifs sur les ménages. Comme illustré dans le graphique ci-dessous, en premier lieu, la sécheresse et le manque de pluie ont été signalés par une proportion élevée de ménages, affectant 79.9% de la population rurale. Cette condition climatique précaire a eu des conséquences directes sur les moyens de subsistance agricoles, soulignant la vulnérabilité de ces communautés aux variations climatiques.

Figure 37: Principaux chocs subis par les ménages ruraux



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

En ce qui concerne la hausse des prix des produits alimentaires, plus de la moitié des ménages ruraux (52.6%) ont ressenti cet impact économique majeur. Cela souligne la pression économique croissante sur les ménages ruraux en raison de l'inflation des coûts alimentaires.

Les zones rurales les plus touchées par la sécheresse et le manque de pluie comprennent le Nord HT02 (100%), le Nord HT03 (98.1%), le Sud HT01 (96.7%), et les Nippes HT01 (95.1%). De même, en ce qui concerne l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires, les zones les plus fortement touchées sont le Nord HT02 (100%), Nippes HT07 (80.6%), Artibonite HT01 (78.2%), et Nord-Ouest HT02 (75.3%). Ces résultats soulignent la nécessité de mettre en œuvre des mesures spécifiques dans ces zones pour atténuer les effets de ces chocs sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

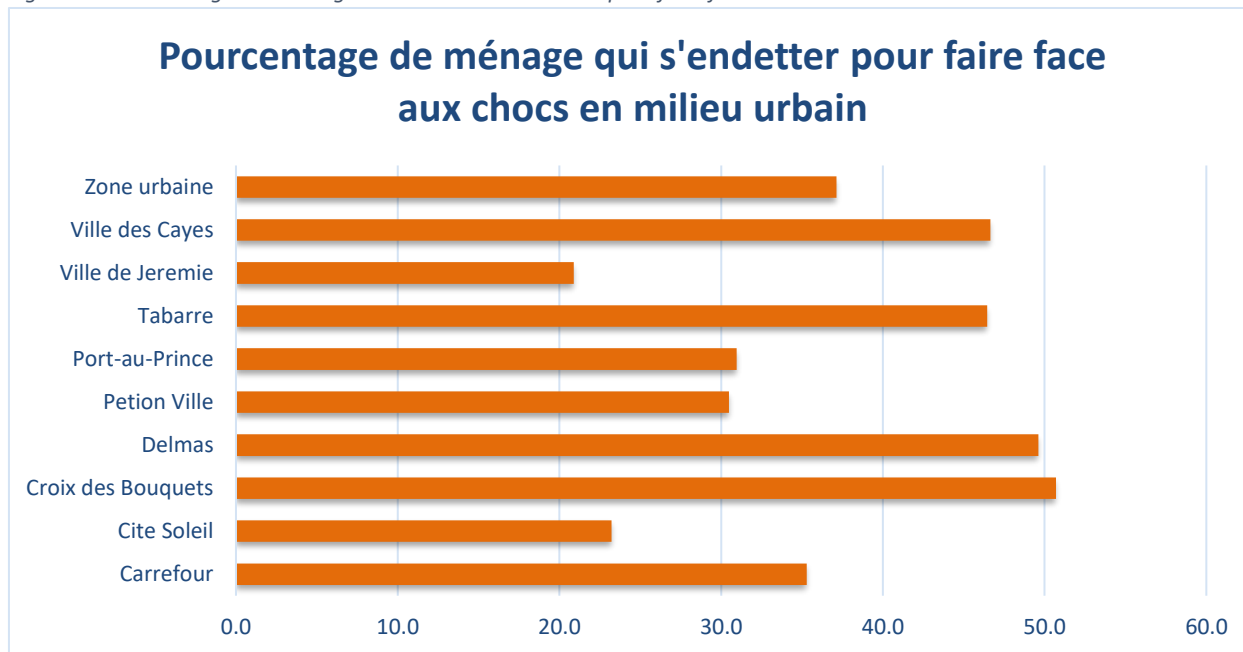
3.6.1.2- Pourcentage de ménage endetté pour faire face aux chocs.

L'analyse des données met en évidence la récurrence des chocs, soulignant la vulnérabilité croissante des ménages et leur dépendance accrue au marché. Cette situation récurrente diminue considérablement leurs capacités de relèvement face aux chocs successifs. De plus, les ménages sont contraints de recourir à l'endettement pour répondre à leurs besoins financiers face à ces défis persistants.

Comme illustré à la figure 38, dans les zones urbaines, les résultats de l'ENSSAN 23 révèlent que, en moyenne, 37.1% des ménages ont déclaré avoir contracté des dettes pour faire face aux chocs. Les zones urbaines les plus touchées par l'endettement sont la Croix-des-Bouquets (50.7%), Delmas (49.6%), la ville des Cayes (46.7%), et Tabarre (46.5%). Ces

chiffres soulignent la pression financière significative que subissent les ménages urbains pour faire face aux impacts des chocs récurrents.

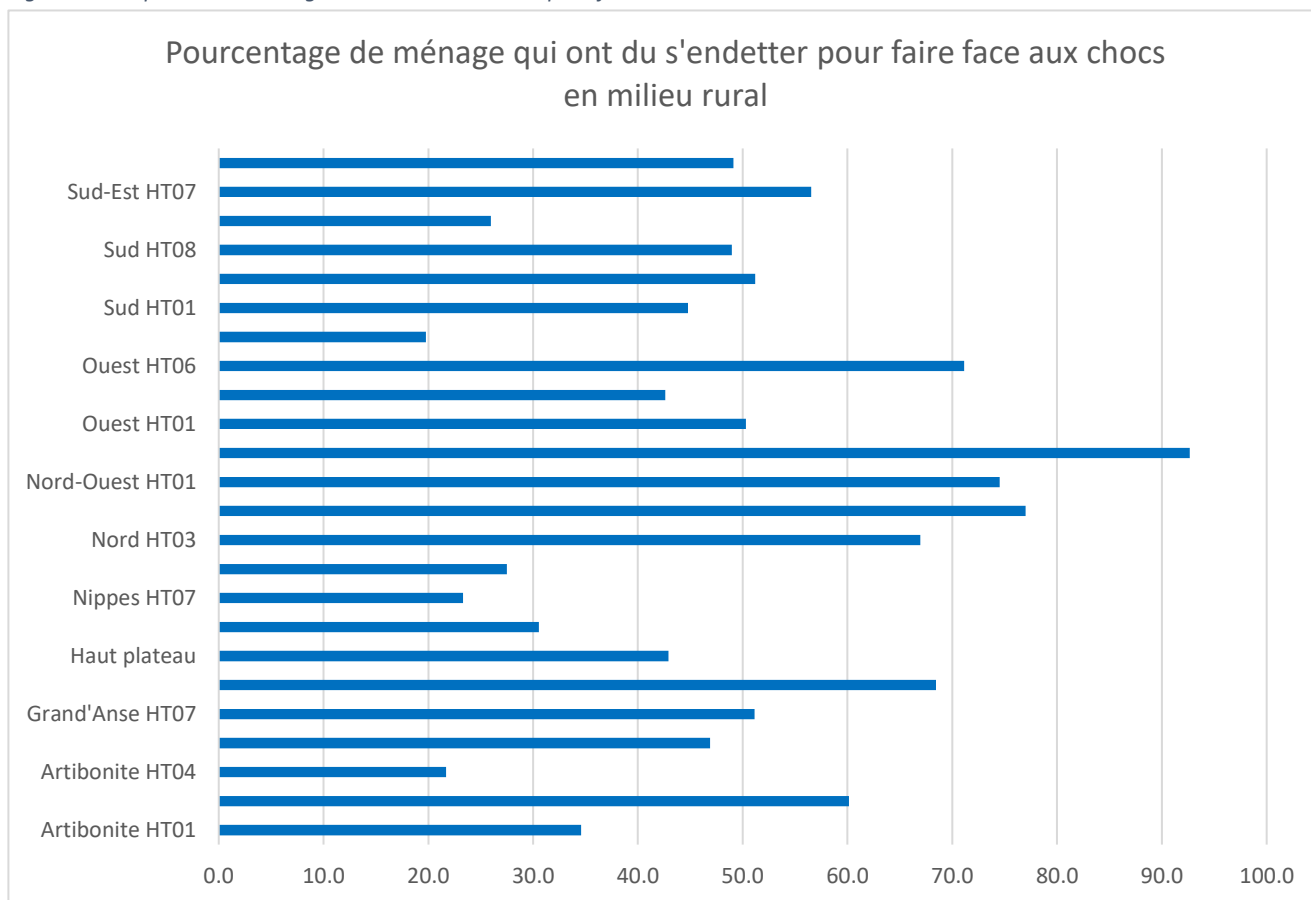
Figure 38: Pourcentage des ménages contraints de s'endetter pour faire face aux chocs en milieu urbain



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Comme illustré dans le graphique ci-dessous, les résultats de l'ENSSAN 2023 mettent en évidence une tendance plus prononcée en milieu rural, où en moyenne 49.1% des ménages ont été contraints de contracter des dettes pour faire face aux chocs. Cette situation souligne la vulnérabilité accrue des ménages ruraux aux aléas, les contraignant à recourir à l'endettement pour pallier les effets néfastes des chocs tels que la sécheresse, la hausse des prix alimentaires, les maladies, et d'autres facteurs influant sur leurs moyens de subsistance. Parmi les zones rurales les plus touchées, on note le Nord-ouest HT02 avec un taux élevé de 92.7%, suivi du Nord-Est HT02-HT03 (77%) et du Nord-Ouest HT 01 (74.5%).

Figure 39: Proportion de ménage se déclarant endettés pour faire aux chocs subit dans les zones rurales

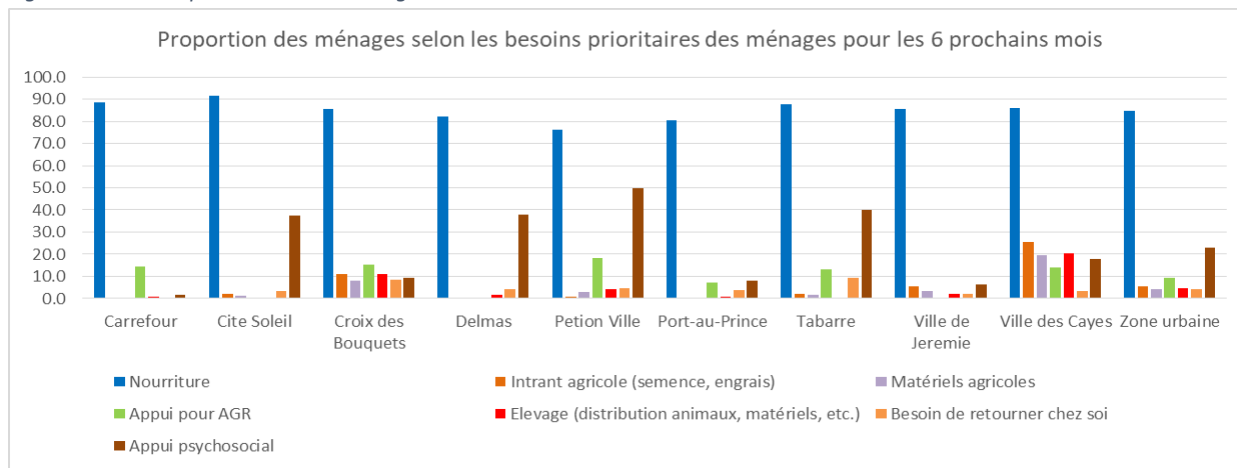


Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.6.2- Besoins prioritaires des ménages pour les 6 prochains mois

L'analyse de la figure ci-dessous révèle que la grande majorité des ménages en milieu urbain (84.9%) identifient la nourriture comme leur besoin prioritaire principal. Les zones urbaines les plus touchées par des difficultés d'accès à la nourriture incluent, entre autres, les communes de Cité Soleil (91.6%), Carrefour (88.6%), Tabarre (87.7%), la Ville des Cayes (85.9%), la Croix des Bouquets (85.6%), et la Ville de Jérémie (85.5%). En second lieu, les ménages citent le besoin d'appui psychosocial (23.1%), suivi de l'appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) (9.2%). Cette analyse souligne l'importance critique de l'accès à la nourriture en tant que besoin prioritaire au sein des ménages urbains, mettant en lumière les zones spécifiques qui rencontrent des défis particuliers dans ce domaine.

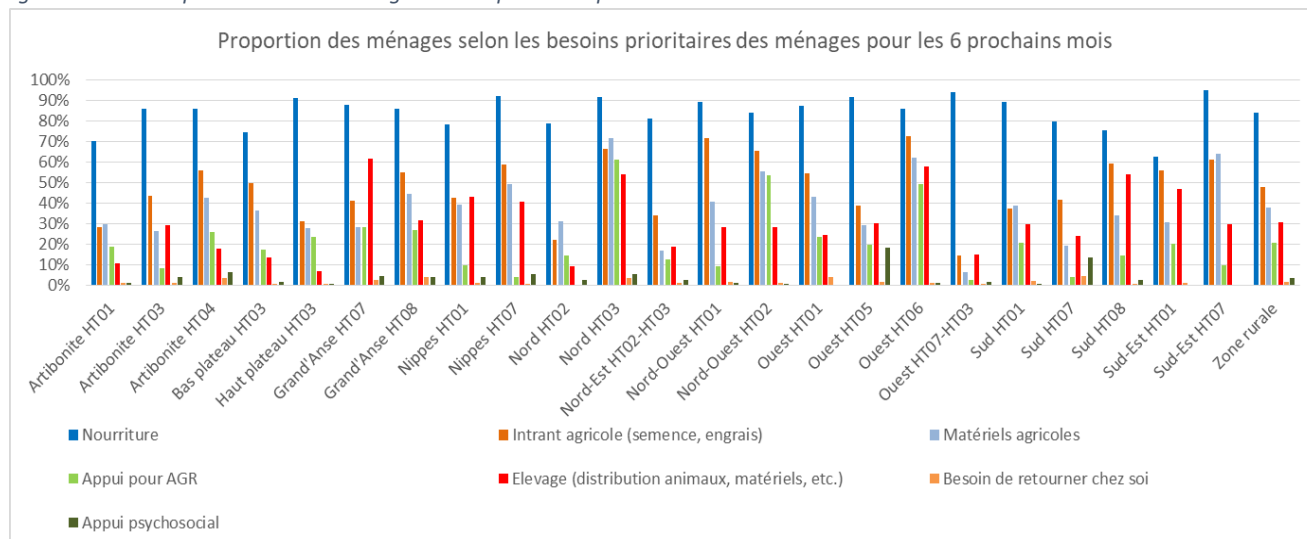
Figure 40: Besoins prioritaires des ménages urbains



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Dans les zones rurales, tout comme en milieu urbain, l'accès à la nourriture (84%) demeure le besoin prioritaire principal identifié par les ménages (voir le graphique 41). En deuxième position, l'accès aux intrants agricoles est mentionné par 48% des ménages. Les autres besoins déclarés par les ménages dans les zones rurales incluent l'accès aux matériels agricoles (38%), l'élevage (31%), et l'appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) (21%). Les zones de moyens d'existence présentant les plus forts pourcentages de besoins en termes d'accès à la nourriture sont le Sud-Est HT07 (95%), l'Ouest HT07-HT03 (94%), les Nippes HT07 (92%), le Haut plateau HT03, le Nord HT03, et l'Ouest HT05 (91%). En ce qui concerne l'accès aux intrants agricoles, les besoins les plus importants sont identifiés au niveau des zones de moyens d'existence de l'Ouest HT06 (72%), du Nord-Ouest HT01 (71%), du Nord HT03 (66%), et du Sud-Est HT07 (61%). Cette analyse souligne la continuité de la priorité accordée à l'accès à la nourriture dans les zones rurales, avec des nuances spécifiques aux besoins agricoles dans ces régions.

Figure 41: Besoins prioritaires des ménages ruraux pour les 6 prochains mois

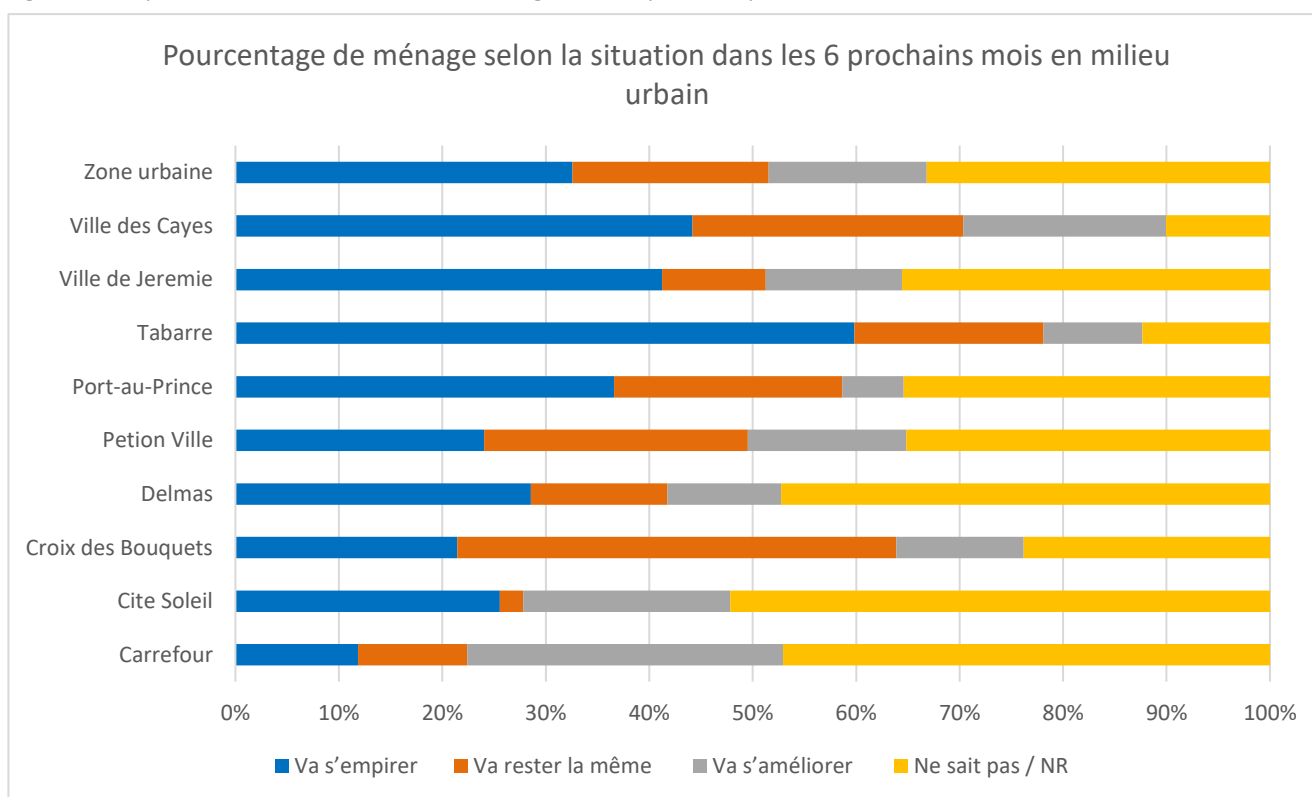


Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

3.6.3- Perspectives de la sécurité alimentaire pour les 6 prochains mois

Les données issues de l'ENSSAN 2023 dévoilent une perception mitigée des ménages urbains quant à la sécurité alimentaire pour les six prochains mois. Comme illustré dans le graphique 42, une part significative, soit plus de 33%, prévoit une détérioration de leur situation. Cette anticipation est plus marquée dans des zones spécifiques telles que Tabarre, les Cayes, Jérémie et Port-au-Prince, avec des taux allant jusqu'à 59,8%. Une portion notable, environ 19%, estime que la situation restera inchangée, tandis que 15% envisagent une amélioration. Les zones urbaines de la Croix des Bouquets, des Cayes, de Pétion-Ville et de Port-au-Prince présentent les taux les plus élevés pour ceux s'attendant à une stabilité. Il est également à noter qu'un tiers des participants n'expriment pas d'opinion claire sur la question.

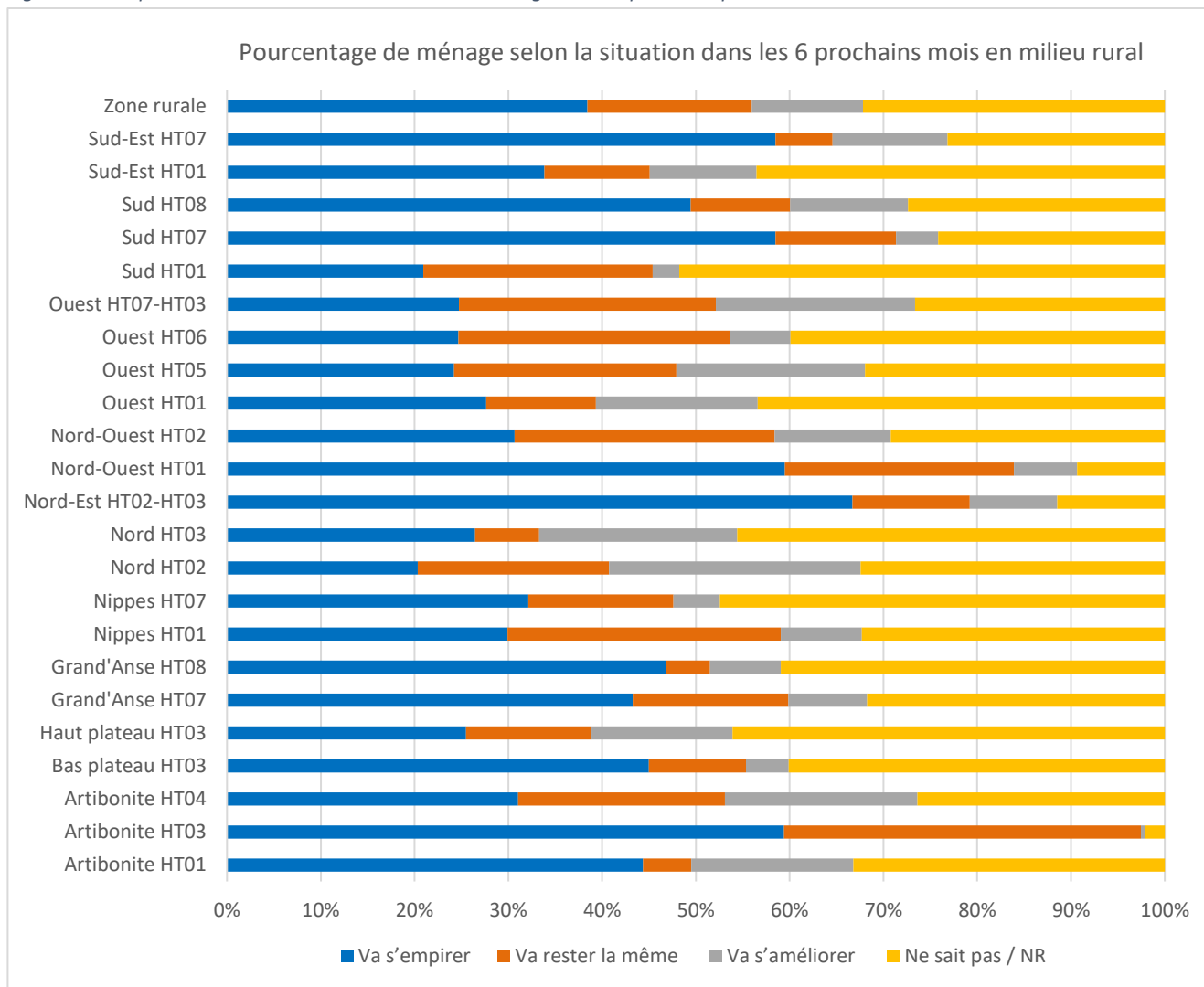
Figure 42: Perspectives sécurité alimentaires des ménages urbains pour les 6 prochains mois



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Dans les zones rurales, les perspectives de sécurité alimentaire sont également teintées d'incertitude. En analysant le graphique 43, il ressort que près de 38,4% des personnes interrogées anticipent une détérioration, tandis que 17,6% estiment que la situation restera inchangée. Environ 11,8% prévoient une amélioration, tandis que 32,2% ne se prononcent pas. Les zones rurales les plus touchées par l'anticipation de détérioration sont le Nord-Est, le Nord-Ouest et l'Artibonite. Quant à celles estimant que la situation restera la même, les proportions les plus élevées sont observées dans l'Artibonite, les Nippes et l'Ouest. Pour les ménages envisageant une amélioration, le Nord, l'Ouest et le Nord-Est sont les zones les plus optimistes.

Figure 43: Perspectives de la sécurité alimentaire des ménages ruraux pour les 6 prochains mois



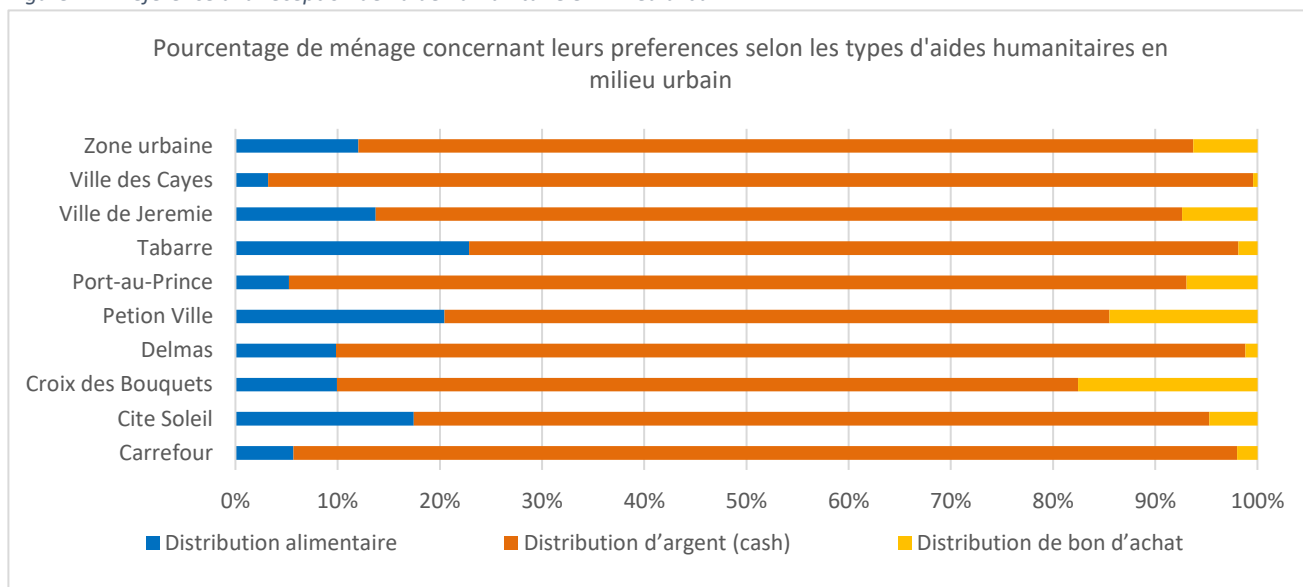
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Cette analyse souligne la précarité persistante de la sécurité alimentaire en Haïti, avec des ménages urbains et ruraux confrontés à des incertitudes quant à l'avenir. Les divers chocs, tels que la situation sécuritaire, la hausse des prix alimentaires et les conditions climatiques défavorables, contribuent à cette vulnérabilité. Les différences notables entre les zones urbaines et rurales nécessitent des interventions ciblées. Face à ces défis, des mesures appropriées devraient être prises pour renforcer la résilience des ménages et garantir un accès stable à des sources alimentaires fiables.

3.6.3.1- Préférence des ménages pour une assistance alimentaire

Selon les résultats de l'ENSSAN 2023 illustré à la figure ci-dessous, les ménages des zones urbaines, en particulier la ville des Cayes, de Carrefour, et de Delmas, manifestent une nette préférence pour une assistance alimentaire de nature mixte. Environ 82% des ménages souhaitent recevoir une distribution monétaire en cash, tandis que 12% préfèrent une distribution alimentaire. Un faible pourcentage de 6% opte pour des bons d'achat. Ces préférences suggèrent une volonté marquée d'avoir un certain contrôle sur l'utilisation des ressources allouées, notamment à travers des transferts monétaires.

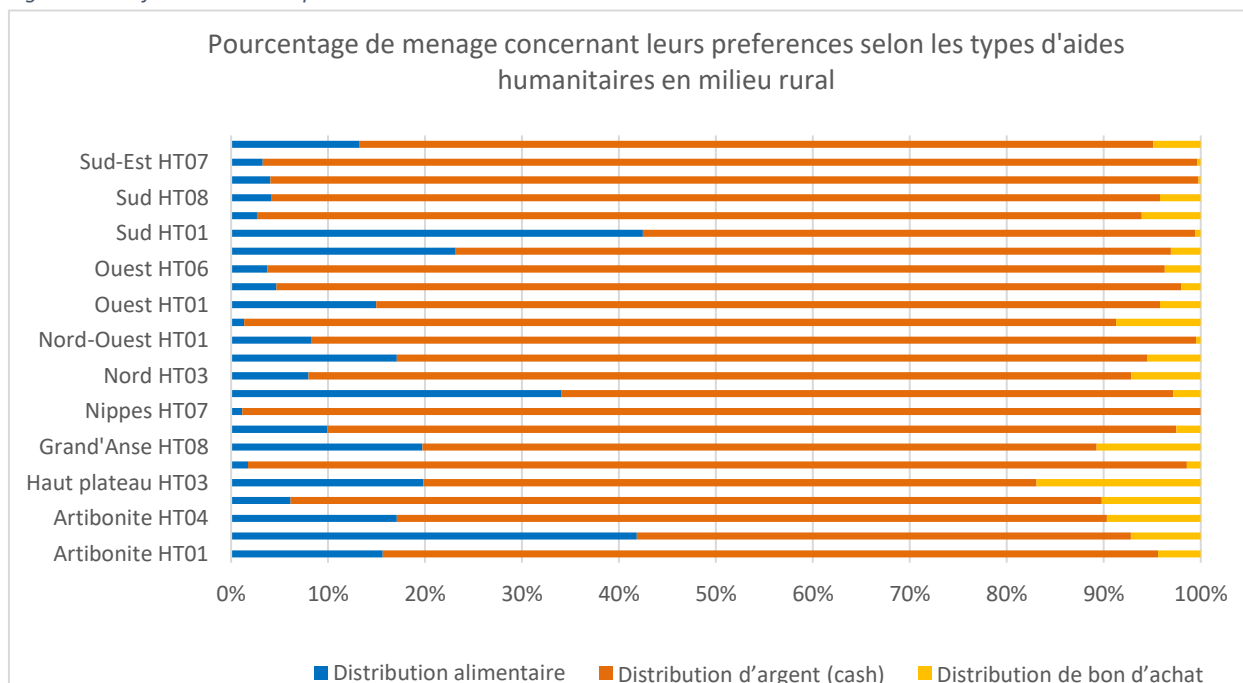
Figure 44: Préférence à la réception de l'aide humanitaire en milieu urbain



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Dans les zones rurales, les préférences d'assistance alimentaire suivent une tendance similaire à celles des zones urbaines. Comme on peut l'observer à la figure suivante, une majorité écrasante, soit 82% des ménages, exprime un intérêt pour une assistance mixte. Cette assistance comprendrait une distribution monétaire en cash (82%), une distribution alimentaire (13%), et des bons d'achats (5%). Les zones rurales les plus enclines à favoriser la distribution monétaire en cash se situent principalement dans les Nippes, la Grand'Anse, le Sud-Est, l'Ouest, et le Nord-Ouest.

Figure 45: Préférence à la réception de l'aide alimentaire en milieu rural



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

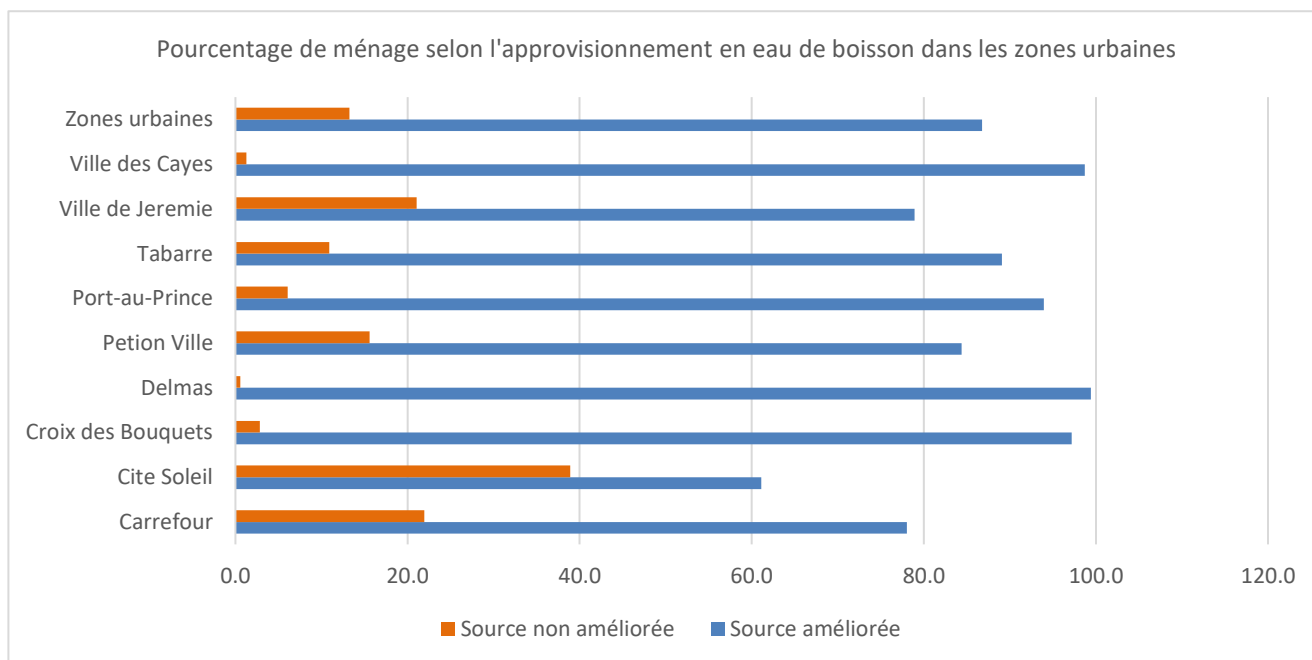
3.7 - Eau et assainissement

3.7-1- L'accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement demeure un défi majeur en Haïti, notamment dans les zones urbaines. Cette problématique, inscrite dans le cadre du sixième Objectif de Développement Durable, souligne l'importance cruciale d'assurer un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène, et à l'assainissement d'ici 2030.

Selon les résultats de l'enquête, il est alarmant de constater que 13% des ménages des quartiers pauvres et très pauvres des zones urbaines d'Haïti n'ont pas accès à une source d'eau améliorée. Cette réalité expose ces populations vulnérables à des risques sanitaires accrus, mettant en péril leur bien-être et leur santé. Comme indiqué sur le graphique ci-dessous, la commune de Cité Soleil est particulièrement touchée, affichant un taux alarmant de 38.9% de ménages n'ayant pas accès à une source d'eau améliorée. Cette situation contribue probablement à la recrudescence des cas de contamination au choléra enregistrés récemment dans cette commune. Les conséquences de cette problématique vont au-delà des aspects sanitaires, affectant également la qualité de vie et le potentiel de développement des habitants de Cité Soleil.

Figure 46: Approvisionnement du milieu urbain en eau de boisson

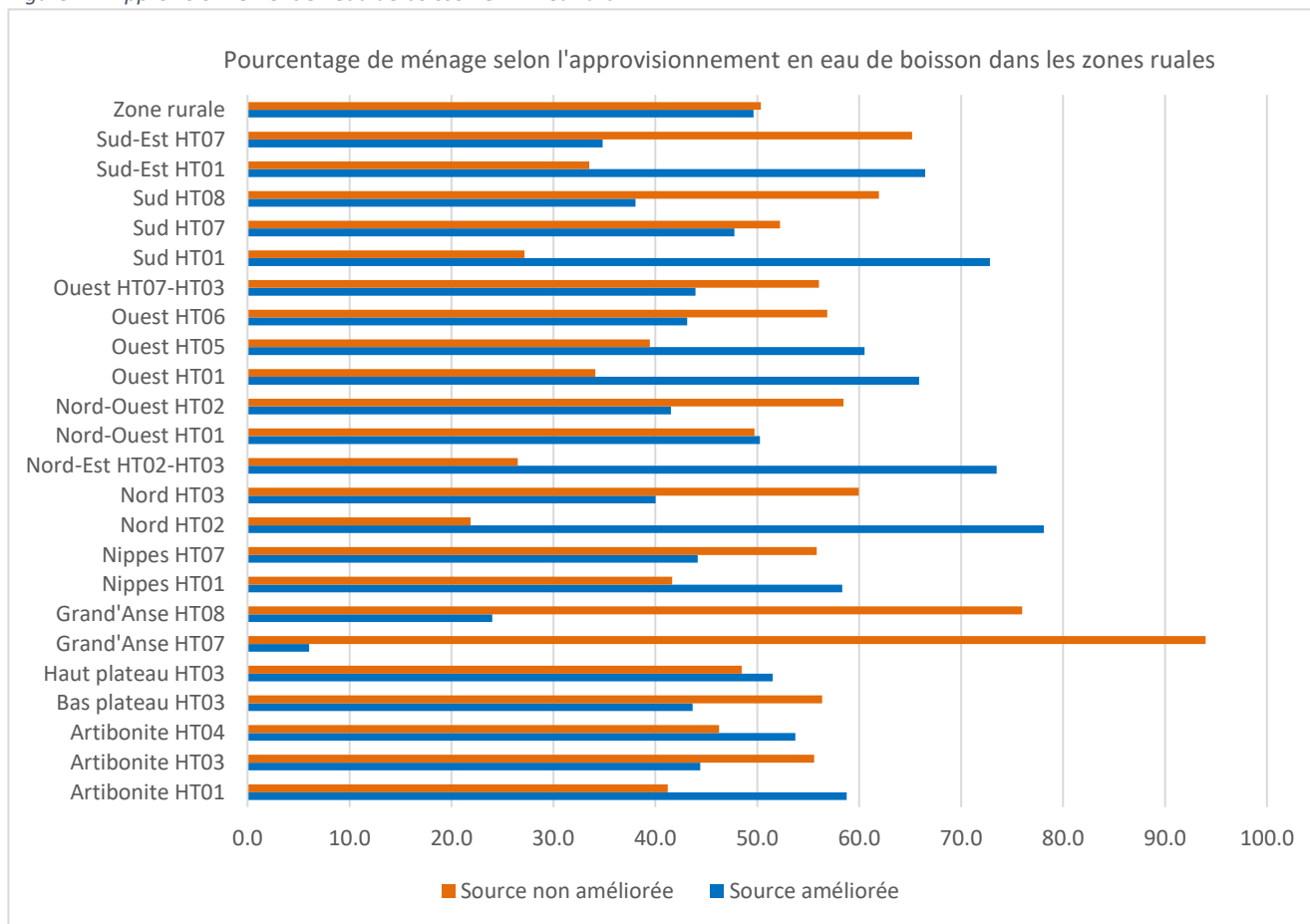


Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Outre Cité Soleil, d'autres zones présentent également des défis significatifs en matière d'accès à l'eau potable. Les communes de Carrefour et la ville de Jérémie affichent respectivement des taux de 22% et 21.1% de ménages privés d'une source d'eau améliorée. Bien que moins sévères que Cité Soleil, ces chiffres soulignent l'ampleur du problème dans diverses régions urbaines du pays. L'analyse met en lumière l'urgence d'actions ciblées pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones urbaines d'Haïti. Les autorités locales et les organisations humanitaires devraient concentrer leurs efforts sur des interventions spécifiques, en particulier dans les régions les plus touchées, pour atténuer les risques sanitaires, promouvoir la santé publique et contribuer au bien-être général des communautés urbaines. L'atteinte des objectifs de développement durable dans ce domaine demeure cruciale pour assurer un avenir plus sain et durable pour tous.

La crise liée à la rareté et à la qualité de l'eau en Haïti semble être plus préoccupante dans les zones rurales, affectant 50.4% de la population rurale, selon les résultats de l'enquête comme illustré à la figure ci-dessous. Cette réalité constitue un défi majeur pour le développement socioéconomique et humain de ces communautés.

Figure 47: Approvisionnement en eau de boisson en milieu rural



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Les zones de la Grand'Anse HT07 et Grand'Anse HT08 se démarquent comme les plus affectées, avec des pourcentages alarmants de 94% et 76% de ménages n'ayant pas accès à une source d'eau améliorée. Ensuite, les zones du Sud-Est HT07, du Sud HT08 et du Nord HT03 présentent également des chiffres significatifs, avec des pourcentages respectifs de 65.2%, 61.9%, et 60%. D'autres zones rurales affichent également des taux élevés, variant entre 25% et 50%.

Cette situation met en lumière l'urgence de poursuivre les travaux de captage et de distribution de l'eau dans ces zones rurales. Les interventions doivent être conçues de manière holistique, prenant en compte les spécificités de chaque région pour garantir un accès fiable à une source d'eau potable. L'amélioration de l'accès à l'eau contribuera non seulement à la santé des populations rurales mais également à leur développement durable et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

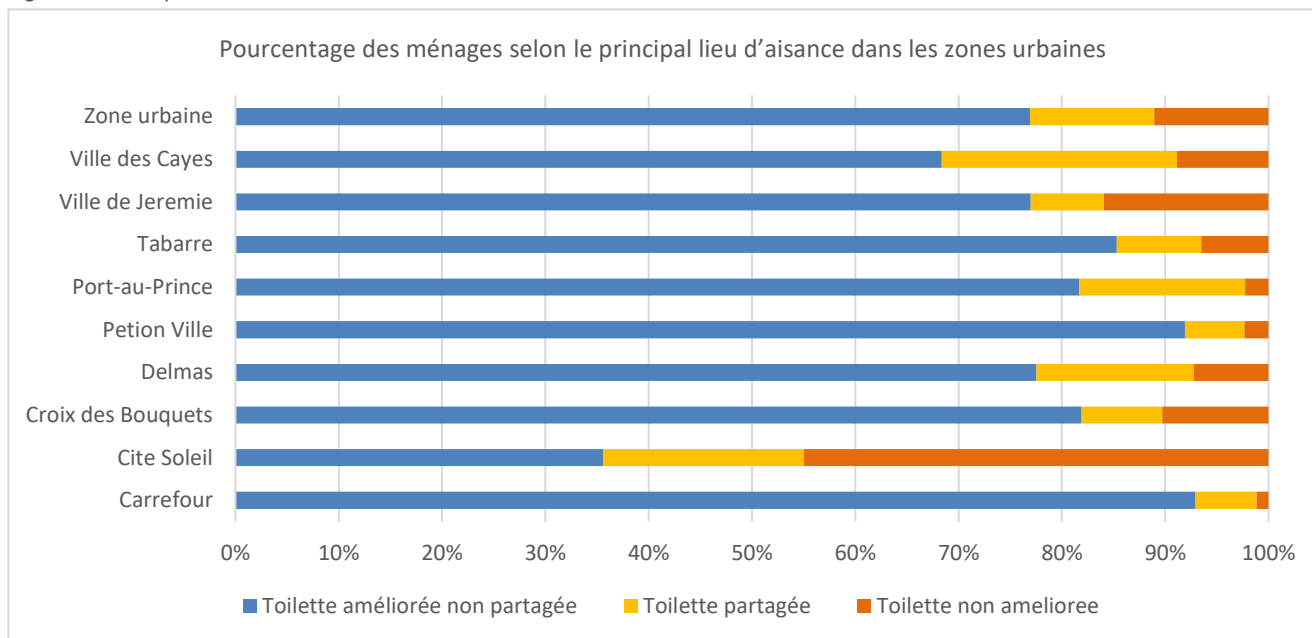
3.7.2- Assainissement

Les conditions d'assainissement précaires et les pratiques d'hygiène insuffisantes constituent des facteurs déterminants de transmission de maladies, pouvant également conduire à la malnutrition. Cette problématique touche tant les zones rurales

qu'urbaines d'Haïti, exacerbant les difficultés d'accès aux services d'hygiène et d'assainissement dans un système de santé déjà fragilisé.

Comme illustré dans le graphique 48, l'analyse des données de l'ENSSAN 23 révèle que, dans les zones urbaines, 76.9% des ménages utilisent des toilettes améliorées non partagées pour la défécation, tandis que 12% utilisent des toilettes améliorées partagées. Cependant, la commune de Cité Soleil se distingue avec 45% des ménages ayant recours à des toilettes non améliorées, une pratique non recommandée pour la santé publique. Les autres zones urbaines présentent des taux d'utilisation de toilettes non améliorées moins élevés.

Figure 48: Principaux lieux d'aisance en milieu urbain

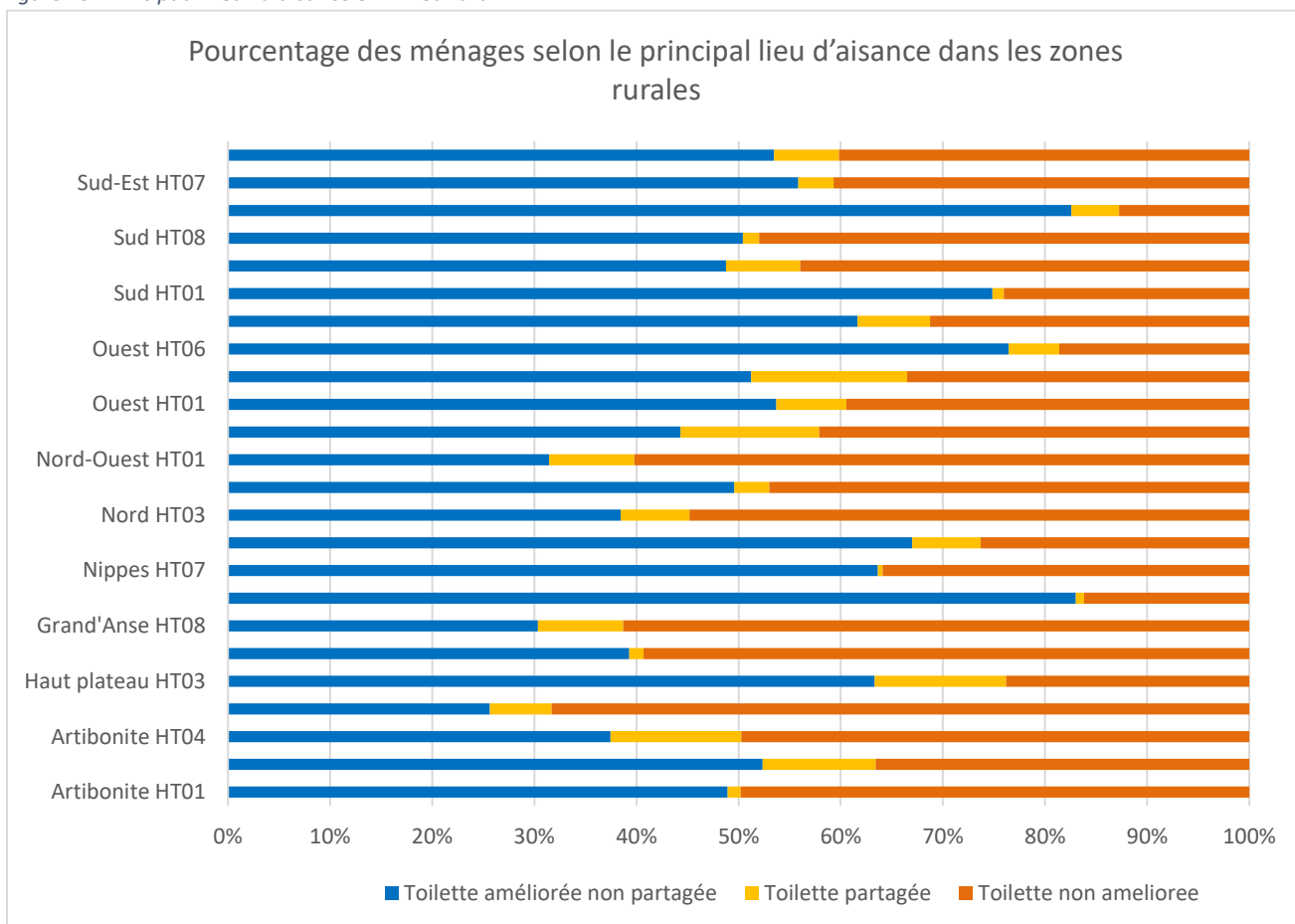


Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

En milieu rural, l'accès à l'assainissement de base est plus problématique, avec 40.2% des ménages pratiquant la défécation dans des toilettes non améliorées. Comme illustré sur le graphique 49, cette situation est particulièrement préoccupante dans les zones de Bas Plateau HT03 (68.3%), de la Grand'Anse HT08 (61.3%), du Nord-Ouest HT01 (60.2%) et de la Grande'Anse HT07 (59.3%). Ces conditions difficiles impactent particulièrement les enfants, les femmes et les filles, exposés à des toilettes rudimentaires dans un contexte de système de santé défaillant et de pénurie d'eau. Le manque d'accès aux services d'assainissement d'eau et d'hygiène favorise la transmission de maladies feco-orales telles que la diarrhée. Les infections résultant de ces conditions peuvent entraîner la mort, surtout chez les enfants. Ceux qui survivent sont susceptibles de souffrir de malnutrition et de retards de croissance. Le manque d'assainissement adéquat représente ainsi une menace sérieuse pour la santé et le développement des communautés rurales.

La problématique d'accès limité à l'assainissement dans les zones rurales d'Haïti nécessite des mesures urgentes. L'amélioration des infrastructures d'assainissement, l'éducation en matière d'hygiène, et l'accès à l'eau potable sont des interventions cruciales pour réduire l'impact négatif sur la santé publique, prévenir les maladies et favoriser un environnement plus sain.

Figure 49: Principaux lieux d'aisance en milieu rural



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

La résolution de la crise d'assainissement en Haïti, tant en zones urbaines que rurales, doit être une priorité pour garantir la santé et le bien-être des populations. Des initiatives multisectorielles, impliquant le gouvernement, les organisations humanitaires et la communauté locale, sont nécessaires pour créer des conditions propices à un assainissement adéquat et à des pratiques d'hygiène saines, contribuant ainsi au développement durable des communautés haïtiennes.

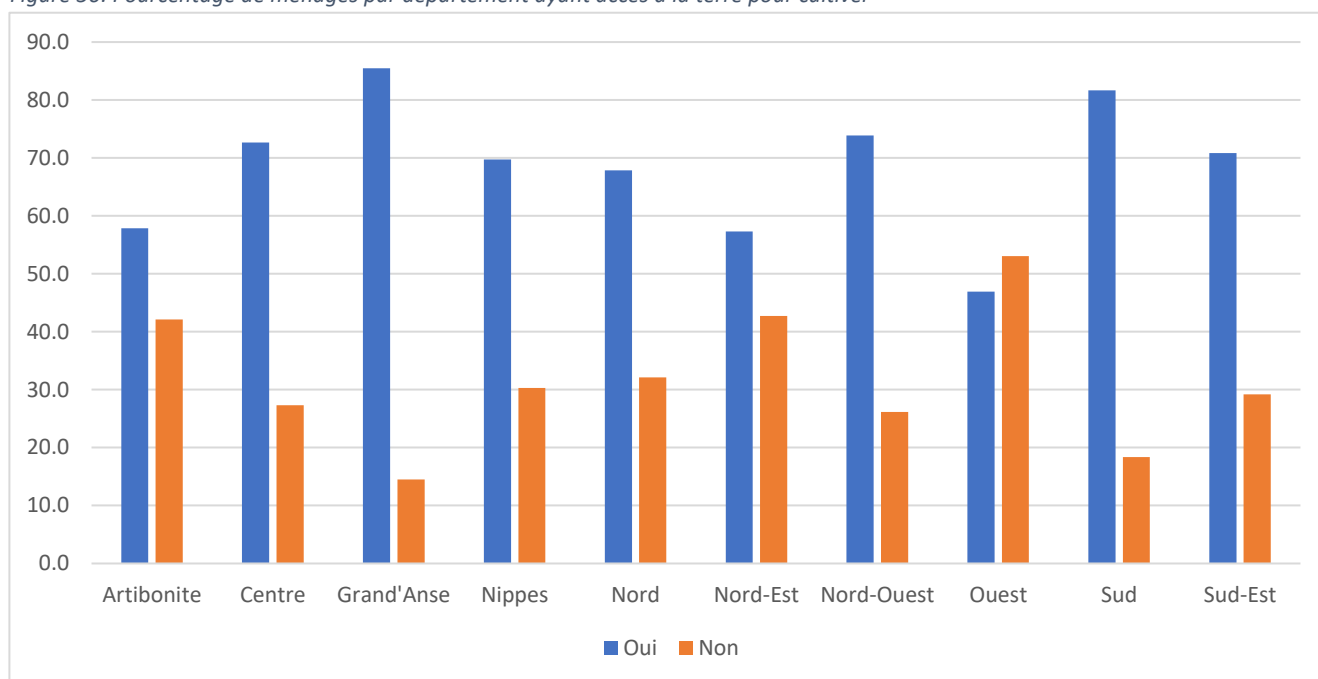
3.8 - Agriculture et élevage

3.8.1- accès à la terre pour cultiver

L'urbanisation rapide et la croissance démographique en Haïti génèrent une pression foncière accrue, exacerbant les besoins en terre et modifiant les schémas traditionnels d'utilisation des sols. Les résultats de l'ENSSAN 2023 révèlent une situation préoccupante, avec 36% des ménages nationaux ne disposant pas d'accès à la terre pour cultiver (Voir le graphique 50). L'urbanisation, en particulier dans les zones péri-urbaines, contribue à la diminution des étendues de terre exploitées à des fins agricoles.

Ce phénomène, bien que souvent associé aux zones urbaines, commence à toucher même des plaines abritant des périmètres irrigués, comme observé dans les départements de l'Artibonite et du Nord-Est, où plus d'un tiers des ménages déclarent ne pas avoir accès à la terre pour cultiver (42.1% et 42.7% respectivement).

Figure 50: Pourcentage de ménages par département ayant accès à la terre pour cultiver



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

La pression foncière n'est pas uniquement liée à l'urbanisation. Dans la péninsule, des pourcentages élevés de ménages déclarent également ne pas avoir accès à la terre pour cultiver, malgré leur emplacement rural. Les taux sont de 85.5% pour la Grand'Anse, 69.7% pour les Nippes, 81.7% pour les Cayes et 70.8% pour le Sud-Est. Cette pression foncière a des implications directes sur la sécurité alimentaire, car l'accès à la terre est essentiel pour l'agriculture et la production alimentaire. La diminution de l'accès à la terre peut entraîner une dépendance accrue du marché pour la nourriture, rendant les ménages plus vulnérables aux fluctuations des prix alimentaires et aux pénuries.

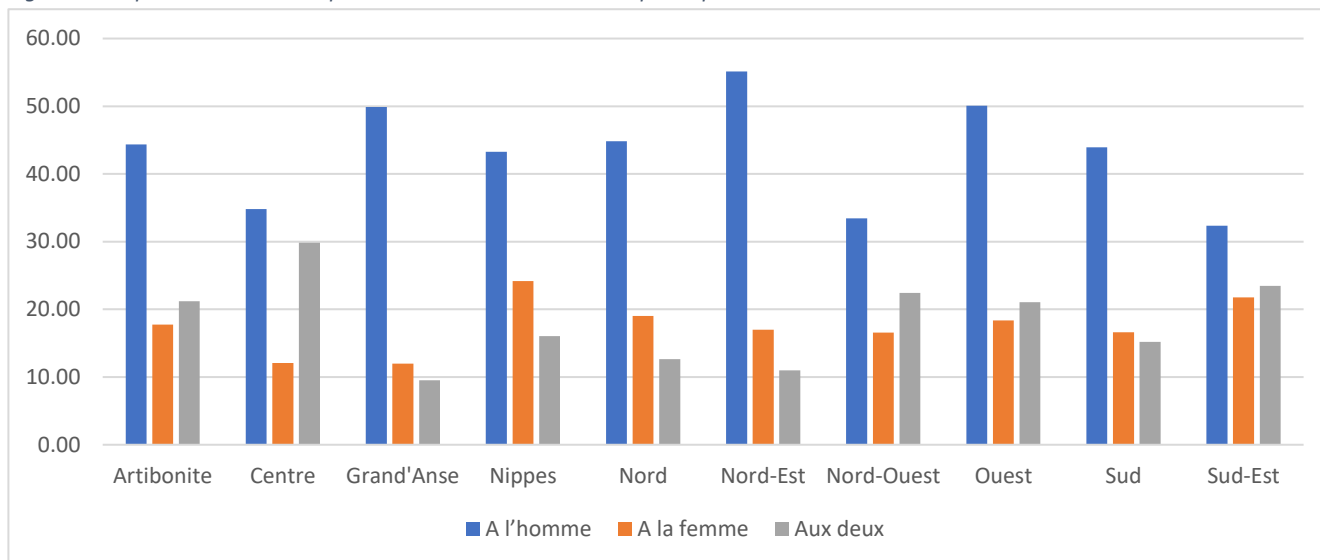
La gestion de la pression foncière nécessite des stratégies gouvernementales et communautaires intégrées. Cela inclut la promotion de pratiques agricoles durables, l'amélioration de l'accès aux terres, le soutien aux initiatives agricoles communautaires et la planification urbaine attentive pour concilier le développement urbain et la préservation des zones agricoles. La pression foncière en Haïti, résultant de l'urbanisation rapide et de la croissance démographique, exige une approche holistique pour équilibrer les besoins en terre, tant en zones urbaines que rurales. La sécurité alimentaire et le bien-être des communautés dépendent de la mise en œuvre de solutions efficaces pour garantir un accès équitable à la terre et promouvoir des pratiques agricoles durables.

- **Répartition des Terres Travaillées en Haïti : Implications pour l'Équité de Genre**

Les dotations en facteurs de production, en particulier la possession de terres, sont des éléments cruciaux dans l'analyse de la parité entre les sexes et de l'équité économique. L'ENSSAN 2023 offre un aperçu de la répartition de la possession des

terres travaillées en Haïti, soulignant des considérations importantes en matière de genre. Comme illustré dans le graphique ci-dessous, à l'échelle nationale, les résultats de l'ENSSAN révèlent une distribution relativement équilibrée de la possession des terres travaillées. Environ 1/10 des femmes possèdent les terres qu'elles exploitent, et une proportion similaire (1/10) concerne les familles où la possession de la terre travaillée est partagée entre les sexes.

Figure 51: Répartition en % de la possession de la terre travaillée par département



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Une répartition équitable de la possession des terres travaillées est un indicateur positif en termes d'équité de genre. Cependant, il est crucial d'aller au-delà des chiffres bruts pour évaluer comment ces terres sont réellement utilisées et si les femmes ont un accès égal aux ressources nécessaires à une agriculture productive. Lorsque la concentration de la dotation en facteurs de production, tels que les terres, est équitablement répartie entre les genres, le risque de déséquilibre dans la prise de décision est réduit. Cependant, une approche plus approfondie devrait examiner la qualité de l'accès des femmes aux terres, y compris la taille et la fertilité des terres dont elles disposent. Malgré cette répartition relativement équilibrée, des défis persistants liés à la parité de genre et à l'équité économique peuvent subsister. Des questions telles que l'accès aux intrants agricoles, aux crédits et aux marchés restent des facteurs clés influençant la pleine participation des femmes dans l'agriculture.

La répartition équitable des terres travaillées en Haïti, telle que révélée par l'ENSSAN 2023, est un point positif en faveur de l'équité de genre. Cependant, une analyse plus approfondie est nécessaire pour évaluer la véritable égalité d'accès aux ressources agricoles, afin de garantir que les femmes bénéficient pleinement des opportunités agricoles et économiques.

3.8.2- Indice de prise de décisions des ménages et possession de la terre

L'analyse de l'indice de prise de décisions des ménages en corrélation avec la possession de terres montre un indice de 0.47. Cette valeur indique une certaine équité entre les sexes en ce qui concerne la prise de décisions liées à la possession des terres. Cela suggère que, bien que la possession de terres soit actuellement plus prédominante chez les hommes, la prise de décisions associée à cette possession est partagée de manière relativement équitable entre les sexes. En effet, les données indiquent que la possession des terres pour travailler est principalement détenue par les hommes, avec 43% d'entre eux

déclarant posséder ces ressources foncières. En comparaison, seulement 17% des femmes sont répertoriées en tant que propriétaires de terres agricoles. Malgré cet écart, il est encourageant de constater que 20% des répondants estiment que la possession des terres est bilatérale, suggérant une certaine collaboration entre les sexes dans ce domaine.

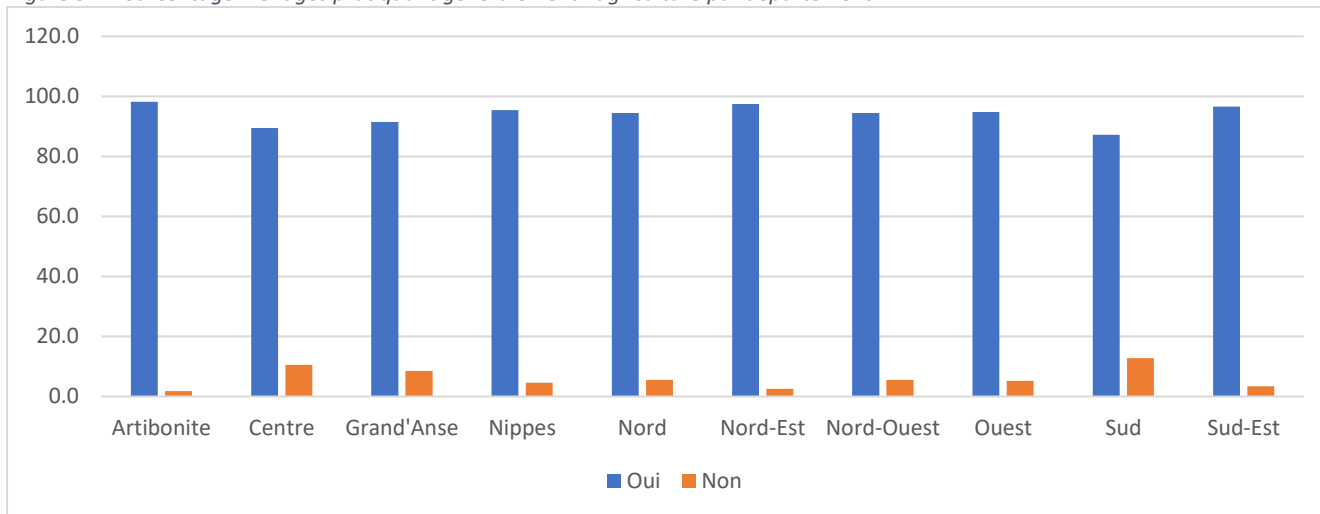
Les résultats soulignent l'importance de continuer à promouvoir l'équité entre les sexes en matière de possession de terres et de prise de décisions associées. Alors que la possession de terres est actuellement biaisée en faveur des hommes, des initiatives visant à renforcer la participation des femmes dans ce domaine peuvent contribuer à accroître l'équité. Il est essentiel de soutenir des politiques et des programmes qui favorisent une distribution plus équitable des ressources foncières et encouragent une participation active des femmes dans la prise de décisions liées à l'agriculture et à la gestion des terres.

3.8.3- Ménages pratiquant l'agriculture, contraintes et facteurs limitants

3.8.3.1- ménages pratiquant l'agriculture

Les résultats de l'ENSSAN 2023 mettent en lumière l'importance continue de l'agriculture en Haïti. En moyenne, 94% des répondants ont déclaré généralement pratiquer l'agriculture, soulignant ainsi le rôle prédominant de ce secteur dans les moyens d'existence des ménages. Cette tendance est constatée dans 8 sur 10 départements, où plus de 90% des enquêtés sont impliqués dans l'agriculture. Ces chiffres soulignent le rôle crucial de l'agriculture en tant que moteur de création d'emplois et de sécurité alimentaire à l'échelle nationale.

Figure 52: Pourcentage ménages pratiquant généralement l'agriculture par département

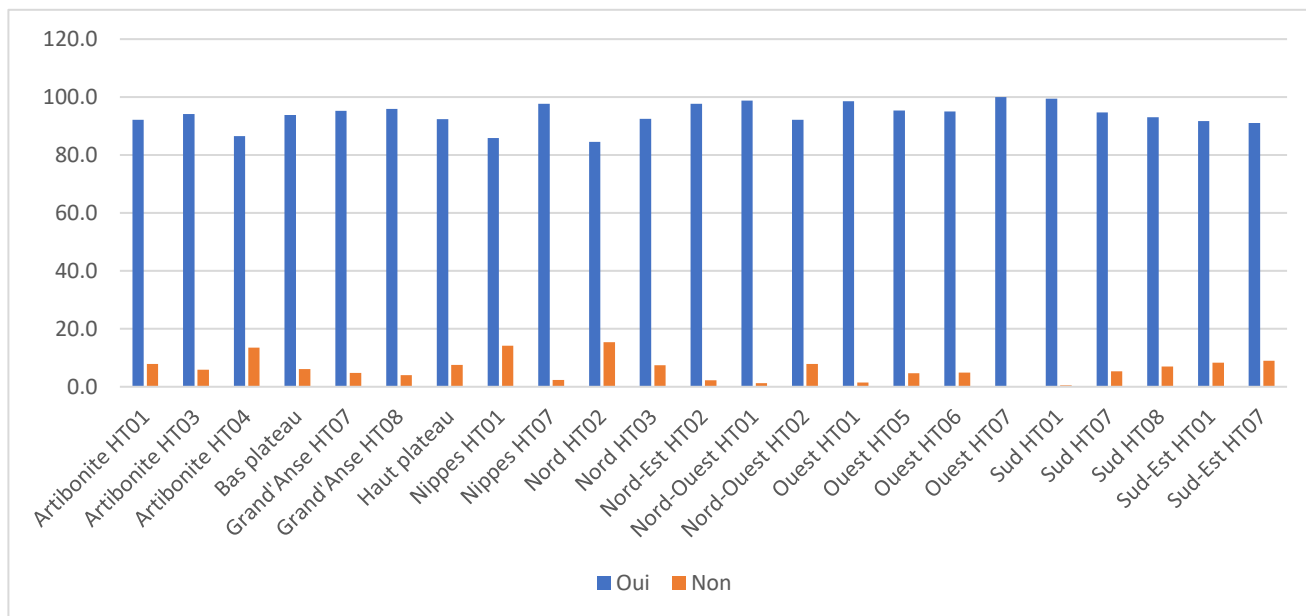


Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Cependant, il est important de noter que le Centre (10.6%) et le Sud (12.8%) présentent des pourcentages plus bas de ménages pratiquant généralement l'agriculture. Cela pourrait indiquer une diversification des moyens de subsistance ou d'autres tendances économiques dans ces régions.

La campagne de printemps 2023 a été largement adoptée par les familles agricoles, avec un pourcentage moyen national élevé de 94%. Cela témoigne de l'importance traditionnelle de cette campagne pour les familles agricoles, à la fois en termes de revenus et de sécurité alimentaire. Comme indiqué dans le graphique ci-dessous, dans la plupart des zones de moyens d'existence rurale, plus de 90% des répondants ont confirmé avoir pratiqué l'agriculture cette année.

Figure 53: Pourcentage de ménages ayant pratiqué l'agriculture cette année (printemps 2023) par ZME



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Cependant, certaines zones, telles que l'Artibonite HT04 (13.5%), les Nippes HT01 (14.2%), et le Nord HT02 (15.4%), ont enregistré des pourcentages plus élevés de ménages n'ayant pas participé à la campagne de printemps 2023. Ces variations pourraient être influencées par des facteurs locaux tels que les conditions climatiques, l'accès aux ressources agricoles, ou des choix économiques spécifiques à ces zones.

L'agriculture demeure un pilier central de l'économie haïtienne, soutenant les moyens de subsistance et fournissant des sources cruciales de revenus et d'alimentation. Les variations observées entre les départements et les zones pourraient être explorées davantage pour comprendre les dynamiques spécifiques à chaque région, ce qui pourrait orienter les politiques et les programmes de développement rural.

3.8.3.2- Principales raisons des ménages qui n'ont pas pratiqué l'agriculture

L'agriculture haïtienne, bien que jouant un rôle crucial dans la création d'emplois et la sécurité alimentaire, est confrontée à divers défis qui entravent sa performance. Ces défis sont multiples et complexes, contribuant à la fois à l'instabilité des rendements agricoles et à la décision de certains ménages de ne pas participer à la pratique agricole.

Plusieurs raisons ont été avancées par les enquêtés pour expliquer pourquoi ils n'ont pas pratiqué l'agriculture cette année. Dans l'ensemble des départements, plus d'un tiers des répondants ont cité le prix élevé des intrants, en particulier des semences, comme une raison majeure. Cette contrainte financière entrave l'accès aux ressources nécessaires pour démarrer et maintenir les activités agricoles.

En outre, au moins 1/5 des enquêtés ont mentionné le manque d'appui, le découragement, et le manque d'argent comme des facteurs qui ont contribué à leur décision de ne pas pratiquer l'agriculture. Ces défis soulignent la nécessité d'interventions visant à renforcer le soutien aux agriculteurs, à améliorer l'accès aux intrants agricoles et à atténuer les obstacles financiers pour favoriser la résilience du secteur agricole.

Tableau 10 : Principales raisons par % ménages qui n'ont pas pratiqué l'agriculture cette année par département

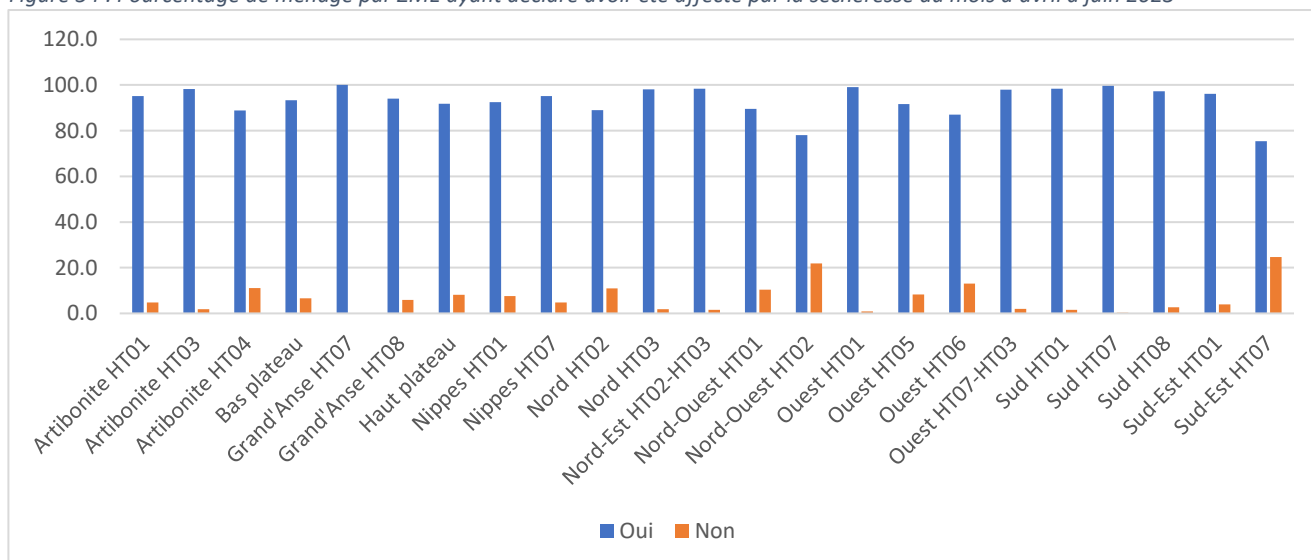
Département	Prix des semences/ intrants trop élevés	Semences/intrants non disponibles	Manque d'appui et ou découragement	Main d'œuvre non disponible et ou le cout trop élevés	Pas d'argent
Artibonite	71.8	64.1	38.5	17.9	71.8
Centre	41.2	35.3	47.1	11.8	41.2
Grand'Anse	55.6	50.0	22.2	27.8	88.9
Nippes	32.3	22.6	48.4	29.0	35.5
Nord	45.2	25.8	54.8	29.0	64.5
Nord-Est	60.0	40.0	40.0	0.0	20.0
Nord-Ouest	64.7	47.1	23.5	11.8	64.7
Ouest	46.2	38.5	23.1	7.7	69.2
Sud	36.4	13.6	36.4	22.7	81.8
Sud-Est	50.0	50.0	21.4	3.6	78.6

Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

- **Impact dévastateur de la sécheresse d'avril 2023**

Les récentes données de l'ENSSAN 2023 mettent en lumière l'ampleur dévastatrice de la sécheresse sur le secteur agricole haïtien. Ce phénomène climatique, fréquent et intensifié ces dernières années, exerce une pression significative sur la performance agricole du pays. Les résultats de l'enquête indiquent une vulnérabilité généralisée de l'agriculture face à la variabilité climatique, avec des conséquences graves pour les moyens de subsistance des communautés rurales (voir le graphique suivant) :

Figure 54 : Pourcentage de ménage par ZME ayant déclaré avoir été affecté par la sécheresse du mois d'avril à juin 2023



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

1. **Étendue de l'Impact :**

- Plus de 75% des répondants des zones rurales ont signalé avoir été touchés par la sécheresse entre avril et juin 2023.
- Dans 21 des 23 zones étudiées, plus de 80% des enquêtés ont déclaré que la sécheresse a eu des répercussions sur leurs activités agricoles pendant cette période.

2. **Conséquences sévères dans les zones des moyens d'existence :**

- Des régions spécifiques, notamment l'Artibonite HT03, la Grand'Anse HT07, le Nord HT03, le Nord-Est HT02, l'Ouest HT01, l'Ouest HT07, le Sud HT01 et le Sud HT07, ont subi des impacts presque universels, avec pratiquement tous les répondants déclarant des effets négatifs.

3. **Défis pour la Sécurité Alimentaire :**

- La sécheresse a gravement compromis les activités agricoles du printemps 2023, mettant en péril la sécurité alimentaire des communautés rurales.
- Les cultures ont été affectées, entraînant des pertes de récoltes et menaçant la disponibilité des denrées alimentaires.

Les résultats soulignent l'urgence d'adopter des pratiques agricoles résilientes et des stratégies d'adaptation pour atténuer les impacts de la sécheresse. L'État, les organisations humanitaires et la communauté internationale doivent collaborer pour mettre en œuvre des mesures d'urgence visant à atténuer les effets de la sécheresse sur les moyens de subsistance agricoles. Cette situation souligne la nécessité pressante de renforcer la résilience agricole face aux changements climatiques, en mettant l'accent sur des initiatives visant à atténuer les effets néfastes de la sécheresse et à garantir la sécurité alimentaire des communautés vulnérables.

3.8.3.3- Contraintes et facteurs limitant

Il existe des variations dans les principales contraintes à l'agriculture d'un département à l'autre. Selon les résultats de l'ENSSAN 2023, au niveau national, la sécheresse/pénurie d'eau est identifiée comme la première contrainte à l'agriculture, citée par au moins un tiers des ménages interrogés dans l'ensemble des départements. Ensuite, les maladies des plantes/insectes nuisibles et la faible fertilité des sols sont respectivement les deuxième et troisième contrainte, avec un classement variable selon les zones géographiques. Voici, ci-dessous, un tableau présentant les trois principales contraintes par département à l'agriculture cette année, selon les déclarations des agriculteurs :

Tableau 11: Trois principales contraintes par département à l'agriculture cette année selon les déclarations des agriculteurs

Département	Faible fertilité des sols	Manque de capacité physique	Sécheresse / pénurie d'eau	Maladies des plantes et insectes nuisibles	Insécurité et vols
Artibonite	15.0	7.8	52.7	17.4	7.0
Centre	15.2	8.5	46.5	28.0	8.8
Grand'Anse	15.5	7.5	38.6	24.2	5.7
Nippes	24.6	12.4	42.0	13.3	1.8
Nord	8.3	7.0	46.8	32.9	2.4
Nord-Est	18.4	21.5	57.9	34.7	0.0
Nord-Ouest	24.8	9.6	40.5	22.7	0.9
Ouest	14.1	10.1	41.1	13.9	11.0
Sud	17.4	9.8	42.8	17.1	0.8
Sud-Est	15.9	9.2	41.5	9.1	11.0

Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

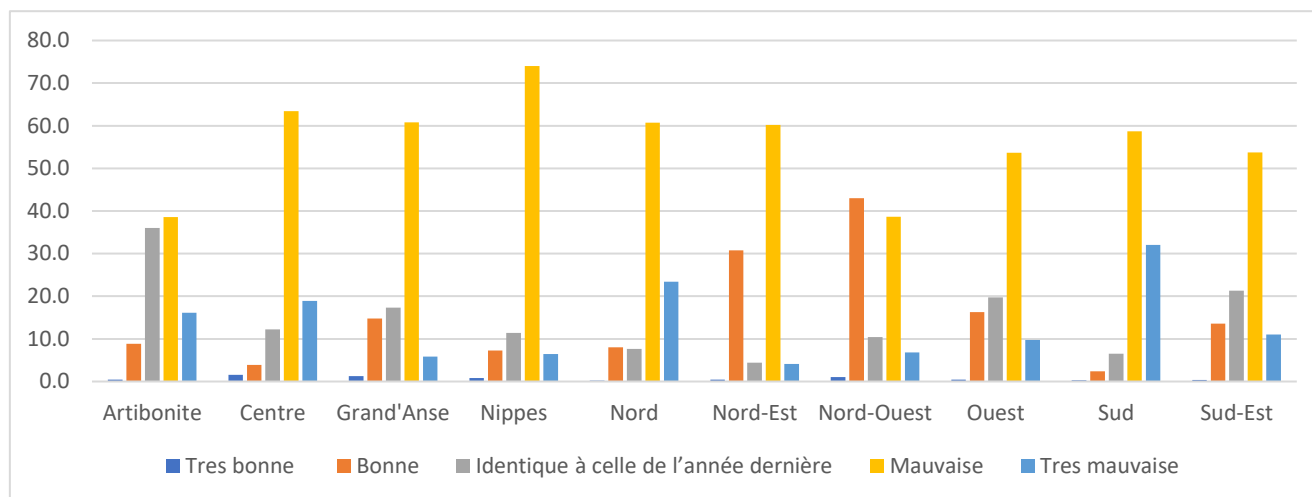
Les facteurs limitant la productivité agricole en Haïti sont nombreux. Selon les résultats de l'ENSSAN 2023, près de deux tiers des répondants ont mentionné le manque d'argent comme raison principale de ne pas pratiquer l'agriculture pendant la campagne de printemps 2023. En outre, 50,2% ont cité le prix élevé des semences, et 37,1% ont signalé le manque d'appui ou le découragement comme des obstacles majeurs. La variabilité climatique, en particulier la sécheresse, a eu un impact significatif, avec 94% des répondants déclarant avoir été affectés par celle-ci. Globalement, au moins deux tiers des enquêtés ont évalué la performance de la campagne de printemps comme mauvaise ou pire, soulignant les défis persistants du secteur agricole.

3.8.4-Appréciation de la performance de la campagne agricole de printemps 2023

De nombreux facteurs limitent la productivité agricole en Haïti, comme indiqué par les résultats de l'ENSSAN 2023. Près de deux tiers des participants ont identifié le manque d'argent comme la principale raison de ne pas s'engager dans l'agriculture lors de la campagne de printemps 2023. De plus, 50,2% ont souligné le coût élevé des semences, tandis que 37,1% ont mentionné le manque de soutien ou le découragement comme des obstacles significatifs. La variabilité climatique, en particulier la sécheresse, a eu un impact considérable, affectant 94% des participants. L'illustration fournie par le graphique 55 confirme de manière frappante les difficultés persistantes auxquelles le secteur agricole haïtien est confronté. Avec au moins deux tiers des enquêtés évaluant la performance de la campagne de printemps comme mauvaise ou pire, le graphique souligne l'ampleur du défi et la prévalence de perceptions négatives parmi les acteurs du secteur agricole. La majorité écrasante des répondants ayant une évaluation défavorable de la campagne de printemps met en lumière un consensus général sur les difficultés rencontrées. Cette unanimité suggère que les problèmes affectant l'agriculture ne sont pas isolés, mais plutôt répandus à travers la population agricole. Elle suggère également que les obstacles sont significatifs et ont des

répercussions étendues. Cela pourrait être attribuable à des facteurs multiples, tels que les contraintes économiques, les défis climatiques, et le manque de soutien.

Figure 55 : Pourcentage de ménages par département selon leur appréciation de la performance de la campagne de printemps 2023



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Face à cette perception largement négative, il devient impératif de prendre des mesures correctives urgentes. Ces mesures pourraient inclure des politiques visant à améliorer l'accessibilité financière pour les agriculteurs, à renforcer la résilience face aux aléas climatiques, et à fournir un soutien efficace pour surmonter les obstacles perçus. Les conséquences de cette mauvaise perception vont au-delà du secteur agricole, affectant également les communautés dépendantes de l'agriculture. Des performances agricoles médiocres peuvent entraîner des répercussions socio-économiques négatives, telles que l'insécurité alimentaire, la pauvreté accrue et une dépendance persistante à l'égard des aides extérieures. Ce contexte suggère la nécessité d'une approche holistique pour résoudre les problèmes agricoles en Haïti. Cela implique de prendre en compte non seulement les facteurs économiques, mais également les défis climatiques et les aspects sociaux pour élaborer des solutions durables.

3.8.5-Situation de l'élevage

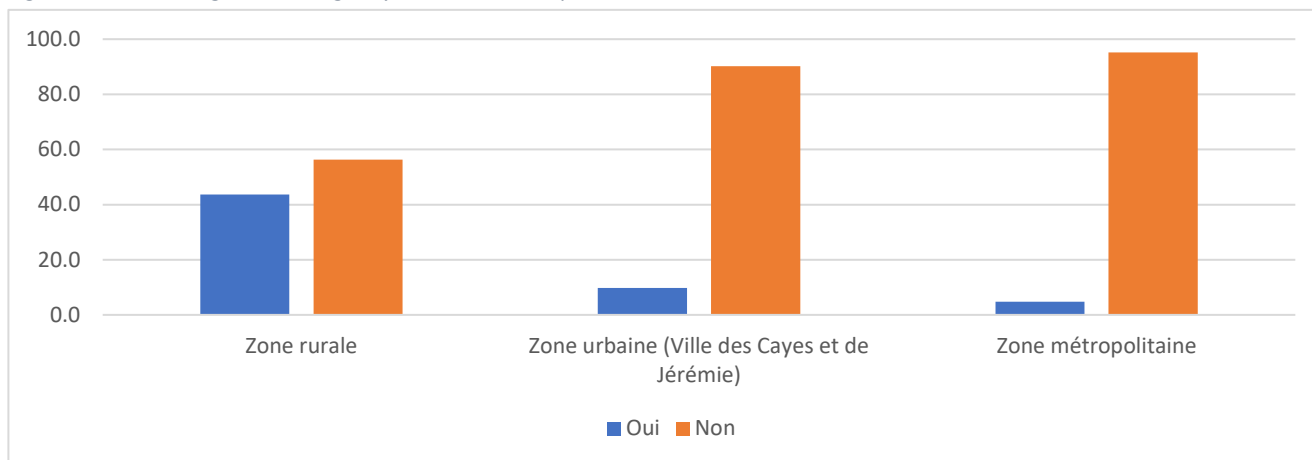
L'analyse de la situation de l'élevage en milieu rural haïtien, telle que décrite dans les données de l'enquête ENSSAN 2023, révèle plusieurs éléments importants concernant la pratique de l'élevage, la répartition des animaux, et la taille relative du cheptel à l'échelle nationale.

Traditionnellement, l'élevage a constitué une forme d'épargne pour les familles en milieu rural. Les animaux sont perçus comme des actifs, fournissant aux familles des ressources importantes, que ce soit sous forme de viande, de lait, de travail aux champs, ou encore d'engrais organique.

Comme on peut l'observer via le graphique ci-dessous, les données de l'ENSSAN 2023 révèlent une forte concentration des animaux dans les zones rurales, avec 43.7% des répondants ruraux possédant des animaux, comparé à seulement 4.8% dans la zone métropolitaine. Cette disparité s'explique en grande partie par l'association étroite entre l'agriculture et l'élevage en milieu rural. En milieu rural, il est courant que les familles agricoles possèdent des animaux, et cette association est

mutuellement bénéfique. Les résidus des cultures servent à nourrir les animaux, tandis que les déchets des animaux sont utilisés comme fumures organiques pour les cultures. Cette pratique illustre une approche intégrée et durable de l'agriculture.

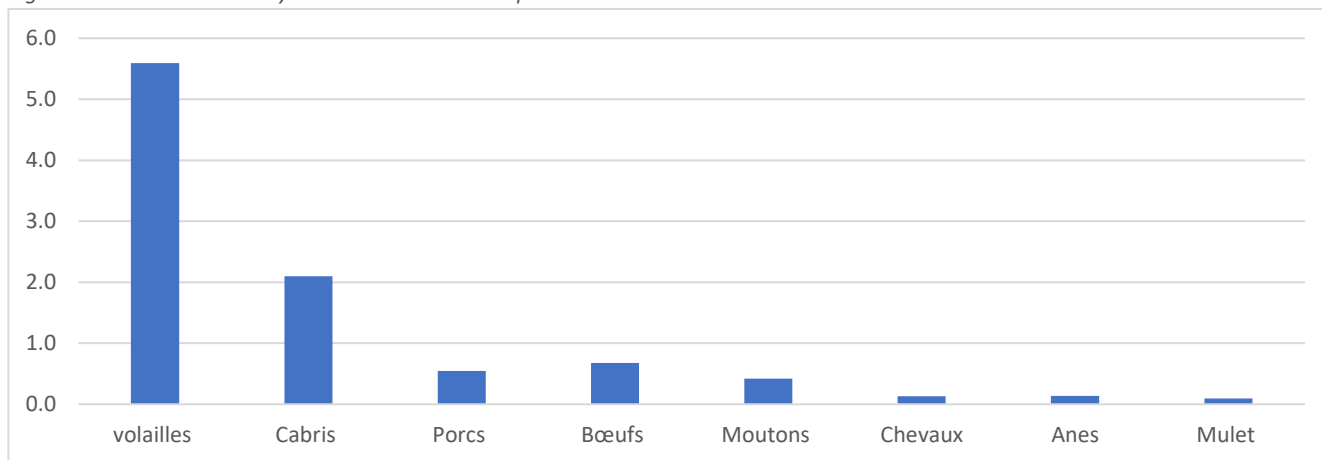
Figure 56: Pourcentage des ménages ayant des animaux par milieu de résidence



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Malgré la concentration en milieu rural, la taille du cheptel à l'échelle nationale est relativement modeste tel qu'illustré à travers le graphique 57. Les familles possèdent principalement des volailles, avec une moyenne de 5.6 volailles par ménage, tandis que la moyenne de cabris est de 2.1. La présence de porcs, de bœufs, et d'équidés est limitée dans le cheptel des familles.

Figure 57: Nombre total moyen de bétail et volailles possédés



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2023

Les données indiquent que les familles accordent une importance particulière à l'élevage de volailles. Cela peut s'expliquer par la relative facilité de gestion des volailles, leur cycle de reproduction rapide, et leur adaptabilité à des environnements divers.

En conclusion, l'élevage demeure une pratique cruciale en milieu rural haïtien, tant pour des raisons économiques que pour son rôle dans une approche agricole intégrée. Cependant, des efforts pourraient être déployés pour promouvoir la diversification du cheptel et soutenir les familles dans l'amélioration de la gestion et de la productivité de leurs animaux, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance.

4- Conclusions et recommandations

En 2022, l'économie haïtienne a connu une détérioration généralisée, avec une hausse de plus de 47 % des prix des denrées de première nécessité et une inflation générale de 48,3 %. Les déficits pluviométriques ont également impacté la production agricole, provoquant d'importantes pertes de revenus pour les ménages dépendant de l'agriculture et de l'élevage. La violence perpétrée par des gangs armés a entravé l'approvisionnement en carburant, provoquant une rareté et des hausses de prix sur le marché. Ces facteurs ont fortement nui aux moyens de subsistance et au pouvoir d'achat des ménages haïtiens, accentuant les risques de détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Face à cette situation alarmante, la CNSA, en collaboration avec ses partenaires, a mené une enquête nationale sur la sécurité alimentaire en août et septembre 2023, couvrant la zone métropolitaine de Port-au-Prince, ainsi que les villes des Cayes et de Jérémie. Elle fait suite à la précédente enquête nationale (ENSSAN 2022). Cette nouvelle enquête nationale avait pour objectif de mettre à jour les données sur la sécurité alimentaire et la nutrition mais aussi d'évaluer les marchés et la performance de la campagne agricole de printemps 2022. En raison des difficultés de financement et des conditions sécuritaires précaires, l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire de cette année s'est limitée seulement au volet ménage portant sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et l'élevage avec une approche basée sur le genre.

Les résultats sont issus des données qui ont été collectées auprès d'un échantillon représentatif de la population haïtienne constituée de 6,720 ménages dont 4,830 ménages dans les zones rurales d'Haïti et 1,890 dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et dans les villes des Cayes et Jérémie. Ces zones rurales sont constituées de 23 zones d'analyse, basées sur les zones de moyens d'existence de 2015, à l'intérieur de chaque département. Quant à la zone urbaine, elle a couvert les 7 communes de l'aire urbaine de Port-au-Prince Prince, à savoir : Port au Prince, Carrefour, Pétion-Ville, Delmas, Cité-Soleil, Tabarre et Croix-des-Bouquets. Le découpage en zones d'analyse de ces communes urbaines s'est basé sur une analyse précédente des différents types d'habitat et de richesse relative qui composent les communes, répartie dans trois catégories : quartiers très pauvres, quartiers pauvres, ou quartiers moyens et mieux lotis. Au total, la zone urbaine a été découpée en 15 zones d'analyse.

Au travers les 4 chapitres que constitue ce rapport, les différentes composantes de la sécurité alimentaire ont été abordées, en étayant systématiquement une analyse basée sur le genre. Après avoir présenté le profil des ménages enquêtés, l'état de la situation d'insécurité alimentaire dans le pays a été présenté. L'analyse des différents indicateurs indique que les conditions de sécurité alimentaire ne se sont pas améliorées. La prévalence de consommation alimentaire inadéquate est passée de 51% à 56.2 % de la population et elle est plus prononcée en milieu rurale. Une réduction des ménages recourant à des stratégies est toutefois observée passant de 80% à 64 %.

En ce qui concerne les sources de revenus, à l'échelle nationale, les principales sources de revenu sont l'agriculture (mentionnée par 33% des ménages) et le commerce (28%). Ensuite viennent largement dernière le travail journalier non qualifié (7.8%), le travail indépendant (7,5%) et les transferts (7%).

En matière de dépenses alimentaires en Haïti, les ménages allouent une part significative de leur budget, révélant ainsi une forte vulnérabilité économique. En moyenne, près de 70 % de leur budget total est consacré aux dépenses alimentaires, avec les dépenses liées aux céréales (riz, maïs, sorgho...) représentant plus d'un tiers du total des dépenses des ménages haïtiens. La dépense mensuelle moyenne par ménage est d'environ 20 000 HTG, tandis que la valeur du panier alimentaire est d'environ 28 000 HTG, entraînant un déficit moyen d'environ 8 000 HTG. Il convient de noter que cette moyenne dissimule d'importantes disparités en fonction du milieu, de la zone géographique et des caractéristiques spécifiques des ménages.

Les ménages interrogés ont apporté des éclaircissements sur les chocs et événements ayant le plus fortement impacté leur vie au cours des six derniers mois. Dans l'ensemble, la situation sécuritaire liée aux conflits des gangs armés, la sécheresse et le manque de pluie, la hausse des prix des produits alimentaires, les accidents impliquant un ou plusieurs membres du ménage, ainsi que les maladies sont les principaux événements ayant eu un impact significatif sur eux. En milieu urbain, la situation sécuritaire (72,2 %) et la hausse des prix (68,8 %) demeurent les chocs les plus préoccupants, tandis qu'en milieu rural, la sécheresse et le manque de pluie (79,9 %) ainsi que la hausse des prix (52,6 %) constituent les chocs les plus importants ayant affecté les ménages.

Les perspectives des ménages et leurs besoins prioritaires ont été aussi analysés. En ce qui concerne l'évolution prévue de la sécurité alimentaire des ménages au cours des six prochains mois dans les zones urbaines, les données obtenues indiquent que plus de 33% des personnes interrogées anticipent une détérioration de la situation. Environ 19 % estiment que la situation restera inchangée, tandis que 15% des répondants s'attendent à une amélioration. En outre, 33% des participants ne se prononcent pas sur la question.

Étant donnée la conjoncture actuelle, l'accès à la nourriture (84 %) demeure toujours le premier besoin prioritaire identifié par les ménages tant en milieu rural qu'en milieu urbain, en deuxième position vient l'accès aux intrants agricoles (48%) en milieu rural, suivi de l'appui au AGR (38%). Enfin, concernant l'assistance alimentaire, si les ménages enquêtés étaient ciblés par la suite, ils préféreraient majoritairement recevoir une assistance mixte, composée d'une distribution monétaire en cash 82 %, et d'une distribution alimentaire représentant 13 % des ménages tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Dans cet environnement complexe et instable, des interventions ciblées et multisectorielles sont nécessaires pour renforcer la résilience des ménages, atténuer les déficits alimentaires et stimuler la reprise économique. La collaboration entre la CNSA et ses partenaires revêt une importance cruciale pour élaborer des stratégies adaptées aux réalités spécifiques des zones rurales et urbaines, favorisant ainsi une amélioration durable de la sécurité alimentaire en Haïti.

- **Recommandations**

Le présent rapport ayant notamment permis de réaliser le dernier exercice de classification de l'insécurité alimentaire aigue (IPC, Septembre 2023), les recommandations s'inscrivent en ligne avec celles reprises dans cet exercice :

- **Mise en place d'intervention d'urgence** : Considérant la sévérité de l'insécurité alimentaire, une action urgente est requise pour les ménages les plus pauvres et les plus affectés afin de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins alimentaires immédiats et prévenir la mise en place de stratégies néfastes supplémentaires. Aussi, pour les zones

présentant des prévalences de Malnutrition Aiguë Globale atteignant le seuil d'alerte de l'OMS (5-10%), des actions spécifiques de prévention et de prise en charge de la Malnutrition Aiguë Globale devront également être mises en place. Ce type d'intervention doit être priorisé pour les zones présentant un nombre important de population en insécurité alimentaire sévère.

- **Appui aux moyens d'existence** : Considérant que les ménages vulnérables ont été affectés par des chocs récurrents ces dernières années (sécheresse, cyclones, hausse des prix), on observe une érosion des moyens d'existence des populations affectées qui ont besoin d'appui pour reconstruire et développer leurs moyens d'existence et leurs avoirs. Cette assistance devrait notamment se traduire par un appui ad hoc (intrants, crédits, matériels, ...) pour la mise en place de la campagne d'hiver (2019) et de printemps (2020). Ces actions seront priorisées dans les zones présentant les pourcentages les plus importants de population recourant aux stratégies d'adaptation d'urgence.
- **Articulation entre l'urgence et le développement** : Considérant que les facteurs structurels (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance, ...) influent fortement sur l'insécurité alimentaire aiguë des ménages, il est important de mieux articuler les interventions d'urgence et de développement et de repenser les stratégies d'intervention afin d'avoir des effets plus durables et structurels sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.
- **Intégrer les approches de renforcement de la participation des femmes** : La participation des femmes dans la prise de décision au niveau ménage doit être renforcée dans le cadre de la réponse humanitaire. Les programmes de sécurité alimentaire doivent développer/soutenir des approches visant le renforcement de la participation active des femmes dans la prise de décision au niveau ménage et même communautaire ; Il faut pour cela entre autres un renforcement de capacité, des moyens d'existence résilients pour une autonomisation des femmes et filles.

5- Références bibliographiques

Hoddinott, J., & Yohannes, Y. (2002). Dietary Diversity as a Food Security Indicator. Food Consumption and Nutrition Division Discussion Paper No. 136.

Doss, C., Kovarik, C., Peterman, A., Quisumbing, A. R., & van den Bold, M. (2018). Gender inequalities in ownership and control of land in Africa: Myth and reality. *World Development*, 102, 104-118.

Ruel, M. T. (2003). Operationalizing dietary diversity: a review of measurement issues and research priorities. *The Journal of Nutrition*, 133(11), 3911S-3926S.

Babatunde, R. O., & Qaim, M. (2010). Impact of Off-Farm Income on Food Security and Nutrition in Nigeria. *Food Policy*, 35(4), 303-311.

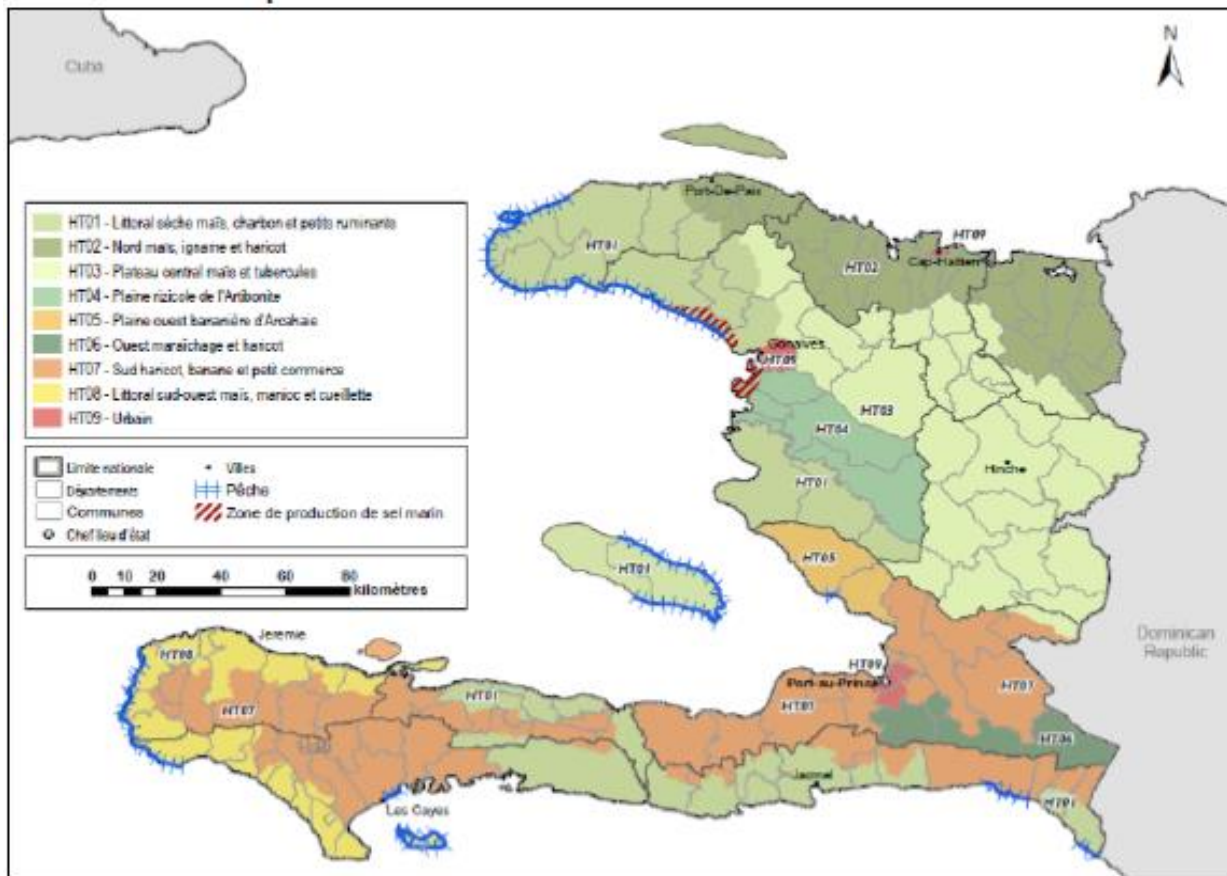
Smith, L. C., & Haddad, L. (2000). "Explaining Child Malnutrition in Developing Countries: A Cross-Country Analysis." Cette étude examine les facteurs qui influencent la diversité alimentaire et la prise de décision des ménages.

Ruel, M. T. (2003). "Operationalizing dietary diversity: a review of measurement issues and research priorities." Cette étude se penche sur la diversité alimentaire et son lien avec les décisions des ménages.

Savy, M., Martin-Prével, Y., Traissac, P., Eymard-Duvernay, S., & Delpeuch, F. (2006). "Dietary diversity scores and nutritional status of women change during the seasonal food shortage in rural Burkina Faso." Cette recherche explore comment la prise de décision des ménages affecte la diversité alimentaire.

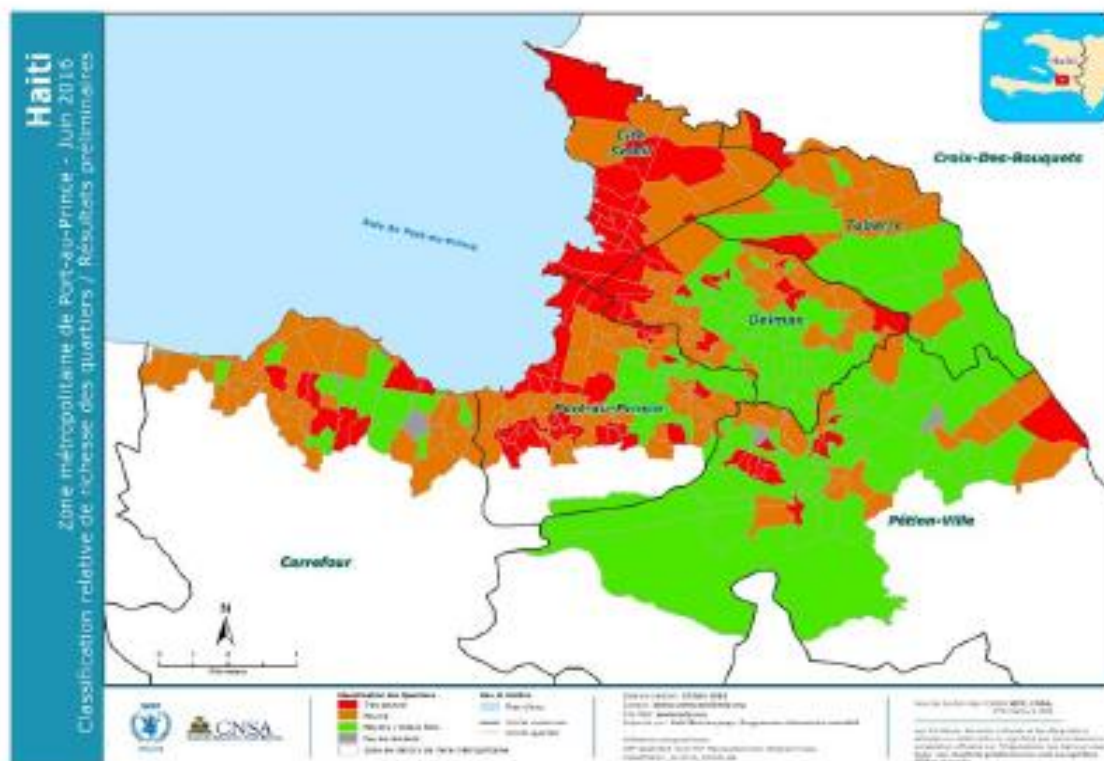
Les annexes

Annexe 1- Carte des zones de moyens d'existence



Source : FEWS NET, remerciements pour l'appui cartographique de OCHA.

Annexe2- Carte de classification des quartiers



Groupe	Description
Très pauvres	Cela inclut les zones reconnues comme des bidonvilles. Généralement populations à très forte densité. Les ménages n'ont généralement pas de latrine ou de toilettes dans leur logement. Généralement de mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement dans le quartier (accumulation d'ordures, pas de ramassage organisé des ordures, par exemple). Pauvre accès aux services de base (santé, eau, etc.). Maisons de construction de très mauvaise qualité (contreplaqué mince, toits en tôle ondulée, etc.), et situées dans des zones à risque (ravines, pentes raides, etc.)
Pauvres	Généralement des zones à densité moyenne de population. Certains ménages disposent de certains services, mais pas tous. La qualité des matériaux de construction est généralement meilleure que celle trouvée dans les bidonvilles, bien qu'elle ne soit pas non plus constamment de bonne qualité (bonne qualité généralement reconnue comme les constructions en ciment, etc.).
Moyens/Mieux lotis	Ce sont des zones généralement de faible densité de population, vivant dans des logements plus grands (avec quelques exceptions, par exemple certaines zones à densité moyenne de Pétion-Ville sont néanmoins des zones relativement riches. Ces quartiers ont un meilleur accès aux services de base (eau, électricité, etc). Les ménages ont constamment l'eau courante et des toilettes dans leur logement. Ces ménages possèdent généralement des voitures ou mobylettes
Pas de résidents	Peu, voire pas de résidents. Généralement, ces quartiers sont des centres académiques, des zones industrielles ou des complexes hôteliers.